



RAPPORT FINAL

EVALUATION A MI-PARCOURS DE LA COMPOSANTE REGIONALE DU PROJET WACA-ResIP

KABORE BILA ROGER, Consultant régional

Mai 2022

TABLE DES MATIERES	I
TABLE DES MATIERES	I
LISTE DES TABLEAUX	IIII
LISTE DES FIGURES	III
LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS	IIV
RESUME EXECUTIF	V
INTRODUCTION	1
I – DESCRIPTION DE LA COMPOSANTE REGIONALE DU WACA-RESIP	1
1.1. CONTEXTE DE LA COMPOSANTE REGIONALE	1
1.2. OBJECTIFS DE LA COMPOSANTE REGIONALE	3
1.3. SOUS-COMPOSANTES DE LA COMPOSANTE REGIONALE.....	3
1.4. MODALITES D’EXECUTION DE LA COMPOSANTE REGIONALE.....	4
1.5. BENEFICIAIRES DE LA COMPOSANTE REGIONALE	5
II – LA METHODOLOGIE UTILISEE POUR L’EVALUATION	5
2.1. LES OBJECTIFS DE L’EVALUATION.....	5
2.2. L’APPROCHE METHODOLOGIQUE	5
1°) La revue documentaire	5
2°) La collecte des données	6
3°) Le croisement et la triangulation des données.....	6
4°) L'analyse des informations.....	8
2.3. POINTS FORTS DE L’EVALUATION.....	7
2.4. LIMITES DE L’EVALUATION	9
2.5. ETHIQUE A RESPECTER PENDANT L’EVALUATION.....	8
2.6. STRUCTURE DU RAPPORT	8
III – APPRECIATION DE LA PERTINENCE DE LA COMPOSANTE REGIONALE	1
3.1. FACTEUR « A » : ALIGNEMENT DE LA COMPOSANTE AVEC LES PRIORITES DES INSTITUTIONS REGIONALES.....	1
3.2. FACTEUR « B » : ALIGNEMENT DE LA COMPOSANTE AVEC LES STRATEGIES D’INTERVENTIONS DES PTF CONTRIBUTEURS ET AVEC LES ODD	2
3.3. FACTEUR « C » : DEGRE D’ALIGNEMENT DES OBJECTIFS ET ACTIVITES DE LA COMPOSANTE AVEC LES PRIORITES NATIONALES.....	22
3.4. NOTATION SELON LE CRITERE DE LA PERTINENCE.....	33
IV – ANALYSE DE LA COHERENCE DE LA COMPOSANTE REGIONALE	33
4.1. FACTEUR « A » : LA COHERENCE DU CADRE LOGIQUE DE LA COMPOSANTE REGIONALE	34
4.2. FACTEUR "B".....	14.
4.3. FACTEUR « C » : LA COHERENCE DE LA THEORIE DE CHANGEMENT	56
4.3.1. Premier niveau de changement.....	56
4.3.2. Deuxième niveau de changement	56
4.3.3. Troisième niveau de changement	66
4.4. NOTATION SELON LE CRITERE DE LA COHERENCE	67
V – ANALYSE DU NIVEAU D’EFFICACITE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA COMPOSANTE REGIONALE	68
5.1. FACTEUR « A » : ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES	78
5.2. FACTEUR « B » : ÉVOLUTION DES INDICATEURS DU CADRE DES RESULTATS DE LA COMPOSANTE.....	20
5.3. FACTEUR "C" : Progrès vers l'atteinte des objectifs.....	21
5.4. FACTEUR « D » : EFFICACITE DU DISPOSITIF DE PILOTAGE, DE COORDINATION ET DE MISE EN ŒUVRE DE LA COMPOSANTE REGIONALE.....	124
5.5. FACTEUR « D » : EFFICACITE DES ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS ET CONTRACTUELS ET DU PARTENARIAT MIS EN PLACE	135
5.6. NOTATION SELON LE CRITERE DE L’EFFICACITE.....	146
VI – ANALYSE DU NIVEAU D’EFFICIENCE DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA COMPOSANTEREGIONALE	146

6.1. FACTEUR « A » : LA QUALITE/RATIONALITE DE L'EXECUTION FINANCIERE	146
1°) Le financement de la composante	146
2°) L'exécution financière de la composante régionale	157
3°) L'indice d'efficience.....	27
6.2. Facteur « b » : Les résultats des audits comptables et financiers de la composante régionale	168
6.3. Facteur « c » : Le suivi-supervision de la Banque mondiale.....	29
6.4. Facteur "d" : La passation des marchés.....	29
6.5. Facteur "e" : La communication	30
6.6. Facteur "f" : Les performances des partenaires de mise en œuvre	31
6.7. Notation selon le critère de l'efficience.....	40
VII - ANALYSE DE LA PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION DURABILITE	40
7.1. FACTEUR « A » : LE NIVEAU D'APPROPRIATION DE LA COMPOSANTE PAR LA COMMISSION DE L'UEMOA ET LES AUTRES INSTITUTIONS REGIONALES	41
7.2. FACTEUR « B » : LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES STRUCTURES REGIONALES DE MISE EN ŒUVRE	41
7.3. Le renforcement et la pérennisation des structures de gouvernance régionale : UEMOA, UICN, ORLOA, CSE, ABC.....	43
7.4. FACTEUR « D » : LA VIABILITE ECONOMIQUE DE LA COMPOSANTE	44
7.5 NOTATION SELON LE CRITERE DE LA DURABILITE	45
VIII - ANALYSE DE LA PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION GENRE	45
8.1. FACTEUR « A » : LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LE DOCUMENT DU PROJET LORS DE LA FORMULATION	45
8.2. FACTEUR « B » ; LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LA DEFINITION DES INDICATEURS DE SUIVI-EVALUATION.....	46
8.3. FACTEUR « C » : LA PRISE EN COMPTE DES FEMMES PARMIS LES BENEFICIAIRES DE LA COMPOSANTE REGIONALE.....	46
8.4. NOTATION SELON LE CRITERE DU GENRE	46
IX - ANALYSE DU NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE AU NIVEAU REGIONAL	47
9.1. FACTEUR « A » : RENFORCEMENT DES CAPACITES EN SAUVEGARDE E:E	47
9.2. FACTEUR « B » : LE SUIVI D'AVANCEMENT DES ACTIVITES DE SAUVEGARDES/E.....	47
9.3. FACTEUR " C" : MECANISMES REGIONAUX DE GESTION DES PLAINTES.....	48
9.4. NOTATION SELON LE CRITERE DES MESURES DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE.....	48
X – APPRECIATION GLOBALE DE LA COMPOSANTE.....	49
1°) synthèse des performances selon les critères d'évaluation.....	49
2°) Analyse des critères de sélection des pays	49
3°) Analyse des mécanismes de financement.....	49
4°) Analyse de la pertinence des organisations régionales.....	50
5°) Analyse de la pertinence des organes de pilotage	50
6°) Analyse du processus décisionnel de l'UEMOA.....	50
7°) Analyse du niveau de prise de décision de l'UEMOA.....	50
8°) Situation des fonctionnaires détachés.....	51
XI – LES PRINCIPALES CONTRAINTES.....	51
XII– LES PRINCIPALES LECONS APPRISES.....	52
XIII – LES PRINCIPALES BONNES PRATIQUES	53
XIV – LES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS.....	53
XV - PROPOSITION DE REALLOCATION DES FONDS.....	55
XVI - PROPOSITION DE PROGRAMMATION DES ACTIVITES 2022 ET 2023	56
ANNEXES	59

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Appréciation des indicateurs de la composante régionale.....	5
Tableau 2 : Etat d'évolution cumulée de l'indicateur ODP5 de la composante régionale au 31 décembre 2021.....	11
Tableau 3 : Bilan de l'exécution budgétaire au 31 décembre 2021 (en dollars US).....	15
Tableau N°4 : Synthèse des performances par critère.....	30

LISTE DES FIGURES

Figure N° 1 : La zone du projet WACA ResiP	3
Figure N°2 : La Théorie de changement du projet WACA-ResiP	6
Figure N° 3 : Taux d'exécution des PTBA 2019, 2020 et 2021 de la composante régionale (en %)	9
Figure N° 4 : Taux d'atteinte des cibles de la composante régionale au 31/12/2021 ..	Error! Bookmark not defined.
Figure N°5 : Organigramme pour la mise en œuvre de la Composante régionale et du projet WACA-ResiP	Error! Bookmark not defined.
Figure N° 6 : Répartition des coûts par composante	15
Figure N° 7 : Comparaison entre le taux d'exécution financière, le taux d'exécution des activités et le taux d'atteinte des cibles de la composante régionale..	Error! Bookmark not defined.

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ABC	Secrétariat de la Convention d'Abidjan
ANGE	Agence Nationale de Gestion de l'Environnement
BM	Banque mondiale
CEREMA	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CNP	Comité National de Pilotage
CRP	Comité Régional de Pilotage
CSE	Centre de Suivi-Ecologique
CT	Comité Technique
DAREN	Département de l'Agriculture, des Ressources en Eau et de l'Environnement
DRF	Demande de Remboursement Financiers
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
IDA	<i>International Development Association</i>
MOLOA	Mission d'Observation du Littoral Ouest Africain
ODP	Objectif de Développement du Projet
ORLOA	Observatoire Régional du Littoral Ouest Africain
PACO	Programme Afrique Centrale et Occidentale
PAR	Plan d'Action de Réinstallation
PARSI	Plan d'action stratégique régional pour les investissements
PIM	Plan d'investissement multisectoriel
PRLEC	Programme régional de lutte contre l'érosion côtière
PTBA	Plan de travail et budget annuel
S&E	Suivi et Evaluation
SDLAO	Plan directeur du littoral d'Afrique de l'Ouest (SDLAO)
SES	Sauvegardes Environnementales et Sociales
SSE	Spécialiste Suivi-évaluation
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UGP	Unité de Gestion de Projet
UICN	Union International pour la Conservation de la Nature et de ses ressources
URG	Unité Régionale de Gestion
WACA	West Africa Coastal Areas
WACA BAR	Bureau d'Appui Régional du WACA
WACA ResIP	West Africa Coastal Areas Resilience Investment Project

RESUME EXECUTIF

Contexte

La Composante régionale « Renforcement de l'intégration régionale », objet de la présente évaluation à mi-parcours, est l'une des quatre composantes du projet d'Investissement pour la Résilience des Zones Côtières en Afrique de l'Ouest (WACA ResIP). Le WACA ResIP est le premier projet d'investissement du Programme de gestion du littoral ouest africain (WACA) financés par la Banque mondiale.

La composante régionale a pour objectif de renforcer l'intégration régionale.

Il ressort des différentes études qu'aucune organisation ne remplit tous les critères requis pour exécuter, à elle seule, la composante régionale. Néanmoins, l'UEMOA, la Convention d'Abidjan (ONU Environnement), le Centre de suivi écologique (CSE) et l'UICN s'imposent comme des institutions avec une expertise et un mandat spécifiques et qui font preuve d'un engagement et d'une participation continue dans les questions côtières de l'Afrique de l'Ouest. C'est pourquoi ces organisations ont été responsabilisées dans la mise en œuvre de la composante régionale.

Les objectifs de l'évaluation

L'objectif général de l'évaluation à mi-parcours est d'examiner et de documenter la performance globale de l'exécution de la composante et les résultats obtenus afin de conclure si la composante délivre les résultats prévus avec les ressources et les dispositifs mis en place. Cette revue doit examiner la pertinence, l'efficacité, l'efficience, les leçons apprises et les conditions de durabilité des interventions. Des recommandations devront être formulées.

L'approche méthodologique de l'évaluation

Les différentes étapes de l'approche méthodologique de l'évaluation ont été les suivantes :

- 1°) La revue documentaire ;
- 2°) La collecte des données ;
- 3°) Le croisement des données : Les données collectées et utilisées lors de l'évaluation ont fait l'objet de croisement afin de vérifier leur fiabilité ;
- 4°) L'analyse des informations : Elle a suivi le processus suivant :
 - Analyse de la pertinence ;
 - Analyse de la cohérence ;
 - Analyse de l'efficacité ;
 - Analyse de l'efficience ;
 - Analyse de la durabilité ;
 - Analyse du degré de prise en compte du genre ;
 - Analyse du niveau de mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementale et sociale au niveau régional.
 - Identification des meilleures pratiques et des leçons apprises, et formulation des recommandations.

Appréciation générale de la composante régionale

1°) Notation selon les critères majeurs d'évaluation

Les performances de la composante régionale par critère sont synthétisées dans le tableau ci-après :

Les critères	Les notes	Les appréciations
La Pertinence	6/6	Très satisfaisant (TS)
La cohérence	5/6	Satisfaisant (S)
L'efficacité	3/6	Moyennement satisfaisant (MS)
L'efficience	3,95/6	Moyennement Satisfaisant (MS)
La durabilité	4/6	Moyennement Satisfaisant (MS)
Le genre	4/6	Moyennement Satisfaisant (MS)
Les mesures de sauvegarde E/S	5/6	Satisfaisant (S)
Appréhension globale de la composante régionale	4,42/6	Moyennement Satisfaisant (MS)

La note globale de la composante régionale est de 4,42/6. Au vu de cette note, on peut conclure que la mise en œuvre et les performances obtenues par la composante régionale sont moyennement satisfaisantes (MS).

2°) Analyse des critères de sélection des pays bénéficiaires du projet et de la composante régionale

Les six pays bénéficiaires du projet WACA ResIP comptent cinq pays d'Afrique de l'ouest et un pays d'Afrique centrale ; quatre pays membres de la CEDEAO ; quatre pays membres de l'UEMOA ; un pays membre de CEEAC et un pays sans appartenance communautaire. On note ainsi que la présence de Sao Tome et Principe, appartenant à la CEEAC et à l'Afrique centre, ne semble pas se justifier, géographiquement, d'autant que le Ghana, pays ouest africain, membre de la CEDEAO, et encastré entre deux pays bénéficiaires (Togo et Côte d'Ivoire) n'a pas été retenu comme pays bénéficiaire. Les échanges avec la Banque mondiale ont fait ressortir que c'est à la suite d'une requête formulée par un pays donné, que celui-ci peut être retenu comme pays bénéficiaire. Certes, mais une approche d'information aurait pu se mener auprès du Ghana pour l'amener à formuler une requête pour faire partie du projet. De même, une telle approche d'information aurait pu se mener auprès d'autres pays à littoral d'Afrique centrale, pour que, avec la Sao Tome et Principe, un projet WACA ResIP soit élaboré à l'échelle de la CEEAC.

3°) Analyse des mécanismes de financement

Le mécanisme de financement retenu est une modalité « Entonnoir » où les ressources financières sont transférées à la Commission de l'UEMOA, dans un premier temps, puis à l'UICN dans un deuxième temps, et enfin au CSE et à ABC dans un troisième temps. L'UEMOA est maître d'ouvrage ; l'UICN maître d'ouvrage délégué ; CSE et ABC des prestataires de services. A priori, ce schéma, certainement source potentiel de lenteur et de retard, ne semble se justifier. On aurait pu concevoir des Accords de financement séparés entre la Banque mondiale, d'une part, et chacune des quatre organisations suscitées, d'autre part. Ceci serait un dispositif plus direct et sans doute plus fluide. Les échanges avec la Banque mondiale indiquent que cette institution, de par ses statuts, ne finance que les pays et les organisations économiques régionales. Des quatre organisations, seule l'UEMOA est éligible au financement de la Banque. C'est ce qui justifie que la Banque passe par l'UEMOA pour atteindre les trois autres structures. Néanmoins, il serait nécessaire de rechercher d'autres mécanismes de financement plus fluide et moins long.

4°) Analyse de la pertinence des organisations régionales de mise en œuvre

Les quatre organisations retenues (UEMOA, UICN, CSE, ABC) sont toutes pertinentes en prenant en considération les objectifs et les activités du projet WACA ResIP et de sa composante régionale. En effet, l'UEMOA a une politique commune d'amélioration de l'environnement et un programme de gestion du littoral ; l'UICN, le CSE et ABC sont impliqués dans les questions d'environnement, d'écologie, d'adaptation au changement climatique et de gestion de littoral. Il faudrait, cependant, dans le cadre de la deuxième phase

du projet WACA ResIP, responsabiliser la CEDEAO et la CEEAC, si les pays bénéficiaires incluent d'autres pays d'Afrique de l'ouest et d'Afrique centrale.

5°) Analyse de la pertinence des organes de coordination et de pilotage

Le dispositif de coordination et de pilotage, comportant, entre autres, un comité national de pilotage pour chacun des six pays et un comité régional de pilotage pour l'ensemble du projet WACA ResIP, est pertinent et classique. Cependant, compte tenu des questions spécifiques aux parties prenantes de la composante régionale, la mise en place d'un comité de pilotage spécifique pour cette composante régionale aurait pu constituer un cadre de résolution des problèmes particuliers entre l'UEMOA, l'UICN, le CSE et ABC.

6°) Analyse du processus décisionnel de la Commission de l'UEMOA

Les textes réglementaires devant être adoptés par l'UEMOA doivent suivre le circuit décisionnel suivant :

- Réunion des experts sectoriels ;
- Réunion des Ministres sectoriels ;
- Réunion des experts statutaires ;
- Réunion des Ministres statutaires.

Ce circuit peut s'avérer long pour des décisions d'une certaine urgence. Par ailleurs, les réunions des Ministres font souvent l'objet de multiples reports, compte tenu de la disponibilité limitée des Ministres qui sont très sollicités du fait de leurs hautes fonctions.

Ce dispositif décisionnel est donc source de lenteur. Il conduit à des retards dans l'adoption des textes réglementaires. Cependant, il est difficile d'envisager une réforme du processus décisionnel de l'UEMOA qui est en place depuis la création de l'organisation en 1994. Les solutions alternatives ne peuvent être que l'anticipation et une meilleure programmation/planification des activités où une réunion des Ministres est nécessaire.

7°) Analyse du niveau de décision à l'UEMOA

Il y a trois niveaux de décision à l'UEMOA, à savoir :

- Le niveau du Président de la Commission de l'UEMOA ;
- Le niveau du Commissaire du Département de l'Agriculture, des Ressources en Eau et de l'Environnement (DAREN) ;
- Le niveau du Directeur de l'Environnement et des Ressources en Eau (DERE).

Une délégation de pouvoir a été accordée par le Président au Commissaire du DAREN pour la mise en œuvre du projet. Cependant, pour les activités courantes de la composante régionale et du projet, on pourrait descendre encore le niveau de prise de décision, notamment au niveau du Directeur de l'Environnement et des Ressources en Eau. Cela peut concerner des activités telles que le recrutement des consultants, la passation des marchés, le transfert des fonds et la requête à adresser à la Banque mondiale pour avoir l'Avis de Non Objection.

Les recommandations

Les principales recommandations formulées sont les suivantes :

Recommandations pour la Banque mondiale

1°) Revoir l'ancrage institutionnel de ABC, notamment pour prendre en compte la spécificité de la Convention d'Abidjan, une convention sous la tutelle du PNUE, et dont les règles de fonctionnement peuvent ne pas s'aligner avec certaines exigences de l'UICN ou simplement référer à d'autres règles supra. Il s'agira, ainsi, à la Banque mondiale, en rapport avec le PNUE, ABC et l'UICN, dès le départ, de trouver les formats appropriés de contrats, et trouver les montages institutionnels pour l'optimisation des flux financiers afin de réduire les risques de trésorerie.

2°) Accélérer la mise à disposition des Avis de Non Objection (ANO) par la Banque mondiale.

3°) Accélérer la procédure de mise à disposition, par la Banque mondiale à la Commission de l'UEMOA, de l'avance de démarrage au début du projet, afin d'éviter le retard dans le démarrage effectif des activités.

4°) Revoir le mécanisme actuel de mise à disposition des fonds qui est régi par des accords de financement : (i) de la Banque mondiale à l'UEMOA ; (ii) de l'UEMOA à l'UICN ; (iii) et de l'UICN à ABC et au CSE. Ce mécanisme pourrait être raccourci en prévoyant un accord direct de financement de l'UEMOA à ABC. Le statut du CSE ne l'autorise pas à recevoir un financement direct de l'UEMOA.

Recommandations pour le PNUE et ABC

5°) Revoir le format des contrats des consultants de longue durée, en particulier pour la Convention d'Abidjan et aussi pour les autres institutions qui n'est pas une pratique intégrée aux procédures des institutions de mise en œuvre. Les limitations à deux ans de contrat avec obligation d'un break de 6 mois minimum, impliquent de procéder à un nouveau recrutement et un turn over.

Recommandations pour la Commission de l'UEMOA et l'UICN

6°) Revoir le statut du personnel clé de la composante régionale et de l'ensemble du projet, notamment le statut de consultant long terme, pour l'harmoniser avec le statut général du personnel de l'UEMOA et de l'UICN, car cette question n'est pas harmonisée dans ces deux institutions. Ceci permettra : i) d'assurer une stabilité et une disponibilité du personnel dédié à la mise en œuvre des activités ; ii) d'avoir les autorisations d'accès à certaines plateformes pour la gestion du projet, intégrant les coordonnateurs dans les processus d'engagement et de décision de l'organisation ; iii) de réduire le temps de traitement interne à l'organisation.

Recommandations pour la Commission de l'UEMOA

7°) Mettre en place une structure pérenne au sein de la Commission de l'UEMOA chargée d'examiner la situation des projets abrités par l'Union afin de faire des propositions sur le statut du personnel de ces projets et l'articulation des projets avec les services pérennes de la Commission de l'UEMOA.

8°) Revoir les dispositions de l'accord UEMOA/UICN relatives au transfert de fonds, en adoptant des modalités plus larges de décaissement, notamment en assouplissant le seuil de décaissement. Cela pourra raccourcir les délais et éviter les retards de transfert des fonds de la Commission de l'UEMOA vers l'UICN, lesquels retards sont sources de difficultés de trésorerie.

9°) Procéder au recrutement d'un spécialiste en passation des marchés pour suppléer le spécialiste, mis à disposition par la Commission de l'UEMOA, et qui occupe actuellement le poste de chef d'unité de gestion financière d'un autre département.

10°) Prendre les dispositions pour assurer la coordination de la planification, du suivi, de la réalisation et de la maintenance des investissements réalisés dans les pays bénéficiaires.

11°) Il faut pallier, par l'anticipation et une meilleure programmation des activités, au long processus décisionnel de la Commission de l'UEMOA qui comporte jusqu'à quatre paliers, à savoir :

- Réunion des experts sectoriels ;
- Réunion des Ministres sectoriels ;
- Réunion des experts statutaires ;
- Réunion des Ministres statutaires.

Ce circuit peut s'avérer long, en effet, et source de retard dans la mise en œuvre de certaines activités.

12°) Il faut rabaisser le niveau de la prise de décision à l'UEMOA, concernant les activités courantes de la composante régionale, du niveau du Président de la Commission, ou de celui du Commissaire de Département, à celui du Directeur de service, le DERE notamment.

Recommandations pour l'UEMOA, l'UICN, le CSE et ABC

13°) Réviser le Manuel régional de procédures en cours de mise en œuvre pour préciser et harmoniser les procédures au niveau de l'UEMOA et de l'UICN. En effet, ces institutions ont des modes opératoires, des procédures et des exigences propres. Le défi est donc, au démarrage du projet, de préparer et adopter un Manuel régional de procédures qui, par ailleurs, devra se baser sur le principe de subsidiarité entre les partenaires, afin d'exploiter au mieux les avantages comparatifs de chaque institution. Il devrait aussi tenir compte des contraintes liées aux règles administratives et financières spécifiques à chaque institution.

14°) Prévoir, au niveau de la Commission de l'UEMOA, de l'UICN, du CSE et de ABC, des stratégies de sorties de projet, en recourant notamment aux instruments novateurs de financement des investissements que la composante régionale devait contribuer à identifier et à mettre en place.

INTRODUCTION

La Composante régionale « Renforcement de l'intégration régionale », objet de la présente évaluation à mi-parcours, est l'une des quatre composantes du projet d'Investissement pour la Résilience des Zones Côtières en Afrique de l'Ouest (WACA ResIP). Le WACA-ResIP est le premier projet d'investissement du Programme de gestion du littoral ouest africain (WACA).

La Composante régionale, à l'instar de l'ensemble du projet WACA-ResIP, a été formulée et mise en œuvre avec l'appui financier et technique de la Banque mondiale au profit de six pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre, à savoir : le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Mauritanie, Sao Tomé-et-Principe, le Sénégal et le Togo.

La Composante régionale a pour objectif de renforcer l'intégration régionale à travers : (i) la mise en œuvre des politiques et protocoles régionaux en matière de gestion des zones côtières et de renforcement des capacités, (ii) le développement des systèmes d'alerte, (iii) la coordination de l'accès aux instruments financiers, le développement de nouveaux instruments et la coordination régionale, (iv) la communication et le partage de connaissances, (v) le suivi et l'évaluation au niveau régional.

Elle est articulée autour de quatre sous composantes, à savoir :

- Sous composante N°1 : Stratégies et solutions financières ;
- Sous composante N°2 : Accords et protocoles régionaux relatifs au littoral ;
- Sous composante N°3 : Observation régionale du littoral ;
- Sous composante N°4 : Appui à la mise en œuvre régionale.

La composante régionale qui est la composante N°1 du projet est mise en œuvre par la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) à travers une Unité Régionale de Gestion (URG) et en collaboration avec l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses ressources (UICN) à travers son Programme Afrique Centrale et Occidentale (PACO), le Centre de Suivi-Ecologique (CSE) de Dakar et le Secrétariat de la Convention d'Abidjan (ABC) au sein de l'ONU Environnement.

Le coût de la composante régionale représente 5% du coût total du projet.

La Composante régionale, à l'instar de l'ensemble du projet WACA-ResIP, a débuté en 2018 et s'achèvera en 2023. L'année 2021 étant l'année à mi-chemin de l'exécution du projet, il est entrepris une évaluation à mi-parcours couvrant la période 2018-2021.

I – DESCRIPTION DE LA COMPOSANTE REGIONALE DU WACA-RESIP

1.1. Contexte de la Composante régionale

La zone côtière de l'Afrique de l'ouest, lors de la formulation et de la mise en œuvre de la composante régionale et de l'ensemble du projet WACA-ResIP, était marquée par les grands défis suivants :

- La barrière sablonneuse du littoral s'érode à divers emplacements ; les taux de recul les plus élevés (de l'ordre de 10 m/an ou davantage) sont observés à proximité des embouchures de rivières et des jetées portuaires, c'est-à-dire dans les zones les plus urbanisées. Le recul de la côte a de graves impacts sur les populations, comme la perte de logements, d'actifs, et de terres.
- Le trait de côte ouest-africain est sensible à l'accroissement des inondations causées par les ondes de tempête et les fortes précipitations. Ces phénomènes, potentiellement dangereux pour les personnes et pour leur environnement côtier, sont dus au drainage insuffisant des eaux intérieures.

- La pollution côtière et marine a un impact sur la qualité de la côte et des eaux côtières, et elle est, à plus de 80 %, d'origine terrestre, principalement industrielle, agricole et urbaine.
- Les cadres politiques, réglementaires et institutionnels ne sont pas suffisamment développés pour régir les littoraux et conserver les actifs environnementaux.
- Le système actuel d'institutions, où chacune possède un domaine de responsabilité distinct dans la gestion des zones côtières, est insuffisant.

Par ailleurs, aucun pays ne peut, à lui seul, régler les problèmes d'érosion côtière, d'inondations et de pollution en Afrique de l'Ouest. Les solutions exigent la coordination et la collaboration entre les organismes de chaque pays et impliquent des coûts de transaction considérables. Les problèmes sont par nature multisectoriels, ce qui ajoute à la complexité du phénomène.

À l'échelle régionale, aucune organisation ne remplit tous les critères requis pour mener, à elle seule, le projet. Néanmoins, l'UEMOA, ABC (ONU Environnement), le CSE de Dakar et l'UICN s'imposent comme des institutions avec une expertise et un mandat spécifiques et qui font preuve d'un engagement et d'une participation continus dans les questions côtières de l'Afrique de l'Ouest.

C'est pourquoi ces organisations ont été responsabilisées dans la mise en œuvre de la composante régionale.

L'UEMOA est une organisation de huit États qui ont une union douanière et monétaire. L'UEMOA a été créée en 1994. Son siège se trouve à Ouagadougou, au Burkina Faso. Son objectif est d'établir un espace économique harmonisé et intégré en Afrique de l'Ouest. L'Union appuie la mise en œuvre d'une action conjointe dans les domaines de la planification spatiale, des transports et des télécommunications, de l'environnement, de l'agriculture, de l'élevage, de l'énergie, de l'industrie et de l'exploitation minière. Ses programmes sont financés par les institutions de l'Union, à savoir, la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), ainsi que par d'autres partenaires au développement. L'UEMOA a joué un rôle primordial dans l'amélioration de l'image de la gestion côtière de l'Afrique de l'Ouest grâce à la préparation et au financement du Programme Régional de Lutte contre l'Erosion Côtière (PRLEC). Le PRLEC a facilité l'étude de suivi du trait de côte, ainsi que l'élaboration du SDLAO et du Schéma directeur d'aménagement du littoral ouest-africain (SDLAO) en 2010. Elle a également cofinancé le projet Érosion et adaptation dans les zones côtières d'Afrique de l'Ouest (2015-2017).

La Convention d'Abidjan s'inscrit dans un cadre juridique de soutien à la collaboration régionale en matière de politique et aménagement côtiers. Adoptée en 1981, la Convention couvre tous les pays africains de la côte atlantique, dont les 6 pays bénéficiaires du projet WACA ResIP. La Convention d'Abidjan fait partie du Programme des Nations Unies pour l'environnement et son secrétariat se trouve à Abidjan. Elle porte sur l'échange de données, le partage d'information et la collaboration scientifique et technologique autour de questions environnementales. Parmi les domaines d'action thématique, il y a la lutte contre la pollution, en particulier dans les cas d'urgence, l'économie bleue, la planification spatiale marine, les zones marines protégées et le trafic illicite de flore et de faune marines.

Le CSE de Dakar a été créé en 1986 pour recueillir, traiter, analyser et diffuser des données et informations environnementales sur les ressources naturelles et les infrastructures dans le but d'améliorer la gestion environnementale et les processus décisionnels qui s'y rapportent. Le CSE a le statut d'organisation non gouvernementale nationale à but non lucratif. Il est sous la tutelle technique du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable du Sénégal. Il collabore avec de nombreux partenaires dont l'Agence spatiale européenne (ESA), le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD). Le CSE a été mandaté pour coordonner un Mécanisme d'observation du littoral ouest-africain (MOLOA) couvrant 11 pays d'Afrique de l'Ouest.

L'UICN est un organisme international dont la vision est « un monde équitable qui comprend la valeur de la nature et la conserve ». L'organisation publie la Liste Rouge de l'UICN qui évalue le statut de conservation des espèces. L'UICN appuie la recherche scientifique, gère des projets de terrain dans le monde entier et rassemble des gouvernements, organisations non gouvernementales, agences des Nations Unies, entreprises et communautés locales autour du développement et de la mise en œuvre de politiques axées sur la bonne gouvernance et des solutions fondées sur la nature dans le but de relever les défis mondiaux. Créée en 1948, l'UICN est le plus ancien et le plus vaste réseau environnemental mondial, avec près de 11 000 scientifiques et de bénévoles et plus de 1 000 professionnels répartis dans 45 bureaux sur toute la planète.

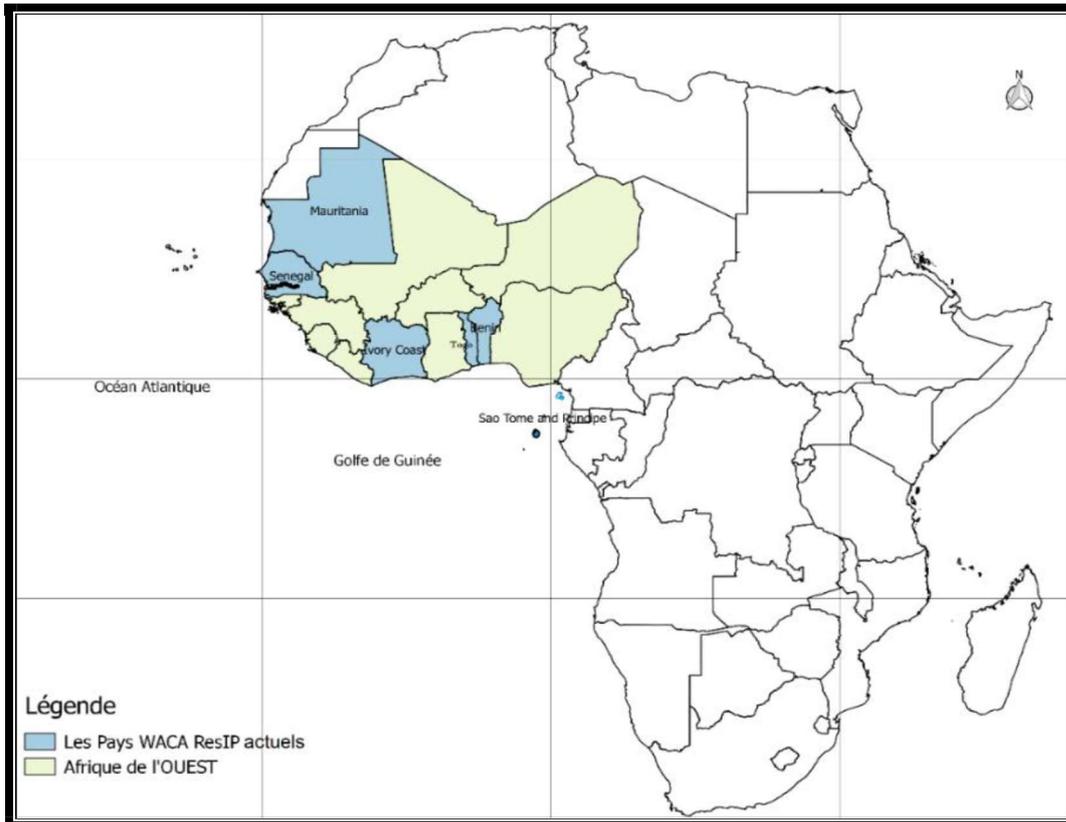


Figure N° 1 : La zone du projet WACA ResIP

1.2. Objectifs de la composante régionale

L'objectif de la composante régionale est de renforcer l'intégration régionale. Elle vise ainsi à apporter un soutien pour : (i) la mise en œuvre des politiques et protocoles régionaux en matière de gestion des zones côtières et de renforcement des capacités, (ii) le développement des systèmes d'alerte, (iii) la coordination de l'accès aux instruments financiers, le développement de nouveaux instruments et la coordination régionale, (iv) la communication et le partage de connaissances, (v) et le suivi-évaluation au niveau régional.

1.3. Les sous-composantes de la composante régionale

La composante régionale du projet WACA ResIP comporte quatre sous composantes, à savoir :

- Sous-composante 1 : Stratégies et solutions financières (3.2 millions \$EU de l'IDA) : Il s'agit de co-organiser le Comité régional de pilotage, d'identifier et développer des instruments de financement innovants, d'aider les pays à les adopter pour mobiliser des ressources supplémentaires pour la gestion des risques côtiers. Du point de vue de l'intégration, il s'agit d'élaborer des directives pour l'harmonisation des réglementations dans les pays d'Afrique de l'Ouest en général, et dans les pays bénéficiaires en

particulier. Il s'agit, aussi, de renforcer le dialogue des pays, la collaboration avec d'autres organisations régionales (telles que la CEDEAO) et d'encourager les initiatives régionales et transfrontalières. Il s'agit, enfin, de renforcer la résilience au niveau local et la gestion du risque climatique et des catastrophes.

- Sous-composante 2 : Accords et protocoles régionaux relatifs au littoral (1.5 millions \$EU de l'IDA) : Cette sous-composante a pour objectif d'aider les pays à respecter leurs obligations envers les protocoles et les accords régionaux, mais sans s'y limiter, y compris la Convention d'Abidjan, et la signature et la ratification du protocole le plus récent sur la gestion intégrée des zones côtières adoptées par les pays à la COP12 de l'ABC en Mars 2017.
- Sous-composante 3 : Observation régionale du littoral (1, 5 millions \$EU de l'IDA) : Elle a pour objectif de : (a) développer et établir des protocoles de collaboration entre les membres de MOLOA définissant les modalités de collecte des données, de partage d'informations et de réalisation d'analyses utiles à la gouvernance et à la gestion des zones côtières en Afrique de l'Ouest ; (b) élaborer un cadre pour les indicateurs d'observation côtière nationaux et régionaux qui seront utilisés pour produire le rapport annuel «Etat de la côte de l'Afrique de l'Ouest» ; (c) valider les plates-formes de partage d'informations des zones côtières régionales et des systèmes de suivi ; et (d) développer des produits de connaissance basés sur une analyse appropriée qui peut soutenir les décisions et être accessibles de manière personnalisée par diverses parties prenantes, y compris le développement de publications de synthèse et de produits et services pour améliorer la communication avec les différentes parties prenantes.
- Sous-composante 4 : Appui à la mise en œuvre au niveau régional (5.7 millions \$EU de l'IDA) : Cette sous composante a pour objectif de : élaborer un Manuel régional des opérations et des notes d'orientation techniques, fondés sur le corpus existant dans le programme WACA et sur sa propre expertise ; superviser la mise en œuvre des sous-composantes 2 et 3 ; surveiller toutes les activités connexes ; aider également les nouveaux pays à intégrer le programme WACA sur la base des critères d'éligibilité existants ; apporter un soutien au Comité régional de pilotage sur des questions organisationnelles, notamment la préparation du matériel requis pour la prise de décisions stratégiques à l'échelle régionale.

1.4. Modalités d'exécution de la Composante régionale

La composante régionale est mise en œuvre par la Commission de l'UEMOA, à travers une Unité Régionale de Gestion (URG), en collaboration avec l'UICN, le CSE et le Secrétariat de la Convention d'Abidjan (ABC).

L'URG est chargée de mettre en œuvre les activités et de gérer la composante régionale du projet. L'URG soutient l'UEMOA dans l'intégration des questions côtières dans le travail effectué sous la direction politique de la Commission, pour aider à la mise à l'échelle du projet.

Un Bureau d'appui régional, (WACA-BAR), a été établi par l'UICN pour appuyer la mise en œuvre des activités nationales et régionales. Le WACA BAR coordonne les activités dans les pays participants, améliore la communication et l'échange de connaissances entre eux, gère la fonction régionale du suivi-évaluation, et évalue les impacts régionaux globaux du projet. Le WACA BAR appui l'URG qui assure le secrétariat technique du Comité régional de pilotage du projet.

Un Comité régional de pilotage a été mis en place pour le projet. Il a pour rôle de fixer les grandes orientations du projet WACA-ResIP et de la composante régionale, notamment l'approbation des PTBA et des bilans annuels de mise en œuvre.

Un Comité Scientifique Régional (CSR) a été mis en place. Il a pour principale attribution d'apporter un appui scientifique et technique dans la mise en œuvre des initiatives de gestion des risques côtiers.

1.5. Bénéficiaires de la composante régionale

La composante régionale bénéficie aux organisations partenaires telles que la Commission de l'UEMOA, l'UICN, le CSE et ABC. Elle bénéficie aussi, au niveau des pays, aux six unités de gestion du projet (UGP) et aux points focaux du projet dans les six pays de la zone du projet (Bénin, Côte d'Ivoire, Mauritanie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal et Togo). De manière indirecte, la composante bénéficie aux populations des six pays qui vivent le long du littoral et en dépendent pour leurs moyens de subsistance.

II – LA METHODOLOGIE UTILISEE POUR L'EVALUATION

2.1. Les objectifs de l'évaluation

L'objectif général de l'évaluation à mi-parcours, tel que cela ressort des termes de référence de l'étude, est d'examiner et de documenter la performance globale de l'exécution de la composante et les résultats obtenus afin de conclure si la composante délivre les résultats prévus avec les ressources et les dispositifs mis en place. Cette revue doit examiner la pertinence, l'efficacité, l'efficience, les leçons apprises et les conditions de durabilité des interventions. Des recommandations devront être formulées pour ajuster la mise en œuvre et la coordination afin que la composante puisse générer davantage des résultats et des changements significatifs sur la période restante.

Les objectifs spécifiques de l'évaluation à mi-parcours sont :

- évaluer la pertinence des interventions lors de la formulation et au regard du contexte actuel ;
- évaluer l'efficacité de l'exécution en documentant les résultats obtenus et en analysant dans quelle mesure ces résultats contribuent à l'objectif de développement ;
- analyser l'efficience du processus de l'exécution globale, y compris la performance des partenaires ;
- analyser le degré de conformité du dispositif de la composante avec les conventions légaux (accords juridiques) de l'accord de financement ;
- évaluer l'adéquation et la performance de l'arrangement institutionnel et organisationnel en place ainsi que de la gestion fiduciaire, technique et administrative et de la passation des marchés ;
- examiner les conditions de durabilité des résultats de la composante après sa mise en œuvre et faire des recommandations ;
- analyser les relations de collaboration/partenariat et la perception des partenaires impliqués dans la mise en œuvre du projet ;
- formuler des recommandations pertinentes basées sur des résultats crédibles afin d'améliorer les performances de la composante et de permettre à celle-ci d'atteindre effectivement son objectif de développement ;
- proposer au besoin une réallocation des fonds par composante/sous-composante en fonction des recommandations formulées et éventuellement de nouvelles activités, ainsi qu'un nouveau calendrier d'exécution.
- dégager des leçons ou enseignements tirés de la mise en œuvre qui contribueront à améliorer l'exécution de la composante pour la durée restante de sa mise en œuvre et la formulation de WACA ResIP II.

2.2. L'approche méthodologique

Les différentes étapes de l'approche méthodologique de l'évaluation ont été les suivantes :

1°) La revue documentaire

Le consultant a disposé d'un volume important de documents dont l'exploitation lui a permis d'apprécier le contenu et les performances de la composante régionale du projet WACA-ResIP. A cet effet, une fiche de lecture a été élaborée pour faciliter l'exploitation judicieuse des documents. La liste de tous les documents consultés est présentée en annexe.

2°) La collecte des données

Les entretiens ont été menés avec les structures suivantes :

Au niveau des pays

- Les Unités de gestion des projets (UGP) ;

Au niveau régional

- La Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ;
- L'Unité régionale de gestion (URG) de la composante régionale au sein de la Commission de l'UEMOA ;
- L'Unité Internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) ;
- Le Centre de Suivi-Ecologique (CSE) de Dakar ;
- Le Secrétariat de la Convention d'Abidjan (ABC) au sein de l'ONU Environnement ;
- Le Bureau d'appui régional WACA BAR, au sein de l'UICN.

Au niveau international

- La Banque mondiale.

La collecte des informations s'est faite en utilisant les outils appropriés suivants :

- Des questionnaires d'interview non structurés, de groupe ou individuels, surtout destinés à la collecte des informations d'ordre qualitatif ;
- Des questionnaires d'interview semi-structurés, individuels ou de groupe.

3°) Le croisement des données

Les données collectées et utilisées lors de l'évaluation ont fait l'objet de croisement afin de vérifier leur fiabilité. Le croisement s'est fait à partir de deux sources et selon le processus suivant :

- L'exploitation documentaire : Les rapports d'activités sur l'exécution technique et financière de la composante, année par année, ont été compilés. L'état de mise en œuvre exhaustive des activités, le niveau d'obtention des résultats et le degré d'atteinte des objectifs ont été ainsi établis. Il s'agissait, alors, de vérifier leur exactitude.
- Les entretiens avec les bénéficiaires et les parties prenantes de la composante : les informations collectées au cours de la phase de l'exploitation documentaire ont été vérifiées et complétées lors des entretiens que le consultant a menés avec les parties prenantes.

4°) Les méthodes d'analyse des informations

L'analyse des informations a suivi le processus suivant :

Analyse de la pertinence de la composante : Cet exercice s'est fait par un travail documentaire qui a été complété par des entretiens croisés avec les parties. Pour ce critère, l'indicateur du « Coefficient de pertinence » (CP) a été utilisé. Cet indicateur se décompose en trois facteurs (a, b, c). Il est noté sur une échelle de 1 à 6 : $CP = a + b + c = 6$ ou < 6 .

Analyse de la cohérence de la composante : L'exercice a consisté à vérifier la cohérence du cadre de résultats, la cohérence du dispositif de suivi-évaluation et de rapportage, et la cohérence de la Théorie du changement. Pour ce critère de la cohérence on a utilisé l'indicateur du « Coefficient de cohérence » (CC). Ce coefficient se décompose en trois facteurs (a, b, c). Il est noté sur une échelle de 1 à 6.

$$CC = a + b + c = 6 \text{ ou } < 6$$

Analyse de l'efficacité de la composante : Pour ce critère, l'indicateur du « coefficient d'efficacité » (CE) a été utilisé. Ce coefficient se décompose en cinq facteurs (a, b, c, d, e). Il est noté sur une échelle de 1 à 6 : $CE = a + b + c + d + e = 6 \text{ ou } < 6$.

Analyse de l'efficience de la composante : Pour le critère, l'indicateur « coefficient d'efficience » (CEF) a été utilisé. Il prend en compte six facteurs (a, b, c, d, e, f) et est noté sur une échelle de 1 à 6 : $CEF = a + b + c + d + e + f = 6 \text{ ou } < 6$.

Analyse de la durabilité de la composante : Pour ce critère, l'indicateur du « Coefficient de durabilité » (CD) a été utilisé. Ce coefficient se décompose en quatre facteurs (a, b, c, d). Il est noté sur une échelle de 1 à 6 : $CD = a + b + c + d = 6 \text{ ou } < 6$.

Analyse du degré de prise en compte du genre : Pour la dimension du genre, l'indicateur « Coefficient Genre » (CG) a été utilisé pour mesurer et affecter une note, sur une échelle de 1 à 6 : $CG = a + b + c = 6 \text{ ou } < 6$.

Analyse du niveau de mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementale et sociale : Pour ce critère, l'indicateur du « Coefficient des mesures de sauvegarde » (CMS) a été utilisé. Ce coefficient se décompose en deux facteurs (a, b). Il est noté sur une échelle de 1 à 6 : $CD = a + b = 6 \text{ ou } < 6$.

Identification des meilleures pratiques et formulation des recommandations : A partir du diagnostic de la mise en œuvre de la composante, il a fallu capitaliser les meilleures pratiques utilisées, ainsi que les leçons apprises, et formuler des recommandations pour les interventions futures.

Interprétation des notes obtenues

Les notes obtenues au niveau de chaque critère ont été appréciée à l'aide de la grille d'interprétation suivante :

Notes obtenues	Appréciation globale du critère
N = 6/6	Très satisfaisant (TS)
N compris entre 5 et 6	Satisfaisant (S)
N compris entre 3 et 5	Moyennement satisfaisant (MS)
N compris entre 2 et 3	Moyennement insatisfaisant (MI)
N inférieur à 2	Insatisfaisant (I)

2.3. Points forts de l'évaluation

La mesure des critères d'évaluation avec des coefficients calculés sur la base des paramètres d'appréciation de ces critères a rendu aisée et rationnelle l'analyse de la mise en œuvre des activités et des résultats obtenus par la composante.

Les questions d'évaluation incluses dans la méthodologie ont permis l'élaboration des outils appropriés de collecte de données et ont servi de référence pour faire des analyses pertinentes sur la mise en œuvre des activités et des résultats obtenus par la composante.

La démarche adoptée qui a impliqué les principaux acteurs de mise en œuvre de la composante a permis de dégager les constats et les solutions à mettre en œuvre à l'avenir pour améliorer les effets et les impacts. Les principales approches sont les suivantes : (i) Approche consultative et

contributive, (ii) Approche d'exploitation documentaire, (iii) Approche de concertation, de dialogue, d'échanges d'expériences et de restitutions périodiques.

2.5. Limites de l'évaluation

Les limites de l'évaluation ont été les suivantes :

L'évaluation s'est déroulée dans le contexte de la pandémie du COVID 19, avec la nécessité de respecter les mesures barrières, notamment de distanciation et de port du masque. Cette raison a fait que la réunion de briefing et l'atelier de validation du rapport provisoire se sont faits à distance, en visioconférence.

2.5. Ethique à respecter pendant l'évaluation

L'évaluateur a respecté les normes éthiques les plus élevées. Il a protégé les droits et la confidentialité des personnes interrogées et des parties prenantes en prenant des mesures pour assurer le respect des codes juridiques et autres codes pertinents régissant la collecte et la communication des données. L'évaluateur a également assuré la sécurité des informations collectées avant et après l'évaluation et a respecté des protocoles visant à garantir l'anonymat et la confidentialité des sources d'information lorsque cela est prévu. Par ailleurs, les informations et les données recueillies dans le cadre du processus d'évaluation ont été utilisées uniquement pour l'évaluation et non à d'autres fins.

2.6. Structure du rapport

Le présent rapport de l'évaluation à mi-parcours traite des grands points suivants :

- Le résumé exécutif ;
- L'introduction ;
- Le contexte de développement et la présentation de la composante ;
- L'appréciation selon les principaux critères d'évaluation ;
- Les leçons apprises et les bonnes pratiques ;
- Les recommandations ;
- Les propositions de réallocation des fonds et de reprogrammation des activités pour 2022 et 2023.

III – APPRECIATION DE LA PERTINENCE DE LA COMPOSANTE REGIONALE

L'appréciation de la pertinence de la composante régionale du projet WACA-ResIP a consisté à examiner dans quelle mesure les activités correspondent aux priorités et aux politiques des institutions régionales (UEMOA, UICN, CSE, ABC), des groupes cibles et des partenaires au développement (Banque mondiale, FEM).

Cette appréciation s'est faite, notamment, en analysant la pertinence de la composante au niveau des facteurs d'appréciation suivants :

3.1. Facteur « a » : Alignement de la composante avec les priorités des institutions régionales

La Composante régionale, à travers sa sous composante 1 (Stratégies et solutions pour le financement des activités de gestion des zones côtières) et sa sous composante 2 (Appui aux Etats pour la signature, la ratification et le respect des accords et protocoles internationaux sur la gestion du littoral) est aligné sur la Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement (PCAE) de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), adoptée par l'Acte additionnel n°01/2008 du 17 janvier 2008, et son Programme régional de lutte contre l'érosion côtière (PRLEC), adopté le 6 avril 2007 par Règlement n°02/2007/CM/UEMOA. Ce programme est mis en œuvre par la Commission de l'UEMOA et vise à atténuer les impacts économiques, environnementaux, sociaux et culturels de l'érosion côtière dans les Etats membres de l'UEMOA à travers la gestion durable des zones côtières.

La Composante régionale, à travers sa sous composante N°2, est en cohérence avec les objectifs sous régionaux en Afrique de l'Ouest établis par la Convention d'Abidjan, adoptée le 23 mars 1982 à Abidjan et entrée en vigueur le 5 mai 1984, notamment la politique d'aménagement du littoral. En effet, la Déclaration finale de la COP12 à la Convention d'Abidjan (mars 2017) a reconnu les impacts négatifs de l'érosion côtière sur la viabilité socio-économique du littoral ouest-africain et s'est engagée à soutenir la mise en œuvre du programme WACA.

La composante est également en cohérence avec le CSE qui a pour mission de contribuer à la connaissance et à la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement, par la production et la diffusion de produits et de services d'aide à la décision pour l'Etat, les collectivités locales, le secteur privé, la société civile, les institutions de recherche et de développement, les organisations de producteurs et les partenaires au développement. A ce titre, les interventions du CSE couvrent des domaines variés tels que l'appui à l'aménagement du territoire et à la gestion urbaine, le soutien scientifique et technique à la gestion durable des terres, l'appui à la gestion décentralisée des ressources naturelles, les évaluations environnementales et sociales, le suivi des efforts de lutte contre la pauvreté, l'appui à la lutte contre les changements climatiques. Par rapport à ces missions et domaines d'activité du CSE, il y a une forte convergence avec la Composante régionale.

La composante régionale, enfin, est en phase avec : (i) la vision de l'UICN qui est « un monde équitable qui comprend la valeur de la nature et la conserve » ; (ii) la mission de l'UICN qui est d'influencer, d'encourager et d'assister les sociétés du monde entier, dans la conservation de l'intégrité et de la biodiversité de la nature, ainsi que de s'assurer que l'utilisation des ressources naturelles est faite de façon équitable et durable ; (iii) et les trois domaines de l'UICN qui sont :

- « Valoriser et conserver la nature », pour renforcer les travaux fondamentaux de l'UICN sur la conservation de la biodiversité, en soulignant à la fois les valeurs tangibles et intangibles de la nature.
- « Gouvernance efficace et équitable de l'utilisation de la nature », pour consolider les travaux de l'UICN concernant « les relations entre l'homme et la nature », les droits et les responsabilités et l'économie politique de la nature.
- « Des solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux du climat, de l'alimentation et du développement », pour élargir les travaux de l'UICN sur la contribution de la nature à la résolution des problèmes de développement durable,

notamment du point de vue du changement climatique, de la sécurité alimentaire et du développement économique et social.

3.2. Facteur « b » : Alignement de la composante avec les stratégies d'interventions de la Banque mondiale et du FEM, et avec les ODD

La Composante régionale est en convergence avec : (i) la stratégie d'assistance à l'intégration régionale en Afrique de la Banque mondiale intitulée : « Soutenir la reprise et la transformation économique de l'Afrique » ; (ii) La version actualisée de la Stratégie pour l'intégration régionale et la coopération (2021-2023) de la Banque mondiale qui est axée sur une amélioration des connexions dans les domaines du transport, de l'énergie et de l'infrastructure numérique. La stratégie s'attache à promouvoir le commerce et l'intégration des marchés par la facilitation des échanges dans les couloirs économiques régionaux, une assistance technique pour le déploiement de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), le soutien aux chaînes de valeur régionales et l'intégration des marchés financiers. L'accent est également mis sur la valorisation du capital humain grâce au renforcement de la surveillance des pandémies et des maladies, au développement des compétences, à l'autonomisation des femmes, ainsi qu'à l'amélioration des statistiques et à la promotion des systèmes d'identification numérique au service du développement.

Plus précisément, l'une des possibilités énumérées dans la stratégie (objectif 4.2) est de soutenir la gestion durable et le financement des eaux transfrontalières et les ressources côtières et marines.

La composante régionale contribue à réduire les écarts du genre évoqués par les stratégies 2 et 4 de la Banque mondiale relatives à l'emploi et au renforcement de l'expression et de la représentation des femmes, notamment en ce qui a trait au renforcement de la résilience locale et à la gestion des risques liés au climat et aux catastrophes. La Composante tire parti de sa nature régionale pour entreprendre une évaluation régionale de la dimension genre en amont de la mise en œuvre, en récapitulant les lacunes spécifiques de chaque pays telles qu'identifiées par les Documents de Stratégies Pays (DSP), sur lesquels elle se base pour apporter une approche uniforme visant à combler les écarts entre les genres en faveur de la résilience côtière au niveau des pays.

La composante régionale est en harmonie avec les cinq priorités stratégiques du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) définies en mai 2014 et qui sont : (i) affronter les facteurs causant la dégradation environnementale, (ii) appliquer des solutions intégrées, (iii) œuvrer au renforcement de la résilience et de l'adaptation, (iv) assurer la complémentarité et les synergies, particulièrement au niveau du financement pour le climat, (v) mettre l'accent sur le choix du modèle d'influence qui convient.

La Composante régionale, à travers ses sous composantes 1, 2 et 3, est en cohérence avec les ODD N° 13 et 14 qui sont, respectivement : « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions » ; « Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ».

3.3. Facteur « c » : degré d'alignement des objectifs et activités de la Composante avec les priorités nationales

La Composante régionale, à travers ses sous composantes 1, 2, et 3, est en harmonie avec les priorités nationales, les besoins des populations et les défis majeurs des pays en matière de gestion des zones côtières et maritimes et de résilience des populations de ces zones, qui transparaissent dans les documents des pays, notamment dans les Documents de Stratégie Pays (DSP) des six pays concernés, à savoir :

- Le DSP 2017-2021 du Bénin qui est articulé autour de deux piliers : (i) Développement des chaînes de valeurs agricoles et de l'agro-industrie ; et (ii) Renforcement des infrastructures de soutien à la compétitivité et à l'intégration régionale.

- Le DSP 2018-2022 de la Côte d’Ivoire, qui a deux piliers : (i) Renforcer les infrastructures structurantes et la gouvernance pour la compétitivité de l’économie et l’efficacité des investissements et (ii) Développer les chaînes de valeur.
- Le DSP 2016-2020 de la Mauritanie qui comporte deux piliers : (i) Promotion de la transformation de l’agriculture ; et (ii) Renforcement de l’offre de l’énergie électrique.
- Le DSP 2018-2022 de Sao Tomé-et-Principe qui compte deux piliers : Développement des filières porteuses et promotion des énergies renouvelables.
- Le DSP 2016-2020 du Sénégal qui repose sur deux piliers, notamment l’appui à la transformation agricole, et le renforcement des infrastructures de soutien à la production et à la compétitivité.
- Le DSP 2016-2020 du Togo qui est articulé autour de deux piliers : (i) Développement des pôles de croissance inclusive et de compétitivité agroindustrielle ; et, (ii) Appui à la gouvernance financière, sectorielle et locale.

3.4. Notation selon le critère de la pertinence

Concrètement, pour le critère de la Pertinence, on a utilisé l’indicateur du « Coefficient de pertinence » (CP). Il se décompose en trois facteurs (a, b, c). Il est noté sur une échelle de 1 à 6. Une pondération a été introduite ici pour prendre en compte l’importance relative d’un facteur donné par rapport à un autre. Ainsi, le facteur « a » est noté sur 3 ; le facteur « b » sur 1 ; et le facteur « c » sur 2. En effet, il a semblé à l’évaluateur que l’alignement aux priorités régionales, pour cette composante dédiée à l’intégration régionale, est plus important que l’alignement aux autres priorités. Le critère se calcule ainsi qu’il suit :

Les facteurs d’appréciation du niveau de pertinence de la Composante régionale	La notation
Facteur « a » : Alignement de la Composante avec les priorités des institutions régionales (UEMOA ; UICN ; CSE ; ABC)	3/3
Facteur « b » : Alignement de la Composante avec les Stratégies d’interventions des PTF contributeurs (Banque mondiale, FEM) et avec les ODD	1/1
Facteur « c » : Degré d’alignement des objectifs et activités de la composante avec les priorités nationales, les besoins et attentes des populations, les défis majeurs des pays en matière de gestion des zones côtières et maritimes et de résilience des populations de ces zones.	2/2
Note globale	6/6

Le Coefficient de pertinence (CP) est obtenu ainsi qu’il suit :

$$CP = 3 + 1 + 2 = 6/6.$$

Au vu de cette note globale de 6/6, et conformément à la grille d’interprétation indiquée dans l’approche méthodologique, on peut conclure que la Composante régionale du projet WACA ResIP a un niveau de pertinence très satisfaisant (TS).

IV – ANALYSE DE LA COHERENCE DE LA COMPOSANTE REGIONALE

Pour l’analyse de la cohérence de la composante régionale, on a apprécié les performances obtenues au niveau des facteurs suivants :

4.1. Facteur « a » : La cohérence du cadre de résultats de la Composante régionale

Le cadre de résultats de la composante comporte un objectif spécifique de la composante, quatre sous composantes ayant chacune un sous objectif, et cinq indicateurs pour le suivi-évaluation.

Il s’est agi d’analyser le degré de synergie, de cohérence et de complémentarité entre la composante régionale et les autres composantes du projet WACA ResIP.

Les quatre composantes du projet sont les suivantes :

- Composante N°1 : Renforcement de l'intégration régionale ;
- Composante N° 2 : Renforcement des politiques et institutions nationales ;
- Composante N°3 : Renforcement des investissements physiques et sociaux au niveau national ;
- Composante N°4 : Coordination du Projet.

On note, ainsi, que la Composante N°1, la composante régionale, prend en compte la dimension régionale, ce qui est complémentaire avec les Composantes N°2 et N°3 qui prennent en charge la dimension nationale, avec un appui aux politiques et institutions nationales et un renforcement des investissements au niveau national. Le principe de subsidiarité est mis en avant.

Il s'est agi, aussi, d'analyser le degré de convergence et de cohérence entre les sous composantes et la composante régionale.

La composante régionale relative au renforcement de l'intégration régionale, en rappel, a quatre (4) sous composantes, à savoir :

- Sous composante N°1 : Stratégies et solutions financières ;
- Sous composante N°2 : Accords et protocoles régionaux relatifs au littoral ;
- Sous composante N°3 : Observation régionale du littoral ;
- Sous composante N°4 : Appui à la mise en œuvre régionale.

On peut noter que chacune des quatre sous composantes prend en charge un aspect des questions régionales qui se complètent ainsi pour épuiser, ensemble, l'objectif de la composante, à savoir, le renforcement de l'intégration régionale.

4.2. Facteur « b » : La cohérence du système de suivi-évaluation et de rapportage

Le système de suivi-évaluation mis en place dans le cadre de WACA ResIP intervient à plusieurs niveaux d'information. Les niveaux régional, national et local génèrent des flux de données de S&E qui sont coordonnés. Au niveau national, les données de suivi des composantes 2, 3 et 4 sont collectées au niveau local par les partenaires de mise en œuvre des activités, agrégées au niveau national par les UGP et consolidées au niveau régional par l'UICN/WACA BAR. Les données de la composante régionale sont collectées et préparées par les partenaires régionaux et consolidées par l'UICN/WACA BAR. Ce système permet de faire la planification et le suivi de l'exécution technique et financière des activités, de mesurer les résultats intermédiaires et d'évaluer les effets et impacts de la composante. Tout le système est informatisé à base du logiciel RUCHE fonctionnel en ligne.

Le système de rapportage mis en place suit le dispositif de remontée de données mentionnée ci-dessus. Les rapports de la composante régionale sont produits par l'UICN/WACA BAR qui consolide les contributions de tous les partenaires régionaux et soumet le rapport final à la revue de l'UEMOA. Les rapports nationaux sont produits par les UGP pays et soumis à la revue de l'UICN/WACA BAR. Les UGP, après réception des observations de l'UICN/WACA BAR, finalisent les rapports et les transmettent à la Banque mondiale. Les rapports finalisés sont consolidés par l'UICN/WACA BAR, transmis par l'UICN à l'UEMOA. L'UEMOA soumet les rapports à la Banque mondiale et aux membres du CRP. Les principaux rapports produits sont les rapports trimestriels (seulement pour les sauvegardes et les RIF), semestriels, annuels et les rapports de progrès destinés aux missions de supervision et aux sessions des comités de pilotage. Seuls les rapports semestriels et annuels sont consolidés au niveau régional. Les échéances de production et de soumission de ces rapports ne sont pas généralement respectées. Par ailleurs, des Rapports Intérimaires Financiers (RIF) et des rapports trimestriels de suivi environnemental et social sont produits aux niveaux national et régional et transmis à la Banque mondiale.

Des indicateurs sont proposés pour le suivi-évaluation de la composante régionale. Ces indicateurs sont au nombre cinq et sont repris dans le tableau ci-dessous. L'analyse de ces indicateurs montre qu'ils sont tous Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes et Temporellement bien définis (SMART).

Tableau 1 : Appréciation des indicateurs de la composante régionale

Libellé de l'indicateur	Valeur de Référence	Cible à la fin de la composante	Observation
ODP5 - Score d'intégration régionale	0	16	SMART
Accord de collaboration entre l'UEMOA, le CSE et l'ABC relatif à la gestion des zones côtières	0	4	SMART
Le PARSI est élaboré et comporte les cibles, les engagements et les délais fixés pour résoudre les problèmes de l'érosion côtière, des inondations et de la pollution transfrontalière	0	4	SMART
Mise en place de mécanismes de suivi des mesures de réduction de l'érosion côtière, des inondations et de la pollution (ECIP)	0	4	SMART
L'observatoire régional (ORLOA) est établi et opérationnel	0	4	SMART

Source : Le consultant

Les cinq indicateurs cités ont tous des valeurs de référence et des valeurs cibles à atteindre à la fin du projet.

Le système de suivi évaluation a globalement bien fonctionné. On note que le cadre de résultats ne propose pas d'indicateurs spécifiques pour le suivi-évaluation des actions et des activités se déroulant dans chaque sous composante. Cependant, ceci a été rattrapé par la suite par l'unité chargée du suivi-évaluation au niveau de WACA BAR, de telle sorte que les rapports annuels d'activités produits en 2019, 2020 et 2021, ont utilisé des indicateurs de résultats et d'activités qui sont globalement SMART.

4.3. Facteur « c » : La cohérence de la Théorie de changement

La théorie du changement, en ne considérant que la composante régionale, décrit les changements successifs suivants devant conduire à l'objectif de développement de tout le projet.

4.3.1. Premier niveau de changement

La composante régionale toute seule, ou en association avec les composantes N°2 et N° 3 du WACA-ResIP, devrait conduire aux changements de premier niveau suivants :

- De nouveaux instruments de financement sont développés.
- La politique et les protocoles pour la gestion des zones côtières sont promues et mises en œuvre.
- Les capacités de l'Observatoire de la zone côtière et le système d'alerte précoce sont renforcés.

4.3.2. Deuxième niveau de changement

Les changements de deuxième ordre qui seront induits sont :

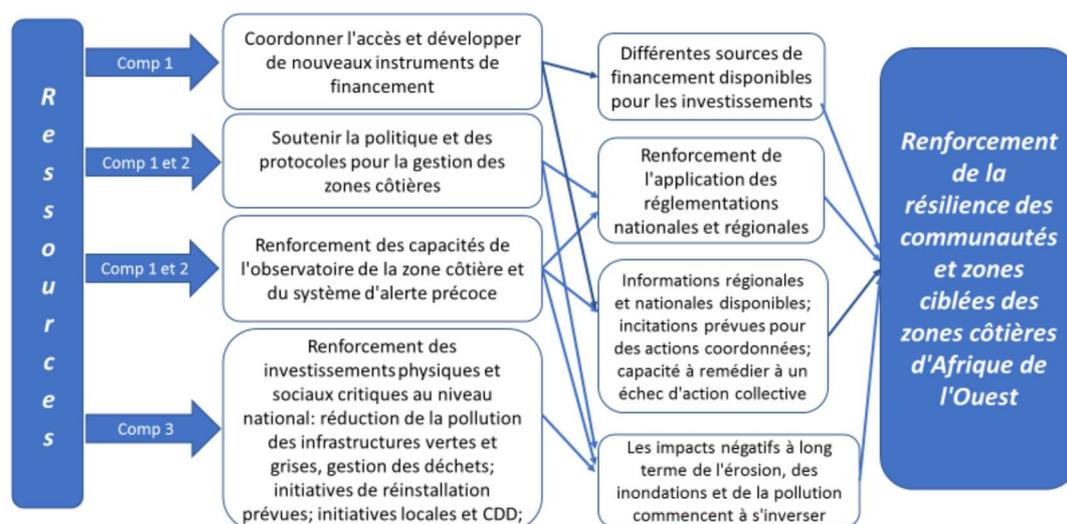
- Différentes sources de financement sont disponibles pour les investissements.
- L'application des règlements nationaux et régionaux est renforcée.
- Les informations nationales et régionales sont disponibles.
- Les impacts négatifs à long terme de l'érosion côtière, des inondations et de la pollution commencent à s'inverser.

4.3.3. Troisième niveau de changement

Le troisième et dernier niveau de changement correspond à l'objectif de développement du projet, à savoir : Le renforcement de la résilience des communautés et zones ciblées des zones côtières d'Afrique de l'Ouest.

La succession de ces changements attendus est cohérente. On peut conclure que la Théorie du changement est pertinente. Cependant, l'enchaînement des changements décrits ci-dessus, et qui découle de la figure N°2 ci-dessous, ne sont pas clairement ressortis dans le libellé énoncé dans le document de projet. Il aurait fallu que le libellé de la théorie de changement du projet fasse ressortir, de façon explicite, comme ci-dessus, les changements successifs de premier niveau et de deuxième niveau, conduisant au changement ultime de troisième niveau.

Figure N°2 : La Théorie de changement du projet WACA-ResIP



4.4. Notation selon le critère de la cohérence

Pour le critère de la Cohérence, on a utilisé l'indicateur du « Coefficient de cohérence » (CC). Ce coefficient se décompose en trois facteurs (a, b, c). Il est noté sur une échelle de 1 à 6. Une pondération n'a pas été introduite ici. Tous les trois facteurs ont été notés sur 2, car l'évaluateur a estimé qu'ils avaient une importance équivalente.

La note sur le critère a été calculée ainsi qu'il suit :

Les facteurs d'appréciation du niveau de cohérence de la composante régionale	La notation
Facteur « a » : La cohérence du cadre des résultats de la composante régionale	2/2
Facteur « b » : La cohérence du système de suivi-évaluation et de rapportage	1,5/2
Facteur « c » : La cohérence de la Théorie de changement	1,5/2
Note globale	5/6

Le Coefficient de cohérence (CC) est obtenu ainsi qu'il suit :

$$CC = 2 + 1,5 + 1,5 = 5/6.$$

Au vu de cette note globale de 5/6, on peut conclure que la composante régionale a un niveau de cohérence satisfaisant (S).

V – ANALYSE DU NIVEAU D'EFFICACITE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA COMPOSANTE REGIONALE

L'efficacité de la composante régionale a été appréciée en analysant le niveau d'atteinte des objectifs de la composante en termes quantitatifs et qualitatifs, par rapport au temps. Ceci

nécessite une description minutieuse et une documentation des principales activités réalisées pendant la première moitié de la période de mise en œuvre de la composante, ainsi qu'une analyse en profondeur des résultats atteints au niveau des résultats intermédiaires et de l'objectif de développement.

L'efficacité dans la mise en œuvre de la composante régionale a été appréciée à partir des performances obtenues au niveau des facteurs d'appréciation ci-après :

5.1. Facteur « a » : Etat de mise en œuvre des activités

Les principales réalisations de la composante régionale ont été les suivantes, présentées par sous composante :

1°) Sous composante n°1 : Stratégies et solutions financières

En 2019 : L'Unité Régionale de Gestion (URG) de la composante régionale du projet WACA ResIP a été mise en place. Le manuel de procédures de gestion administrative, financière et comptable du projet a été adopté par décision n°441/2019/PCOM/UEMOA. Le manuel de suivi-évaluation a été révisé et validé. Le mécanisme régional de gestion des plaintes/griefs a été élaboré. Trois missions d'appui à la mise en œuvre de la composante régionale ont été enregistrées.

En 2020 : Des missions de supervision financière de l'UICN et d'audit interne du projet ont été conduites par l'UEMOA. Deux missions virtuelles d'appui à la mise en œuvre de la composante régionale ont été organisées du 15 au 19 juin 2020 et du 3 au 6 novembre 2020. La version provisoire du répertoire des institutions intervenant dans la gestion des risques côtiers en Afrique de l'Ouest a été élaborée.

En 2021 : Le Comité Scientifique Régional (CSR) a été mis en place en tant qu'instance consultative du projet en vue d'apporter un appui scientifique et technique dans la mise en œuvre des initiatives de gestion des risques côtiers. Cinq avant-projets de règlements relatifs à l'insertion des quatre protocoles additionnels à la Convention d'Abidjan dans le corpus juridique de l'UEMOA ont été produits et validés par les experts des pays en août 2021. Un manuel régional d'exécution du projet a été produit et adopté par décision n°090/2021/PCOM/UEMOA du 04 mai 2021. Les réunions du comité régional de pilotage et les missions d'appui à la mise en œuvre ont été organisées ainsi que les audits internes et les externes du projet WACA ResIP.

2°) Sous composante n° 2 : Accords et protocoles régionaux relatifs au littoral

En 2019 : La réunion des plénipotentiaires de la Convention d'Abidjan a été organisée et quatre protocoles additionnels ont été signés. Deux ateliers de consultations nationales ont été organisés pour le développement des plans d'actions des Protocoles additionnels de la Convention d'Abidjan en Côte d'Ivoire et en Mauritanie.

En 2020 : Quatre ateliers de consultations nationales ont été organisés pour le développement des plans d'actions des Protocoles additionnels de la Convention d'Abidjan au Bénin, au Sénégal, en Guinée Bissau et au Togo. Une formation a été organisée pour les cadres de cinq pays du WACA ResIP et des institutions régionales sur la planification spatiale marine. Les points focaux ABC ont été formés sur les processus de ratification.

2021 : Deux réunions du comité sur la science et la technologie (CST) de la Convention d'Abidjan ont été organisées pour examiner les projets de décisions, le rapport du Secrétariat de la Convention, le rapport du président du CST et le rapport financier du Secrétariat. Ces documents ont été soumis à la réunion de la COP 13 de la Convention d'Abidjan qui a été organisée en mode virtuelle du 13 au 15 décembre 2021. Le segment des Ministres a été tenu le 15 décembre 2021 et a permis l'adoption, entre autres, de huit décisions en lien avec les

thématiques du projet WACA ResIP. Il y a eu l'établissement de la situation de référence de la mise en œuvre des protocoles dans les six pays WACA ResIP, et l'organisation de l'atelier de consultation nationale pour l'adoption des plans d'actions des protocoles additionnels de ABC, au Ghana. Les parlementaires béninois ont été sensibilisés sur le processus de ratification des protocoles additionnels de ABC.

3°) Sous composante n° 3 : Observation régionale du littoral

En 2019 : La base de données de la MOLOA a été évaluée dans la perspective de la restructurer et l'adapter à l'ORLOA. Le Comité Scientifique Régional du PRLEC a été redynamisé en collaboration avec l'UEMOA. La feuille de route de la deuxième mise à jour du schéma directeur du littoral ouest africain (bilan 2020) a été élaborée et validée.

En 2020 : Il a été procédé à l'évaluation et à la restructuration de la base de données de la Mission d'Observation du Littoral Ouest Africain (MOLOA) et à la création d'un site web. Le rapport provisoire du bilan 2020 des littoraux d'Afrique de l'Ouest qui correspond à la mise à jour du schéma directeur du littoral ouest africain a été élaboré. Il y a eu la formation à distance, par l'Agence Spatiale Européenne (ESA), des points focaux de la MOLOA, des membres des UGP des pays WACA et des représentants des ministères en charge de l'environnement des pays non encore WACA, sur la cartographie des changements d'occupation du sol sur le littoral.

En 2021 : Les livrables de l'étude de faisabilité de la mise en place de l'Observatoire régional du littoral ouest africain (ORLOA) ont été produits et validés. La charge graphique de l'ORLOA a été élaborée et validée. La finalisation et la validation du bilan 2020 des littoraux d'Afrique de l'Ouest ont été faites. Des cadres nationaux ont été formés sur le suivi des risques liés à la pollution marine par les hydrocarbures. Il y a eu la publication des 7^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} numéros du bulletin de liaison trimestriel sur les activités de l'observatoire régional et la problématique des risques côtiers en Afrique de l'Ouest, ainsi que l'élaboration et la validation du plan de communication de la sous-composante « Accords et protocoles régionaux relatifs au littoral ».

4°) Sous composante n° 4 : Appui à la mise en œuvre au niveau régional

En 2019 : Il y a eu la mise en place et l'opérationnalisation du système informatisé de suivi-évaluation du projet (« RUCHE »), ainsi que la formation des utilisateurs et l'acquisition du logiciel de gestion financière et comptable intégrée "TOMPRO". Quatre ateliers de renforcement des capacités ont été organisés au profit de 68 spécialistes en charge de la communication, du développement institutionnel, du suivi-évaluation et de la sauvegarde environnementale et sociale. Un atelier de planification opérationnelle a été organisé et les plans de travail 2019-2023 développés.

En 2020 : La stratégie régionale de communication de WACA ResIP a été élaborée et validée. L'expertise de Cerema a été mobilisée pour apporter des appuis aux UGP du Bénin, de la Côte d'Ivoire, de la Mauritanie et du Togo et des missions d'appui à la mise en œuvre de WACA ResIP ont été conduites dans les six pays en collaboration avec la Banque mondiale. Des appuis directs ont été également apportés aux pays sur différents thématiques (suivi-évaluation, communication, sauvegardes environnementales, gestion financière).

En 2021 : les 6 UGP ont bénéficié des appuis de l'équipe de l'UICN/WACA BAR dans les domaines des sauvegardes environnementale et sociale, le suivi-évaluation, la communication, le renforcement institutionnel et la passation de marchés. Pour le renforcement des capacités des acteurs de mise en œuvre du projet, il a été organisé (i) un atelier d'échanges et de renforcement des capacités sur les aspects liés aux évaluations environnementales et sociales ; (ii) un webinaire combiné à un atelier en présentiel destiné aux journalistes des pays WACA ; (iii) une formation des spécialistes et points focaux en développement institutionnel ; (iv) une formation sur l'utilisation du Système d'Information géographique pour le suivi-évaluation et (v) deux ateliers (dont un en présentiel) de renforcement des capacités des spécialistes en

communication. Un appui a été apporté, en collaboration avec la Banque mondiale, au processus de préparation de la phase 2 du projet WACA ResIP qui va concerner le Ghana, la Gambie, la Guinée Bissau et la Composante Régionale.

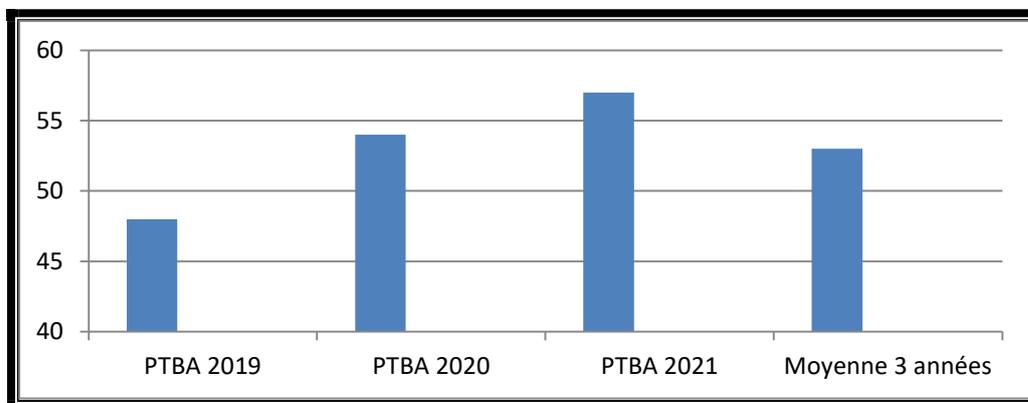
4°) **Appréciation globale de l'état de mise en œuvre des activités**

On note un retard dans la réalisation de l'étude de faisabilité pour l'identification des instruments innovants de financement des investissements et dans le processus de mise en place de l'observatoire régional du littoral ouest africain.

Le taux d'exécution technique des PTBA 2019, 2020 et 2021 de la composante régionale a été respectivement de 48%, 54% et 57%, soit un taux moyen de 53%. Ce taux de réalisation est faible et s'explique par :

- a) Le retard dans la mise à disposition des fonds de la Banque mondiale à l'UEMOA : Ce retard est dû en partie à la Banque mondiale et en partie à la Commission de l'UEMOA. En effet, au niveau de la Banque, il y a un nombre limité de personnes habilitées à traiter des dossiers de transfert de fonds et de délivrance des Avis de Non objection, si bien que quand ces personnes sont en mission, les dossiers restent en attente. Au niveau de la Commission, un dossier de justificatifs doit être apprêté et soumis à la Banque. La constitution de ce dossier connaît souvent du retard.
- b) Le retard dans le transfert des fonds de l'UEMOA à l'UICN, du fait de la lenteur des procédures de l'UEMOA.
- c) La situation sanitaire du COVID 19 depuis le début de l'année 2020.
- d) La lenteur des procédures de passation des marchés au niveau de la Commission de l'UEMOA et de l'UICN.

Figure N°3 : Taux d'exécution des PTBA 2019, 2020 et 2021 de la composante régionale (en %)



Source : Le consultant évaluateur

5.2. Facteur « b » : Evolution des indicateurs du cadre des résultats de la composante

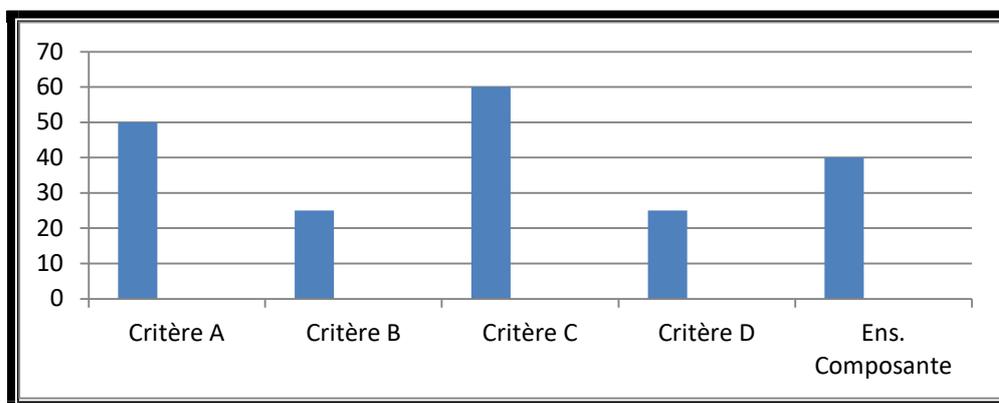
L'indicateur proposé pour le suivi-évaluation de la Composante régionale est le « Score d'intégration régionale ». Cet indicateur est évalué à travers quatre critères relatifs à : (i) la collaboration régionale pour la réduction des risques côtiers ; (ii) l'élaboration du Plan d'action stratégique régional pour les investissements (PARSI) ; (iii) la mise en place de mécanismes de suivi des mesures de réduction de l'érosion côtière, des inondations et de la pollution (ECIP) ; et (iv) la mise en place de l'Observatoire régional du littoral ouest-africain (ORLOA). Chaque critère est noté sur 4 points soit un total de 16.

Cet indicateur traduit le niveau de progression dans l'intégration régionale. De façon spécifique, les réalisations par critère ont été les suivantes :

- Critère A : Les rôles entre les quatre institutions impliquées (UEMOA, UICN, ABC et CSE) sont clarifiés, mais tous les accords/conventions ne sont pas encore signés : L'accord UEMOA-UICN est signé ; L'accord UICN-CSE est signé ; Un protocole d'accord (mémoire d'entente) entre UEMOA, UICN et ABC/ONU Environnement est élaboré et en cours de revue par les services juridiques des institutions ; Le contrat/accord entre UICN et ONU Environnement est en cours de signature. Le taux d'atteinte de cette cible est de 50%. (Cf. Tableau N°2).
- Critère B : Le WACA ResIP est en cours de mise en œuvre. Le Plan d'action stratégique régional pour les investissements (PARSI) n'est pas encore élaboré. Le processus d'élaboration a été infructueux, annulé et a été repris. Le nouveau processus de sélection est à l'étape de contractualisation. Le taux de réalisation de cette cible est de 25% (CF. Tableau N° 2).
- Critère C : ABC est en train de mettre en place un système de suivi & évaluation qui comprend les politiques et dispositifs institutionnels. L'UICN assure un suivi des projets et programmes en cours de mise en œuvre dans la région. Le CSE a élaboré une base de données sur les infrastructures côtières. Le RAMPAO assure un suivi de l'évolution du réseau d'AMP en Afrique de l'ouest. Toutes ces données sont consolidées dans le bilan des littoraux et bénéficieront d'une mise à jour régulière. Cependant, le mécanisme de suivi des financements mobilisés pour la mise en œuvre du PARSI et des PIM n'est pas encore mise en place et les autres initiatives ne sont pas encore coordonnées et ne fournissent pas encore des données régulières et suffisantes permettant le suivi de toutes les mesures. Le taux de réalisation de cette cible est de 60% (CF. Tableau N° 2).
- Critère D : Le processus de mise en place de l'observatoire régional est engagé à travers l'étude de faisabilité menée par le CSE avec l'appui du Cerema. Les livrables sont élaborés et validés par le Comité Scientifique Régional (CSR). La charte graphique a été élaborée et la plateforme web de gestion et de partage des données à l'échelle régionale est en cours d'élaboration avec l'appui de Cerema. Une feuille de route pour la mise en place et l'opérationnalisation de l'ORLOA a été élaborée. L'élaboration des textes juridiques et organisationnels de l'ORLOA est liée à la validation, par l'UEMOA, des propositions relatives à l'ancrage institutionnel sur la base des recommandations de la réunion des Ministres de l'Environnement, prévue en février 2022. Le Bilan des littoraux a été élaboré et le rapport est disponible en français et en anglais. Ce rapport, validé par le CSR, est finalisé et en cours d'édition. Le taux de réalisation de cette cible est de 25% (CF. Tableau N° 2).

Au 31 décembre 2021, les performances de la composante pour le Score d'intégration régionale ont été de 40% d'atteinte de la cible prévue pour la fin de la composante, avec 50% pour le critère A ; 25% pour le critère B ; 60% pour le critère C ; et 25% pour le critère D.

Figure N°4 : Taux d'atteinte des cibles de la composante régionale au 31/12/2021



Source : Le consultant évaluateur

Tableau 2 : Etat d'évolution cumulée de l'indicateur ODP5 de la composante régionale au 31 décembre 2021

Code/Libellé de l'indicateur	Unité	Réf.	2019			2020			2021			Cumul Cible	Cumul Taux
			Prév	Réal	Taux	Prév	Réal	Taux	Prév	Réal	Taux		
ODP5 - Score d'intégration régionale	Score	0	16	6	38%	7	6	86%	12	6,4	53%	16	40%
<i>Critère A : Accord de collaboration entre l'UEMOA, le CSE et l'ABC relatif à la gestion des zones côtières</i>		0	4	2	50%	3	2	67%	4	2	50%	4	50%
<i>Critère B : Le PARSI est élaboré et comporte les cibles, les engagements et les délais fixés pour résoudre les problèmes de l'érosion côtière, des inondations et de la pollution transfrontalière</i>		0	4	1	25%	1	1	100%	2	1	50%	4	25%
<i>Critère C : Mise en place de mécanismes de suivi des mesures de réduction de l'érosion côtière, des inondations et de la pollution (ECIP)</i>		0	4	2	50%	2	2	100%	3	2,4	80%	4	60%
<i>Critère D : L'observatoire régional (ORLOA) est établi et opérationnel</i>		0	4	1	25%	1	1	100%	3	1	33%	4	25%

Source : Compilation des rapports annuels d'activités de la composante régionale par le consultant

5.3. Facteur « c » : Progrès vers l'atteinte des objectifs de la Composante

Trois grands objectifs sont à considérer, à terme, pour la Composante régionale. Il s'agit de :

1°) La mise en place de l'observatoire régional et des observatoires nationaux du littoral ouest africain : Ces structures ne sont pas encore en place, mais leur mise en place est une cible pour la fin de la composante, et non pour l'étape de mi-parcours. Au 31 décembre 2021, l'étude de faisabilité et une feuille de route ont été élaborés. On peut estimer le niveau d'atteinte de l'objectif de mi-parcours de cet objectif à 25%, comme indiqué au point 5.2 et au tableau N°2.

2°) L'élaboration et l'opérationnalisation des instruments de financement des investissements : Les instruments novateurs pour le financement de la gestion du littoral ne sont pas en place. L'objectif de l'étape de mi-parcours est d'élaborer le Plan d'Action Régional Stratégique pour les Investissements (PARSI). Cet objectif est seulement atteint à 25%. (CF. Tableau N°2).

3°) L'élaboration et la mise en œuvre d'accords régionaux pour la gestion du littoral ouest africain. A cette étape, quatre protocoles d'accords régionaux ont été élaborés à l'échelle des huit pays de l'UEMOA, et le processus de leur transposition dans lois nationales est en cours. On peut estimer le niveau d'atteinte de cet objectif à 60%.

5.4. Facteur « d » : Efficacité du dispositif de pilotage, de coordination et de mise en œuvre de la composante régionale

Le pilotage de la composante régionale et de l'ensemble du projet est assuré par le comité régional de pilotage (CRP). La coordination et la gestion sont placées sous la responsabilité de l'Unité régionale de gestion (URG) et du Bureau d'appui régional (BAR).

Le Comité régional de pilotage (CRP) est l'organe suprême d'orientation de la composante régionale et de l'ensemble du Projet sur les questions régionales. Il a été mis en place par décision n°564/2018/PCOM/UEMOA du 28 septembre 2018. Il regroupe les représentants de l'UEMOA (Commissaire en charge de l'environnement) et des six pays concernés (Présidents des Comités nationaux de pilotage), en tant que membres, ainsi que les représentants de l'UICN, de ABC, du CSE et des principaux partenaires techniques et financiers. Les six coordonnateurs nationaux participent également au CRP, en tant qu'observateurs. Le CRP a effectivement rempli son rôle d'orientation. Il a examiné les rapports bilans annuels d'activités et approuvé les PTBA. Il a formulé des recommandations pour une meilleure mise en œuvre des activités. Le suivi de la mise en œuvre de ces recommandations fait souvent défaut. Le CRP s'est réuni selon la fréquence convenue dans la Décision qui le met en place, à savoir deux fois par an, en juin/juillet pour la première session et en novembre pour la deuxième session. Le CRP se réunit régulièrement depuis 2019. Ainsi, par exemple, en 2021, deux réunions du CRP ont été tenues respectivement en juillet et en novembre. La dernière réunion a permis l'approbation du PTBA 2022 et du rapport annuel 2021. Elle a également recommandé, entre autres, les cinq projets de règlement sur la gestion des zones côtières et marines, le bilan 2020 des littoraux et les livrables de l'ORLOA à la réunion des Ministres de l'Environnement, dans le cadre de la poursuite de validation de ces documents.

Cependant, la mission d'audit interne a remarqué que les dates de tenue des réunions du CRP ne lui permettent pas d'examiner et d'approuver les rapports d'avancement semestriels avant leur transmission à l'IDA au plus tard un (01) mois après la fin de chaque semestre tel que prévu par la section II de l'annexe 2 de l'accord de financement

L'Unité régionale de gestion (URG) a été mise en place par décision n°613/2018/PCOM/UEMOA du 29 octobre 2018 de l'UEMOA, au sein du Département de l'Agriculture, des Ressources en Eau et de l'Environnement (DAREN). Elle est chargée de gérer les relations entre la Commission de l'UEMOA, la Banque mondiale, l'UICN et les autres parties impliquées dans la mise en œuvre de la Composante régionale du projet. L'URG a joué son rôle de gestion quotidienne de la composante. Elle est constituée d'une équipe composée d'un coordonnateur/Point focal, d'un expert en intégration régionale, d'un expert en passation

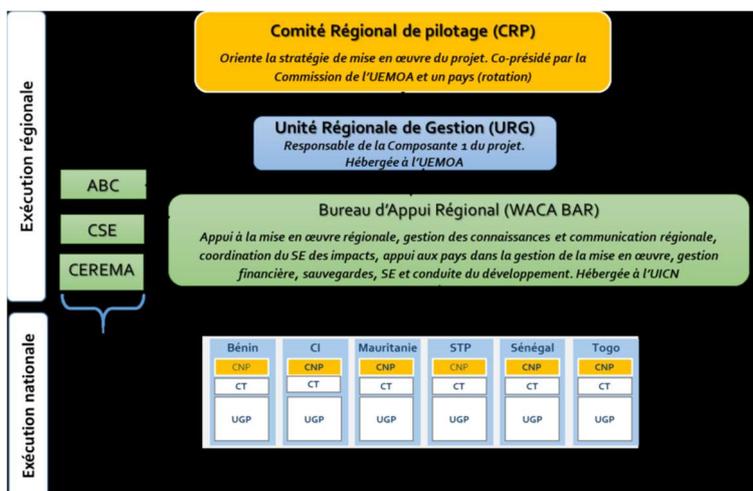
des marchés qui est, en réalité, un cadre de la Commission de l’UEMOA mis à la disposition de la Composante régionale, d’un expert en communication, d’un assistant administratif, d’un régisseur/comptable et d’un spécialiste en gestion financière. Le spécialiste en passation des marchés a bénéficié, en 2021, d’une formation sur l’outil STEP de gestion du cycle de passation des marchés de la Banque mondiale par le biais d’une séance de travail avec son homologue de WACA BAR. Le Point focal et le spécialiste en intégration régionale ont pris service en janvier 2019. Les spécialistes en gestion financière, en passation de marchés et le comptable/régisseur sont des agents de l’UEMOA qui ont été mis à la disposition de l’URG.

Le Bureau d’appui régional (BAR) est mis en place par l’UICN pour assurer la coordination technique de la composante relative à l’intégration régionale et assurer l’appui technique aux pays d’intervention du projet dans la mise en œuvre des activités.

Le comité scientifique régional (CSR) a été mis en place par la commission de l’UEMOA, par décision n°089/2021/PCOM/UEMOA en date du 04 mai 2021, en tant qu’instance consultative, en vue d’apporter des appuis scientifiques et techniques dans la mise en œuvre des initiatives en matière de gestion des zones côtières et marines. Les membres des pays au CSR ont été désignés et leurs références et coordonnées ont été communiquées à la Commission de l’UEMOA en 2021. Cependant, le CSR ne s’est pas encore réuni et sa fonctionnalité n’est pas avérée.

La Banque mondiale est partie prenante dans la coordination et la mise en œuvre de la composante régionale, notamment en prenant part aux sessions du comité régional de pilotage et en organisant des missions d’appui et de suivi-supervision. Ces missions sont assorties de recommandations destinées à améliorer l’efficacité des interventions.

Figure N°5 : Organigramme pour la mise en œuvre de la Composante régionale et du projet WACA ResIP



Source : DAP du projet WACA ResIP

5.5. Facteur « e » : Efficacité des arrangements institutionnels et contractuels et du partenariat mis en place

Pour la mise en œuvre de la composante régionale et de l’ensemble du projet WACA ResIP, l’Association Internationale de Développement (IDA) a signé des accords de financement avec l’UEMOA et les six pays bénéficiaires, ainsi qu’un accord de projet avec l’UICN.

L’accord de financement avec l’UEMOA et l’accord de projet avec l’UICN concernent la composante N° 1, relative à l’intégration régionale. A travers ces accords, l’UEMOA assure le rôle du maître d’ouvrage de cette composante et établit un accord subsidiaire avec l’UICN, en tant que maître d’ouvrage délégué, en vue de mettre en place et de coordonner le Bureau d’Appui Régional (dénommé « WACA BAR ») pour appuyer les pays dans le cadre du projet. L’UICN, à son tour, a signé deux accords spécifiques avec ABC et le CSE pour mettre en œuvre, respectivement, les activités relatives aux « Protocoles et accords régionaux en matière

de gestion côtière » et à l'« Observatoire régional du littoral ». L'accord avec ABC est en cours de signature. Cependant, pour ne pas retarder la mise en œuvre, l'UICN assure l'exécution administrative et fiduciaire des activités de la sous composante gérée par ABC. Il y a donc une flexibilité des arrangements institutionnels.

Il est à noter que les partenaires impliqués dans la mise en œuvre de la composante régionale ont des modes opératoires, des procédures et des exigences propres. Le défi était donc, au démarrage du projet, de préparer et adopter un Manuel régional de procédures qui précise et harmonise les procédures. Par ailleurs, le Manuel devrait se baser sur le principe de subsidiarité entre les partenaires, afin d'exploiter au mieux les avantages comparatifs de chaque institution. Il devrait aussi tenir compte des contraintes liées aux règles administratives et financières spécifiques à chaque institution. Cette insuffisance a été sources de difficultés. En effet, quoique le dispositif mis en place ait relativement bien fonctionné, on a noté des retards dans les décaissements par la Commission de l'UEMOA au profit de l'UICN, et dans les processus de passation des marchés pour les études régionales. Il y a eu aussi un retard dans le décaissement de la 1^{ère} avance de fonds de la Banque mondiale à l'UEMOA. Ces retards ont engendré des difficultés de trésorerie au niveau de l'UEMOA et de l'UICN.

5.6. Notation selon le critère de l'efficacité

Pour le critère de l'Efficacité, on a eu recours au « Coefficient d'efficacité » (CE). Ce coefficient se décompose en cinq facteurs (a, b, c, d, e) tels que spécifiés ci-dessous. Il est noté sur une échelle de 1 à 6. La pondération introduite ici donne 2 points à chacun des facteurs « b » et « c », 1 point au facteur « a » et 0,5 point aux facteurs « d » et « e ». En effet, il a semblé que le niveau d'atteinte des objectifs et des cibles prime sur les autres considérations. Les notes ont été calculées ainsi qu'il suit :

Facteurs d'appréciation du niveau d'efficacité de la composante	Notation
Facteur « a » : Etat de mise en œuvre des activités (Faible taux d'exécution des PTBA de 53%)	0,5/1
Facteur « b » : Evolution des indicateurs du cadre des résultats de la composante (Faible taux d'atteinte des cible de 40%)	0,75/2
Facteur « c » : Progrès vers l'atteinte des objectifs de la composante	1/2
Facteur « d » : Efficacité du dispositif de pilotage, de coordination et de mise en œuvre de la composante	0,5/0,5
Facteur « e » : Efficacité des arrangements institutionnels et contractuels et du partenariat mis en place (Retard de décaissement des fonds, problèmes de trésorerie)	0,25/0,5
Note globale	3/6

Le coefficient d'efficacité (CE) est obtenu ainsi qu'il suit :

$$CE = 0,5 + 0,75 + 1 + 0,5 + 0,25 = 3/6.$$

Au vu de cette note globale de 3/6 on peut conclure que la mise en œuvre de la composante régionale s'est faite avec un niveau d'efficacité moyennement satisfaisant(MS).

VI – ANALYSE DU NIVEAU D'EFFICIENCE DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA COMPOSANTEREGIONALE

L'efficacité mesure les résultats – qualitatifs ou quantitatifs – obtenus par rapport aux moyens mis en œuvre. Il s'agit notamment de voir comment les apports et ressources de la composante (fonds, expertise, temps, etc.) ont été économiquement convertis en résultats.

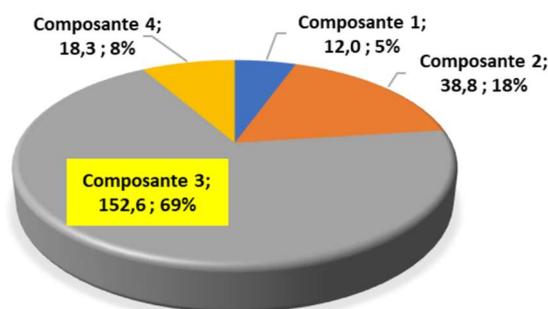
L'appréciation de l'efficacité de la mise en œuvre s'est faite en examinant les performances réalisées au niveau des facteurs d'appréciation suivants :

6.1. Facteur « a » : La qualité/rationalité de l'exécution financière

1°) Le financement de la composante

Le coût de la composante régionale représente 5% du montant total du projet WACA ResIP qui est évalué à 221,7 millions de USD (MUSD). La Banque mondiale, à travers l'IDA, est le contributeur financier de cette composante.

Figure N°6 : Répartition des coûts par composante



Source : DAP du projet WACA ResIP

La composante régionale a la plus faible part du budget du projet, à savoir 5%, contre 69% pour la composante 3 relative à l'observation du littoral ouest africain. Nonobstant le fait que de lourds investissements doivent se faire au niveau de la composante 3, la part de budget réservée à la composante régionale semble faible, au regard des activités à y mener.

2°) L'exécution financière de la composante régionale

Du démarrage de la mise en œuvre de la composante régionale jusqu'au 31 décembre 2021, le budget exécuté cumulé se chiffre à 4 734 038 USD, pour un budget quinquennal prévisionnel de 12 000 000 \$US, soit 39,45% du budget total de ladite composante. Ce taux est de 28,85% pour l'UEMOA ; 28,88% pour ABC ; 79,58% pour CSE et 37,75% pour l'UICN/WACA BAR.

Par ailleurs, le taux d'exécution financière a été, au 31 décembre 2021 de 28,85% pour la sous composante 1 ; 28,88% pour la sous composante 2 ; de 79,58% pour la sous composante 3 ; et de 37,75% pour la sous composante 4.

On note, ainsi, que le taux d'exécution financière de la sous composante 3, à l'étape de mi-parcours, est très élevé, presque 80%, alors que des activités essentielles telles que la mise en place de l'observatoire régional et des observatoires nationaux ne sont pas encore réalisées. Il y a une disproportion entre le taux d'exécution financière et le taux d'exécution des activités dans cette sous composante. Une réallocation des ressources sera nécessaire pour permettre la mise en œuvre des activités restantes.

Tableau 3 : Bilan de l'exécution budgétaire au 31 décembre 2021 (en dollars US)

Code	Composante / Sous-composante	Bilan cumulé de l'exécution financière au 31 décembre 2021		
		Budget quinquennal	Exécution cumulée	Taux
11	Sous Composante 1.1 : Stratégies et solutions financières (UEMOA/ URG)	3 249 999	937 473	28,85%
12	Sous Composante 1.2 Accords et protocoles régionaux relatifs au littoral (Convention d'Abidjan)	1 510 844	436 328	28,88%
13	Sous Composante 1.3 : Observation régionale du littoral (CSE)	1 500 046	1 193 698	79,58%
14	Sous Composante 1.4 : Appui à la mise en œuvre au niveau régional (UICN/WACA BAR)	5 739 111	2 166 540	37,75%
Total Composante 1		12 000 000	4 734 038	39,45%

Source : Rapports d'activités de la composante régionale

3°) l'indice d'efficience

L'indice d'efficacité (IE) est le rapport entre le taux d'exécution des PTBA (TEPTBA) et le taux d'exécution financière (TEF).

Avec :

TEPTBA = Moyenne des taux d'exécution des PTBA 2019, 2020, 2021 = 53%.

TEF = Moyenne des taux d'exécution financière des 2019, 2020, 2021 = 39,7%

IE = TEPTBA/TEF.

Un indice d'efficacité égal ou supérieur à 1 est un signe d'efficacité, car cela voudra dire que la composante régionale aurait réalisé techniquement ou physiquement plus qu'elle n'a dépensé financièrement.

Le calcul de l'IE donne :

IE = 53/39,7 = 1,33.

Cet indice d'efficacité, supérieur à 1, est un élément positif d'efficacité de la composante régionale.

Tableau n°4 : Taux d'exécution annuel des PTBA et Taux d'exécution financière annuel

Années	Taux d'exécution des PTBA	Taux d'exécution financière annuel	Indice d'efficacité (IE=PTBA/TE)
2019	48%	23,71%	2
2020	54%	41,51%	1,3
2021	57%	53,88%	1,05
Moyenne des 3 années	53%	39,7%	1,33

Source : Le consultant évaluateur

6.2. Facteur « b » : Les résultats des audits comptables et financiers de la composante régionale

Les audits externes des exercices 2019 et 2020 du projet ont été réalisés, et les rapports définitifs soumis à la Banque mondiale, y compris les plans d'action de mise en œuvre des recommandations.

C'est ainsi que :

Le cabinet d'expertise SAFECO implanté à Lomé, au Togo, a eu à effectuer l'audit comptable et financier du projet WACA ResIP couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019. Il a eu à formuler l'opinion suivante :

« Au 31 décembre 2019, le total des préfinancements de la Commission de l'UEMOA se chiffre à soixante-trois millions neuf-cent trente-cinq mille cinq-cent-neuf (63 935 509) F CFA.

A notre avis, les dépenses effectuées dans le cadre de l'utilisation des préfinancements de la Commission de l'UEMOA et de l'UICN sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine du Projet à la fin de l'exercice conformément aux règles et méthodes comptables éditées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière et les préfinancements sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées conformément à l'accord de financement »

Le même cabinet a effectué l'audit de l'année 2020 et a émis l'opinion suivante :

« A notre avis, les flux de transactions effectuées sur le Compte Désigné, ainsi que le solde de ce compte de deux-cent-quatre-vingt-deux millions deux-cent-quatre-vingt-six mille cinq-cent-quatre-vingt-huit (282 286 588) Francs CFA au 31 décembre 2020, sont conformes aux dispositions de l'Accord de Financement et sont correctement retracés dans les états financiers présentés par la Cellule d'Exécution du Projet d'Investissement pour la Résilience des Zones Côtières en Afrique de l'Ouest (WACA ResIP). ».

Par ailleurs, la Direction de l'Audit Interne (DAI) de la Commission de l'UEMOA a effectué deux missions d'audit internes des comptes de l'UICN/WACA BAR et de l'URG sur les exercices 2019 à 2021. Des plans d'action de mise en œuvre des recommandations desdites missions ont aussi été établis. Ces audits internes ont abouti à des appréciations globalement positives.

Cependant, l'UEMOA devait préparer ses états financiers annuels conformément aux normes comptables appliquées de façon uniforme, selon une forme et une méthode que la Banque juge satisfaisantes. Ces états financiers annuels pour chaque période devaient être : (i) vérifiés et publiés par la Cour des comptes de l'UEMOA, conformément aux normes de vérification appliquées de façon uniforme et de manière acceptable pour la Banque ; et (ii) transmis à la Banque dès qu'ils sont publiés et au plus tard dix-huit (18) mois après la fin de chaque exercice financier. Au plus tard cinq (5) mois après la date d'entrée en vigueur de l'Accord, l'UEMOA devait soumettre à la Banque son premier rapport d'audit interne, préparé par le service de vérification interne de l'UEMOA, de façon opportune et acceptable pour l'Association.

Ces dispositions de l'accord de financement n'ont pas été respectées par la Commission de l'UEMOA.

6.3. Facteur « c » : Les missions d'appui à la mise en œuvre de la Banque mondiale

La Banque mondiale a organisé trois missions d'appui à la mise en œuvre de la composante régionale. Ces missions visaient à : revoir l'état d'avancement de la composante régionale, identifier les contraintes de mise en œuvre et formuler des recommandations pour améliorer l'efficacité des interventions. Pour chacune de ces missions, il a été élaboré des aide-mémoires présentant les constats d'avancement, des plans d'action spécifiques et une feuille de route.

Ces missions d'appui ont été pertinentes. Elles ont été des boussoles d'appréciation de l'état de mise en œuvre de la composante, ainsi que des outils d'identification des contraintes et de réorientation pour une meilleure exécution des activités.

6.4. Facteur « d » : Les passations des marchés

La situation de la passation des marchés en 2019, 2020 et 2021 est la suivante :

En 2019 : Dans le cadre de la mise en œuvre du PTBA 2019, 55 marchés ont été programmés dont 15 pour l'UEMOA/URG et 40 pour l'UICN/WACA BAR pour un montant prévisionnel de 5 735 530 USD (1 380 637 USD pour l'UEMOA/URG et 4 354 893 USD pour l'UICN/WACA BAR). Au 31 décembre 2019, 16 des marchés (29,10%) ont été engagés (3 de l'UEMOA/URG et 13 de l'UICN/WACA BAR) pour un montant de 2 820 209 USD (787 160 USD pour l'UEMOA/URG et 2 034 162 USD pour l'UICN/WACA BAR) soit 49,17% du montant programmé des deux PPM.

En 2020 : Au total, 69 marchés ont été programmés dont 16 marchés annulés et 53 marchés actifs (13 pour l'UEMOA/URG et 40 pour l'UICN/WACA BAR). Les montants prévisionnels sont estimés à 5 715 530 USD (1 470 637 USD pour l'UEMOA/URG et 4 244 893 USD pour l'UICN/WACA BAR). Au 31 décembre 2020, 29 des marchés actifs (55%) ont été engagés (4 de l'UEMOA/URG et 25 de l'UICN/WACA BAR) pour un montant représentant 57% du montant programmé des deux PPM. Cependant, il existe 30% des marchés qui n'avaient pas démarrés.

En 2021 : La situation des marchés dans le STEP ressort un total de 76 marchés actifs (19 pour l'UEMOA/URG et 57 pour l'UICN/WACA BAR) et 16 marchés annulés ou résiliés. Les montants prévisionnels sont estimés à 6 089 278 USD (1 612 637 USD pour l'UEMOA/URG et 4 473 641 USD pour l'UICN/WACA BAR). Au 31 décembre 2021, 39 marchés actifs (52%) ont été engagés (07 de l'UEMOA/URG et 32 de l'UICN/WACA BAR) pour un montant représentant 58% du montant prévisionnel des marchés actifs.

Le faible taux d'exécution des marchés, tant au niveau de l'UEMOA qu'au niveau de l'UICN, s'explique par : (i) des difficultés de maîtrise du système de gestion des marchés de la Banque mondiale (STEP) par l'équipe de l'URG/UEMOA et l'absence d'un spécialiste en passation de marchés entièrement dédié à cette tâche au niveau de l'URG/UEMOA ; (ii) le recrutement tardif, en 2020, d'un spécialiste en passation des marchés au niveau du WACA BAR/UICN.

Par ailleurs :

Le Rapport d'audit 2019 du Cabinet SAFECO donne l'Opinion suivante sur les passations de marchés : « Nous avons effectué l'audit de la passation des marchés du Projet d'Investissement pour la Résilience des Zones Côtières en Afrique de l'Ouest (WACA ResIP). A notre avis, les marchés passés par le WACA ResIP au titre de la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, sont conformes aux dispositions de l'Accord de Financement, les procédures de passation des marchés de la Banque mondiale, le code de marché public en vigueur au Burkina Faso et au manuel de procédures du Projet d'Investissement pour la Résilience des Zones Côtières en Afrique de l'Ouest (WACA ResIP) ».

SAFECO, donne, également, en 2020, l'Opinion ci-après : « Nous avons effectué l'audit de la passation des marchés du Projet d'Investissement pour la Résilience des Zones Côtières en Afrique de l'Ouest (WACA ResIP), pour la période allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020. A notre avis, les marchés passés par le WACA ResIP sont conformes aux dispositions de l'Accord de Financement, les procédures de passation des marchés de la Banque mondiale, le code de marché public en vigueur au Burkina Faso et au manuel de procédures du Projet d'Investissement pour la Résilience des Zones Côtières en Afrique de l'Ouest (WACA ResIP) ».

6.5. Facteur « e » : La Communication

Les principaux acquis dans le domaine de la communication ont été les suivants en 2019, 2020 et 2021 :

En 2019 : Dans le cadre du renforcement des capacités des acteurs en communication et développement institutionnel, un atelier de formation, d'échanges et d'informations, et d'élaboration d'une stratégie régionale de communication a été organisé en 2019. Cet atelier a réuni 25 personnes issues de 5 UGP (Bénin, Côte d'Ivoire, Mauritanie, Sao Tomé-et-Principe et Sénégal) et de 5 structures partenaires (UICN/WACA BAR, CSE, ABC, UEMOA/URG et Banque mondiale).

Cet atelier a permis d'initier le réseau des spécialistes en communication des UGP, des institutions régionales et de la Banque mondiale. Ce réseau des spécialistes tient régulièrement des réunions et a engagé des activités d'harmonisation des outils de communication, avec la déclinaison de la charte graphique, d'élaboration de boîtes à outils permettant l'harmonisation des messages. A cet effet, un site internet dédié au programme WACA (<https://www.wacaprogram.org/fr>) a été créé.

En 2020 : Les activités de communication réalisées ont porté sur l'élaboration de la stratégie de communication, l'élaboration et la mise en œuvre des plans de communication. Ces activités ont été réalisées au niveau de chaque partenaire régional.

En 2021 : Les activités de communication ont porté sur l'appui donné aux UGP. Des termes de référence d'activités, des scripts de film, la stratégie de communication sociale, etc. ont été analysés et corrigés. Cette revue a également concerné des TDR et budgets relatifs à la célébration d'événements tels que la journée mondiale des océans et d'autres manifestations à caractère national.

Cet appui a porté aussi sur le suivi des activités de communication à travers des réunions mensuelles. Ainsi, douze (12) rencontres ont été tenues. A cette occasion, les spécialistes de la communication des pays ont établi des plans trimestriels de travail et ont rendu compte progressivement de leur état de mise en œuvre.

Dans le cadre des relations presse, un webinaire combiné à un atelier en présentiel destiné aux journalistes des pays WACA a été organisé le 25 février 2021. L'objectif était de renforcer le réseau de journalistes travaillant sur les problématiques du littoral afin d'assurer une meilleure visibilité du Programme WACA et permettre une large diffusion de ses résultats.

Une session de formation en virtuel destinée aux spécialistes en communication des pays et des institutions a été organisée en juin 2021. Elle a été couplée par un atelier en présentiel du 18 au 22 octobre 2021. Ces deux sessions ont été axées sur la communication digitale, la création de contenus, la communication sociale, la gestion de la communication de crise et l'écriture journalistique.

Par ailleurs, une action de relation publique a été menée durant le congrès mondial de la nature de l'UICN tenu à Marseille du 3 au 11 septembre 2021. Les différents partenaires du WACA ont été conviés à un panel d'échange en mode virtuel et présentiel sur les différentes approches en matière d'investissement pour l'amélioration de la résilience des communautés côtières.

Enfin, des objets publicitaires (500 clés USB, 200 porte-clés, 500 stylos, 100 mugs, 2 kakémonos, 500 sacs et 100 tasses) ont été réalisés et distribués. La page [Facebook](#) du WACA compte plus de **251** abonnés ; elle est alimentée par une cinquantaine de posts, photos et vidéos, ainsi que des diffusions en live. Le compte [Twitter](#) est également mis à jour régulièrement.

Les activités de communication qui ont été menées ont permis une meilleure visibilité des acquis de la composante régionale et de l'ensemble du projet. En outre, la mise en place du réseau des spécialistes en communication est un résultat consistant de nature pérenne qui va perdurer, même à la fin du projet.

6.6. Facteur « f » : Les performances des partenaires régionaux de mise en œuvre

Les structures régionales de mise en œuvre de la composante régionale ont été la Commission de l'UEMOA, l'UICN, le CSE, l'ABC, le Cerema et le Secrétariat Exécutif du RAMPAO.

1°) La Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)

L'UEMOA, conformément à la Section I.A.2 de l'Annexe 2 de l'Accord de financement avec la Banque mondiale, devait : Au plus tard trois (3) mois après la date d'entrée en vigueur de l'Accord, établir le Comité régional de pilotage puis en assurer le fonctionnement pendant toute la durée de la mise en œuvre du Projet, selon une composition et des termes de référence, élaborés par l'UEMOA et les pays participants jugés satisfaisants par la Banque.

Le Comité régional de pilotage (CRP) a été mis en place dans les délais requis par décision n°564/2018/PCOM/UEMOA du 28 septembre 2018 pour l'entrée en vigueur le 30 novembre 2018. Ce Comité est pleinement fonctionnel et se réunit deux fois par an.

L'UEMOA devait, conformément à la Section I.H.1 de l'Annexe 2 de l'Accord, recruter, au plus tard quatre (4) mois après la date d'entrée en vigueur, un auditeur externe, selon des termes de référence, les qualifications et l'expérience que la Banque juge satisfaisantes, pour superviser les fonctions comptables du Département de l'agriculture, des ressources en eau et de l'environnement.

Le processus de recrutement de l'auditeur externe a connu un retard du fait que la démarche de recrutement du consultant pour la mission d'audit du projet, engagée en 2019, a été suspendue sur suggestion de la Banque mondiale en vue du recrutement d'un seul consultant pour les 3 projets de la Banque mondiale gérés par la Commission. Un nouveau processus a été entrepris, de commun accord avec les 3 projets, pour aboutir au contrat de prestation de services n°002/2020/CON/COM/PHMECV en date du 3 décembre 2020. La mission d'audit externe de la Composante Régionale du Projet WACA a débuté le 21 décembre 2020.

L'UEMOA devait, conformément à la Section I.H.2 de l'Annexe 2 de l'accord, préparer ses états financiers annuels conformément aux normes comptables appliquées de façon uniforme,

selon une forme et une méthode que la Banque juge satisfaisantes. Ces états financiers annuels pour chaque période doivent être : (i) vérifiés et publiés par la cour des comptes de l'UEMOA, conformément aux normes de vérification appliquées de façon uniforme et de manière acceptable pour la Banque ; et (ii) transmis à la Banque dès qu'ils sont publiés et au plus tard dix-huit (18) mois après la fin de chaque exercice financier.

Cette disposition n'a pas été respectée par l'UEMOA et le rapport de la Cour des Comptes n'est pas encore disponible.

L'UEMOA devait, conformément à la Section I.H.3 de l'Annexe 2 de l'Accord, au plus tard cinq (5) mois après la date d'entrée en vigueur, soumettre à la Banque son premier rapport d'audit interne, préparé par le service de vérification interne de l'UEMOA, de façon opportune et acceptable pour la Banque.

La première mission d'audit interne du projet, conduite par la direction de l'audit interne de la Commission, est intervenue courant mars-avril 2019. Le rapport finalisé a été soumis courant juillet 2019 et partagé avec la Banque mondiale.

L'UEMOA devait, en conformité avec la Section II.C de l'Annexe 2 de l'accord, prendre toutes les mesures nécessaires en son nom pour établir, au plus tard six (6) mois après la date d'entrée en vigueur, un mécanisme fonctionnel de traitement des plaintes, et par la suite en assurer le fonctionnement effectif, pour la Partie 1.1 du Projet, avec un personnel et des processus adéquats pour enregistrer les plaintes et jugés acceptables par la Banque, assurant ainsi l'amélioration continue de la prestation des services au titre de la Partie 1.1 du Projet.

Le Mécanisme régional de gestion des plaintes/griefs a été élaboré et soumis au Comité Régional de Pilotage en juin 2020. Son opérationnalisation a été confiée à l'UICN à travers son bureau d'appui régional mis en place dans le cadre du projet WACA ResIP.

L'UEMOA devait, en conformité avec les clauses de l'Accord : i) mettre en place l'Unité Régionale de Gestion selon des termes de référence et une composition jugés satisfaisants par la Banque et ii) nommer le Point Focal Régional de l'UEMOA au sein de l'URG, ainsi qu'un comptable, selon des termes de référence, des qualifications et une expérience jugés satisfaisants par la Banque.

L'Unité régionale de gestion a été mise en place par décision n°613/2018/PCOM/UEMOA du 29 octobre 2018 de l'UEMOA, au sein du Département de l'Agriculture, des Ressources en Eau et de l'Environnement (DAREN). Le Point Focal Régional et le Spécialiste en Intégration Régionale ont pris service en janvier 2019. Ils rejoignent ainsi le Spécialiste en gestion financière et le Spécialiste en passation de marchés mis à disposition par l'UEMOA.

2°) L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)

L'UICN devait, conformément à la Section II.C de l'Annexe 2 de l'Accord de financement, établir, au plus tard six (6) mois après la date d'entrée en vigueur de l'Accord, un mécanisme fonctionnel de traitement des plaintes, et par la suite en assurer le fonctionnement effectif, pour les Parties 1,2, 1,3 et 1,4 du Projet, avec un personnel et des processus adéquats pour enregistrer les plaintes et jugés acceptables par l'Association, assurant ainsi l'amélioration continue de la prestation des services au titre des Parties 1,2, 1,3 et 1,4 du Projet. Ces dispositions de l'accord n'ont pas été exécutées par l'UICN.

L'UICN devait, conformément à la Section I.A.1 et 2 de l'Annexe 2 de l'Accord, établir le **WACA BAR**, l'Unité régionale de soutien à la mise en œuvre dans son bureau de Dakar, au Sénégal, et par la suite prendre toutes les dispositions utiles pour en assurer le fonctionnement tout au long de la mise en œuvre du projet, à tout moment, selon les termes de référence et avec une composition jugés satisfaisants par la Banque. L'unité est dirigée par le Coordonnateur du WACA BAR et comprend le personnel suivant qu'elle désigne, conformément à des termes de référence, des qualifications et une expérience jugés satisfaisants par la Banque, au plus tard trois (3) mois après la date d'entrée en vigueur : (i) un expert en développement institutionnel

; (ii) un expert en communication ; (iii) un expert en suivi et évaluation et établissement de rapports ; (iv) un expert en environnement et sauvegardes ; (v) un expert en développement social, sauvegardes et genre ; et (vi) un expert en passation des marchés.

Le recrutement du personnel de l'équipe de l'UICN/WACA BAR a été réalisé par un Cabinet sélectionné à cet effet en 2019. L'opérationnalisation de l'équipe s'est traduite par la prise de service du Coordonnateur régional (début janvier 2019), des Spécialistes en développement institutionnel, sauvegardes environnementales, suivi-évaluation (15 juin 2019), du chauffeur (15 juin 2019) et de la Spécialiste en gestion administrative et financière (15 août 2019).

L'UICN devait, conformément à la Section II.B.(b), (c) de l'Annexe 2 de l'Accord : (i) élaborer, selon des termes de référence satisfaisants pour la Banque, et fournir à la Banque, le 15 novembre 2021 ou aux alentours de cette date, un rapport intégrant les résultats des activités de suivi et évaluation et énonçant les mesures recommandées pour assurer l'exécution efficace des parties 1,2, 1,3 et 1,4 du projet et la réalisation de l'objectif de projet au cours de la période suivant cette date ; (ii) examiner avec la Banque, le 15 janvier 2022 ou aux alentours de cette date, ou lorsque l'Association en fait la demande à une date ultérieure, le rapport susmentionné et, par la suite, prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la mise en œuvre effective des parties 1,2, 1,3 et 1,4 du projet et l'atteinte de son objectif, sur la base des conclusions et recommandations dudit rapport et des points de vue de la Banque sur la question.

Un spécialiste en suivi-évaluation a été mobilisé au sein de WACA BAR. Ce spécialiste s'est occupé de collecter et traiter les informations relatives à la mise en œuvre du projet WACA ResIP. Des rapports semestriels et annuels sont produits chaque année. Cependant, les délais de production et de soumission de ces rapports ne sont pas souvent respectés.

L'UICN, devait, par le biais de WACA BAR, passer des marchés pour la mise en œuvre des activités. A l'instar de l'UEMOA, le taux de passation des marchés est faible. En effet, on note, qu'en 2019, 13 marchés ont été réalisés sur 40 prévus ; en 2020, 25 marchés réalisés sur 40 programmés ; et en 2021, 32 marchés réalisés sur 57 prévus. On peut ainsi conclure que les performances de l'UICN pour la passation des marchés est moyennement insatisfaisantes (MI).

3°) Le secrétariat de la Convention d'Abidjan (ABC)

Le Secrétariat de la Convention d'Abidjan est un prestataire de service commis par l'UICN pour s'occuper des questions d'accords et de protocoles régionaux relatifs au littoral ouest africain. A ce titre, il a été responsabilisé pour la mise en œuvre de la sous composante 1.1. Dans ce cadre, on peut noter les principaux acquis suivants :

- La mobilisation des Etats au plus haut niveau, notamment ministériel, pour la mise en œuvre de la Composante 1.
- La mise à la disposition des outils de coopération régionale pour les Etats.
- L'accompagnement sur le plan technique de la révision des lois nationales relatives à la gestion du littoral et des ressources environnementales, ainsi que leur alignement aux dispositions internationales dont les pays sont signataires.
- Le renforcement des capacités des Etats en matière de planification spatiale marine et la mise en place d'un programme d'accompagnement technique pour le suivi de la mise des activités nationales y affairant.
- La mobilisation des parlementaires et décideurs locaux en vue de la ratification des 4 protocoles additionnels.
- Le renforcement de la visibilité de la Composante 1 en organisant des side Event dans les grandes rencontres de conservation et en produisant les outils de communications appropriés.

4°) Le Centre de suivi écologique de Dakar (CSE)

Le CSE est un prestataire de service commis par l’UICN pour s’occuper de la question de l’observation du littoral. A ce titre, il a été responsabilisé dans la mise en œuvre de la sous composante 1.3. A ce niveau, on peut noter les principaux acquis suivants :

- L’étude de faisabilité de l’Observatoire Régional du Littoral Ouest Africain (ORLOA) a été réalisée et validée par le comité scientifique régional en juin 2021.
- La mise à jour du Schéma Directeur du Littoral d’Afrique de l’Ouest (SDLAO ou Bilan 2020).
- La conduite des activités techniques de la feuille de route menant vers la mise en place effective de l’ORLOA.
- La publication régulière et périodique du bulletin de liaison de l’ORLOA.
- L’élaboration de la charte graphique de l’ORLOA.
- La conduite du processus de synthèse du Bilan 2020 en perspective du forum régional marin et côtier du PRCM.
- L’appui aux mécanismes nationaux d’observation.

5°) Le Cerema

Le Cerema est un prestataire de service commis par l’UICN pour appuyer les UGP des pays bénéficiaires. C’est ainsi que l’expertise de Cerema a été mobilisée pour apporter des appuis aux UGP des six pays WACA, notamment dans le cadre de la rédaction des TDR et la validation des rapports des études relatives à l’élaboration des plans de gestion des zones côtières, à la mise en place des systèmes d’information côtiers et à la réalisation des travaux d’investissements physiques. Les performances de Cerema sont jugées satisfaisantes.

6°) Le Secrétariat Exécutif du RAMPO

Le Secrétariat Exécutif du RAMPO est un prestataire de service commis par l’UICN pour s’occuper des questions environnementales. A ce titre, il a démarré ses prestations par l’élaboration du document de projet GEF en appui aux processus de création et de gestion des nouvelles AMP du Bénin, de la Côte d’Ivoire et du Togo. RAMPO a organisé un atelier régional virtuel sur les zones d’intérêt écologique ou biologiques (ZIEB) sensibles et vulnérables à l’implantation des infrastructures. Cet atelier a regroupé le Cap-Vert (AMP de Boa Vista), la Guinée (Rio Kapatchez), la Guinée Bissau (AMP de Joao Vieira-Poilao), la Mauritanie (PNBA) et le Sénégal (bas delta du fleuve Sénégal et delta du Saloum) avec un focus sur les mangroves, les herbiers marins, les tortues marines et leurs sites de ponte. La prestation a été satisfaisante.

6.7. Notation selon le critère de l’efficience

Pour le critère de l’Efficience de la composante, l’indicateur « coefficient d’efficience » (CEF) a été utilisé. Il prend en compte six facteurs, tels que spécifié dans le tableau ci-dessous. La pondération utilisée ici accorde 1,5 point au facteur « a » ; 1 point aux facteurs « b », « d », « e » et « f » et 0,5 point au facteur « c », pour tenir compte de leur importance relative.

Facteurs d’appréciation de l’efficience de la Composante régionale	Notation
Facteur « a » : La qualité/rationalité de l’exécution financière	1,5/1,5
Facteur « b » : Les résultats des audits comptables et financiers de la composante	0,75/1
Facteur « c » : Le suivi-supervision de la banque mondiale	0,5/0,5
Facteur « d » : Les passations des marchés	0,25/1
Facteur « e » : La Communication	0,5/1

Facteur « f » : Performance des partenaires régionaux et nationaux de mise en œuvre	0,45/1
Note Globale	3,95/6

Le CEF se calcule ainsi qu'il suit : $CEF = 1,5 + 0,75 + 0,5 + 0,25 + 0,5 + 0,45 = 3,95/6$.

Au vu de cette note globale de 3,95/6, on peut conclure que le niveau d'efficacité du projet est moyennement satisfaisant (MS).

VII - ANALYSE DE LA PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION DURABILITE

Le critère de la prise en compte de la dimension durabilité traduit la pérennisation des effets, impacts et acquis de la composante à la fin des financements. L'appréciation de la durabilité a été faite à partir des performances obtenues au niveau des facteurs d'appréciation ci-après :

7.1. Facteur « a » : Le niveau d'appropriation de la composante par la Commission de l'UEMOA et les autres institutions régionales

La Composante régionale et l'ensemble du projet WACA ResIP relèvent, au niveau thématique et problématique, du Programme régional de lutte contre l'érosion côtière et de la Politique Commune d'Amélioration de l'environnement (PCE) de l'UEMOA. Du point de vue des structures, l'Unité Régionale de gestion (URG) est logée au sein de la Direction de l'environnement du Département de l'agriculture, des ressources en eau et de l'environnement (DAREN) de la Commission de l'UEMOA.

Par ailleurs, la Commission a affecté certains de ses agents qui sont des fonctionnaires, pour servir au sein de l'URG. A terme, à la fin des financements des PTF, les activités et acquis de la composante régionale seront repris et pris en charge par les structures pérennes de l'UEMOA. Cependant, il n'y a pas d'engagement formel de la Commission de l'UEMOA de couvrir dans le futur le financement de la poursuite des activités de la composante régionale.

En outre, les activités de la composante exécutées par ABC sont intégrées dans les missions de la Convention d'Abidjan. Pour la quasi-totalité des activités, elles répondent à des besoins exprimés par les parties contractantes à la Convention d'Abidjan et intégrés dans le programme de travail du Secrétariat de la Convention. La composante est venue donner un coup d'accélérateur à leur mise en œuvre

L'adoption de nouvelles lois et de textes juridiques alignés sur la Convention d'Abidjan et ses protocoles additionnels par les pays est le gage d'institutionnalisation.

Le Bureau d'appui régional, WACA-BAR, est logé au sein de l'UICN, bureau de Dakar, au Sénégal.

Ses activités s'inscrivent dans le corps de métier de l'UICN et sont intégrées comme telle au sein du programme marin côtier de l'UICN.

Le CSE est une association d'utilité publique. Elle est sous la tutelle technique du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable du Sénégal. Les activités qui lui ont été adressées dans le cadre du projet WACA ResIP sont parties intégrantes de ses prérogatives pérennes, et pourront continuer à être prises en charge à la fin du projet.

7.2. Facteur « b » : Le renforcement des capacités des structures régionales de mise en œuvre

L'investissement dans le facteur humain, notamment à travers un renforcement des capacités, a occupé une place importante dans les interventions de la composante régionale. On peut citer, notamment :

- L'élaboration d'un plan régional de renforcement des capacités articulé avec les plans de formation des UGP. Ce plan a été révisé suite à la mission d'appui de juin 2021 et pour tenir compte du retard enregistré dans la mobilisation du cabinet de formation et des nouveaux besoins d'appui exprimés par les UGP et autres partenaires lors de l'atelier régional de planification opérationnelle d'octobre 2021.
- La présentation de l'approche IRR ou « initiatives à résultats rapides » aux UGP au cours de l'atelier régional de planification.
- L'atelier régional virtuel de renforcement des capacités, organisé par l'UEMOA sur les thématiques suivantes : (i) les effets de la crise mondiale due à la COVID-19 sur la pratique des Évaluations Environnementales dans les États membres de l'UEMOA ; et (ii) la place de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) en tant que démarche de prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux.
- La session d'initiation des spécialistes de Sauvegardes E&S au logiciel RUCHE d'informatisation du système de suivi-évaluation : Elle a été réalisée, en février 2021, avec l'appui du concepteur du logiciel RUCHE et du spécialiste en suivi évaluation de l'UICN/WACA BAR. Cette session de formation qui a réuni 21 personnes dont 5 femmes a permis aux participants de se familiariser aux différentes rubriques du logiciel, y compris les fiches dynamiques sur le MRGPG, les plans analytiques et budgétaires, la rédaction et le suivi des activités de sauvegardes dans le PTBA, et d'apprendre à calculer le TEP et le TEF en vue de l'amélioration des rapports trimestriels de suivi E&S.
- L'atelier d'échanges et de renforcement de capacités sur les Évaluations environnementales et sociales stratégiques (EESS), les études d'impact environnemental et social (EIES) et les Plans d'action de réinstallation (PAR) : il a été réalisé simultanément en présentiel et en ligne, en mai/juin 2021, au Sénégal, au profit des spécialistes des UGP, des points focaux des institutions en charge des évaluations environnementales des pays et des partenaires régionaux. Cet atelier a été organisé par l'UICN WACA BAR en collaboration avec l'UEMOA, la CNEE et la Banque mondiale.

La situation exhaustive des formations organisée au niveau régional est reprise dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°5 : Bilan des formations organisées au niveau régional

N°	Activités de renforcement de capacités réalisées	Structure responsable	Résultats	Participants	Année
1	Atelier en communication et développement institutionnel	UICN/WACA BAR	18 spécialistes renforcés dont 44% de femmes	Spécialistes des 6 UGP, UEMOA, CSE, ABC et WACA BAR	2019
2	Atelier de renforcement des capacités en sauvegardes environnementales des spécialistes des unités de gestion de projet (UGP) et des partenaires		17 spécialistes formés dont 12% de femmes	Spécialistes des 6 UGP, UEMOA, CSE, ABC et WACA BAR	
3	Atelier d'échanges et révision des manuels de suivi-évaluation		15 spécialistes renforcés dont 27% de femmes	Spécialistes des 6 UGP, UEMOA, CSE, ABC et WACA BAR	
4	Atelier de formation des Spécialistes en Sauvegardes sur les Sauvegardes Sociales, Développement social et Genre		17 spécialistes formés dont 24% de femmes	Spécialistes des 6 UGP, UEMOA, CSE, ABC et WACA BAR	
5	Formation sur la réalisation du screening environnemental et social		29 personnes formées dont 31% femmes	Spécialistes des 6 UGP, UEMOA, CSE, ABC et WACA BAR	2020

N°	Activités de renforcement de capacités réalisées	Structure responsable	Résultats	Participants	Année
6	Renforcement de capacités des spécialistes pays sur le Genre		25 personnes formées dont 32% femmes	Spécialistes des 6 UGP, UEMOA, CSE, ABC et WACA BAR	
7	Formation sur l'utilisation du logiciel RUCHE		24 personnes formées dont 33% femmes	Spécialistes des 6 UGP, UEMOA, CSE, ABC et WACA BAR	
8	Formation sur la cartographie des changements d'occupation du sol sur le littoral	CSE	84 personnes formées dont 18% femmes	Représentants des Institutions impliquées dans la gestion des zones côtières dans 11 pays MOLOA	2020
9	Atelier de formation sur la planification spatiale marine	ABC	36 personnes formées dont 25% de femmes	Spécialistes UGP et cadres nationaux de 5 pays WACA (Côte d'Ivoire, Togo, Mauritanie, Sao Tomé et Principe, Sénégal) et des institutions régionales (UEMOA, UICN et ABC)	2020
10	Renforcement des capacités des Points focaux de ABC sur les processus de ratification		20 personnes formées dont 25% de femmes	Points focaux de ABC, les conseillers juridiques des ministères et spécialistes des UGP des pays WACA ResIP et de la Guinée Bissau	
11	Atelier d'échanges et de renforcement de capacités sur les EESS, les EIES et les PAR	UICN/WACA BAR	27 personnes formées en présentiel dont 15% femmes (les participants en ligne sont estimés à une trentaine)	Spécialistes des UGP, points focaux des institutions en charge des évaluations environnementales des pays concernés (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sao Tomé et Principe, Sénégal et Togo) et des partenaires régionaux	2021
12	Atelier virtuel de renforcement de capacités du groupe des spécialistes en communication des pays et des institutions		11 personnes formées dont 55% femmes	Spécialistes des 6 UGP, UEMOA, CSE, ABC et WACA BAR	
13	L'art de mobiliser les acteurs : mise en œuvre des actions	UICN/WACA BAR	18 personnes formées dont 39% femmes	Spécialistes des 6 UGP, UEMOA, CSE, ABC et WACA BAR	2021
14	Formation sur l'utilisation du SIG pour le suivi-évaluation		21 personnes formées dont 33% femmes	Spécialistes des 6 UGP, UEMOA, CSE, ABC et WACA BAR	
15	Atelier de renforcement de capacités des cadres nationaux sur le suivi des risques liés à la pollution marine par les hydrocarbures	CSE	56 personnes formées dont 20% femmes	Représentants des Institutions impliquées dans la gestion des zones côtières dans 11 pays MOLOA	2021

Source : Rapports du projet WACA ResIP

7.3. Facteur « c » : Le renforcement et la pérennisation des structures de gouvernance régionale (UEMOA, UICN, CSE, ABC, ORLOA).

Les quatre structures retenues pour la mise en œuvre de la composante régionale, ainsi que l'ORLOA, doivent avoir de la pérennité pour pouvoir assurer, après le projet WACA ResIP, la poursuite des activités de gestion du littoral africain et la consolidation des acquis en matière de lutte contre l'érosion côtière, les inondations et la pollution.

1°) La Commission de l'UEMOA : Cette structure dispose de mécanisme interne et pérenne de mobilisation des ressources financières. Il s'agit du Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS). Le PCS est un prélèvement systématique annuel à la source de 0,5% des droits de douanes sur toute importation d'un pays tiers à l'intérieur de l'espace UEMOA. Une partie de ces ressources sont affectées, et pourront continuer à être affecter, à la mise en œuvre à la Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement et aux activités de gestion du littoral ouest africain.

2°) L'UICN : Cette structure, très ancienne, dispose d'un réseau dense et pérenne de collaboration avec des partenaires techniques et financiers qui financent sur le long terme son fonctionnement et ses activités.

3°) L'ORLOA : Une feuille de route a été élaborée pour l'opérationnalisation et la pérennisation de l'ORLOA. Elle est la suivante :

Actions	Responsables	Partenaires impliqués	Délais
Identification du cadre juridique et organisationnel de l'ORLOA (ancrage institutionnel)	UEMOA, pays	Partenaires techniques et financiers	Février 2022
Mise en place de l'équipe de coordination au niveau régional	UEMOA, CSE	Partenaires techniques et financiers	Mars 2022
Suivi des indicateurs au niveau régional	CSE, Cerema	Comité scientifique	A partir de décembre 2021 et en continue
Développement de la plateforme de l'ORLOA		Partenaires techniques et financiers	
Rédaction des textes juridiques et organisationnels de l'ORLOA		UEMOA, pays, Partenaires techniques et financiers	Mars-mai 2022
Acte de création de l'ORLOA	UEMOA, pays	Partenaires techniques et financiers	Juin 2022
Lancement de l'ORLOA (atelier régional)			Juillet 2022
Développement du réseau d'alerte régional	CSE, Cerema	Partenaires techniques et financiers	Décembre 2023
Acquisition des instruments de mesure	Pays	CSE, Cerema, Partenaires techniques et financiers	
Mise en place des observatoires nationaux et renforcement des mécanismes nationaux (équipes dans les pays)			
Suivi des indicateurs au niveau national	Pays, CSE, Cerema	Comité scientifique	
Alerte précoce		Comité scientifique	

Source : Rapport annuel d'activité 2021 de la composante régionale

4°) Le secrétariat de la Convention d'Abidjan (ABC) : ABC bénéficie de la prise en charge d'une partie des charges administratives par l'ONU Environnement pour assurer son fonctionnement, mais par contre n'a pas de mécanisme opérationnel d'appui à l'adoption et à l'application effective des Protocoles au niveau national.

5°) Le CSE ne dispose pas de financement pérenne pour poursuivre en propre les activités initiées à la faveur du projet WACA ResIP.

7.4. Facteur « d » : La viabilité économique de la Composante

L'analyse économique de la composante régionale et de l'ensemble du projet a été faite à la formulation du projet dans le PAD. Le consultant partage les conclusions de cette analyse : « Le projet est économiquement viable, avec un taux de rentabilité interne (TRI) de 13 %, une valeur actualisée nette (VAN) de 148 millions \$EU et un rapport avantages/coûts de 1,9. L'analyse utilise un taux d'actualisation de 6 % et envisage un horizon temporel de 30 ans pour recenser les avantages à long terme du projet relatif à l'adaptation au changement climatique. Comme certains avantages n'ont pas été évalués en termes monétaires, le résultat global sous-estime largement l'étendue réelle des avantages du projet ».

Il est à noter, cependant, que dans le cadre des projets de développement, l'objectif n'est pas une rentabilité financière, mais plutôt une rentabilité économique. Or, la rentabilité économique, pour le projet WACA ResIP et la composante Régionale, est difficile à établir, car l'essentiel des avantages attendus ne sont pas monétarisables.

7.5. Notation selon le critère de la durabilité

Pour le critère de la durabilité, on a utilisé l'indicateur du « Coefficient de durabilité » (CD). Ce coefficient se décompose en quatre facteurs (a, b, c, d). Il est noté sur une échelle de 1 à 6. La pondération introduite ici donne 1 point à chacun des facteurs « a » et « d », et 2 points à chacun des facteurs « b » et « c ». Ce critère se calcule ainsi qu'il suit :

Les facteurs d'appréciation du niveau de durabilité de la composante régionale	La notation
Facteur « a » : Le niveau d'appropriation de la composante par la Commission de l'UEMOA et les autres institutions régionales	1/1
Facteur « b » : Le renforcement des capacités des structures régionales de mise en œuvre	1,5/2
Facteur « c » : Le renforcement et la pérennisation des structures de gouvernance régionale (UEMOA, UICN, CSE, ABC, ORLOA)	1/2
Facteur « d » : La viabilité économique de la composante	0,5/1
Note globale	4/6

Le Coefficient de durabilité (CD) a été obtenu ainsi qu'il suit :

$$CD = 1 + 1,5 + 1 + 0,5 = 4/6.$$

Au vu de cette note de 4/6, on peut conclure que le niveau de prise en compte de la dimension durabilité est moyennement satisfaisante (MS).

VIII - ANALYSE DE LA PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION GENRE

Le critère du genre traduit le niveau de prise en compte, par la composante régionale, des dimensions d'égalité des sexes, de promotion de la femme, de leur épanouissement et la prise en compte d'une proportion importante des femmes parmi les bénéficiaires de la composante.

L'appréciation de la prise en compte de la dimension genre s'est faite à partir des performances réalisées par la composante régionale au niveau des facteurs d'appréciation suivants :

8.1. Facteur « a » : La prise en compte du genre dans le document du projet lors de la formulation

Dans le document du projet, il est spécifié les sous objectifs ci-après : « Le projet vise à remédier aux vulnérabilités différentielles des hommes et des femmes en veillant à ce que les femmes soient engagées activement et/ou mènent des évaluations des risques et des activités en faveur de la résilience au niveau communautaire. En outre, il vise à promouvoir l'autonomisation des femmes au niveau communautaire à travers les activités de gestion des risques, et au niveau national, en veillant à ce que les CRP, WACA BAR, CNP et UGP déploient des efforts concertés pour recruter ou nommer des femmes qualifiées afin de promouvoir une gestion et une prise de décision équilibrées du point de vue du genre ».

8.2. Facteur « b » : La prise en compte du genre dans la définition des indicateurs de suivi-évaluation

Le système de suivi-évaluation a défini des indicateurs sexo-spécifiques dans le cadre de résultats. Ces indicateurs permettent de mesurer la représentation des femmes dans les comités locaux de planification de la résilience côtière et le degré de satisfactions des femmes en ce qui

concerne les interventions de la composante régionale et de l'ensemble du projet. Les indicateurs de suivi des activités sont désagrégés par sexe pour identifier et corriger en temps opportun les inégalités et formuler les recommandations à l'endroit des partenaires de mise en œuvre.

8.3. Facteur « c » : La prise en compte des femmes parmi les bénéficiaires de la composante régionale

Les femmes font partie des bénéficiaires de la composante mais leur proportion n'est pas élevée.

Une étude a été réalisée au niveau régional dans le but d'élaborer un plan d'action pour la promotion du genre. Cependant, ce plan n'est pas encore finalisé, encore moins mis en œuvre.

Il est à noter qu'il n'y a pas d'activités spécifiques pour la prise en compte du genre au niveau des organisations régionales de mise en œuvre. En effet : Le Bilan du littoral n'a pas une analyse se basant particulièrement sur le genre. Les plans d'action de la Convention d'Abidjan n'incitent pas spécifiquement à la prise en compte du genre. La Commission de l'UEMOA dispose d'une stratégie genre sur laquelle l'élaboration du plan d'action genre du projet devrait s'appuyer.

8.4. Notation selon le critère du genre

Pour le critère de la prise en compte de la dimension « genre », on a utilisé l'indicateur « Coefficient Genre » (CG) pour mesurer et affecter une note, sur une échelle de 1 à 6, selon les modalités indiquées dans le tableau ci-dessous. Une pondération n'a pas été utilisée ici. Les trois facteurs « a », « b », et « c » employés ont été jugés d'importance équivalente. Ils sont tous notés sur 2.

Les facteurs d'appréciation du niveau de prise en compte de la dimension genre	La notation
Facteur « a » : La prise en compte du genre dans le document du projet lors de la formulation	1,5/2
Facteur « b » : La prise en compte du genre dans la définition des indicateurs de suivi-évaluation	2/2
Facteur « c » : La prise en compte des femmes parmi les bénéficiaires de la composante régionale	0,5/2
Note globale	4/ 6

$$CG = 1,5 + 2 + 0,5 = 4/6.$$

Au vu de cette note de 4/6, on peut conclure que le degré de prise en compte de la dimension genre par la composante régionale est moyennement satisfaisant (MS).

IX - ANALYSE DU NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE AU NIVEAU REGIONAL

Le critère de la mise en œuvre des mesures de sauvegarde sociale et environnementale au niveau régional a été s'apprécié à partir des performances obtenues au niveau des facteurs d'appréciation ci-après :

9.1. Facteur « a » : Renforcement des capacités en sauvegarde environnementale et sociale

Les activités de renforcement de capacités réalisées sont :

L'atelier de renforcement des capacités en sauvegardes environnementales des spécialistes des Unités de Gestion de Projet (UGP) et des partenaires a été organisé en septembre 2019 à Abidjan (Côte d'Ivoire), par l'UICN/WACA BAR avec l'appui des experts de la Banque mondiale (BM). Au total, 24 représentants des 6 UGP et des partenaires régionaux ont été formés sur les politiques de sauvegardes environnementales.

Deux sessions de renforcement de capacités ont été organisées en 2019 pour les spécialistes des Unités de Gestion de Projet (UGP) et des partenaires. La première session a porté sur les politiques de sauvegardes environnementales et la seconde sur les sauvegardes sociales, développement social et genre.

Un atelier d'échanges, de partage d'expériences et de renforcement des capacités sur les screening a été réalisé par le WACA BAR en 2020, avec l'appui de la Banque mondiale (BM) à l'endroit des Spécialistes en sauvegardes des UGP et des partenaires.

La réalisation de deux sessions conjointement par la BM et le WACA BAR : La première session a eu lieu, en ligne, le 14 octobre 2020, et a connu la participation de vingt-cinq (25) personnes dont huit (08) femmes (soit 32%) représentant les six (6) UGP WACA ResIP, les partenaires régionaux (UEMOA, CSE, ABC, WACA BAR), WACA FFEM et la BM. La deuxième session a eu lieu, en ligne le 15 décembre 2020, et a connu la participation de vingt (20) personnes dont sept (07) femmes (soit 35%) représentant les 6 UGP, les partenaires régionaux (WACA BAR) et la BM.

Des rencontres mensuelles de travail par visioconférence se sont tenues en 2020 avec tous les spécialistes en sauvegardes environnementales (SSEN) et en sauvegardes sociales, développement social et genre (SSDSG) des six (6) pays WACA ResIP et du CSE.

La tenue, en 2020, d'un atelier d'échanges et de renforcement de capacités sur les Évaluations environnementales et sociales stratégiques (EESS), les Études d'impact environnemental et social (EIES) et les Plans d'action de réinstallation (PAR). .

9.2. Facteur « b » : Suivi d'avancement des activités du volet Sauvegardes E&S

Des rencontres mensuelles de travail par visioconférence sont tenues avec tous les spécialistes en sauvegardes E&S du CSE et des six (6) pays WACA ResIP. Ces rencontres ont permis principalement de (i) échanger et valider le canevas actualisé des rapports trimestriels de Suivi E&S; (ii) passer en revue l'état d'avancement de l'actualisation des CGES, de la réalisation des EIES approfondies et simplifiées/CIES/NIES/AEI et PAR et l'opérationnalisation des mécanismes nationaux de gestion des plaintes et griefs (MNGPG) ; (iii) réaliser le suivi de la mise en œuvre des PGES; de (iv) faire le point sur la qualité des rapports trimestres de Suivi E&S; (v) faire le point général des activités réalisées et donner des orientations pour la suite. En dehors des réunions mensuelles, des suivis ciblés, individuels et ou en équipe pays ont été réalisés.

9.3. Facteur « c » : Les mécanismes régionaux de gestion des plaintes et griefs

Il y a eu l'élaboration d'un MRGP/G par l'UEMOA/URG en collaboration avec l'UICN/WACA BAR. Ce MRGP/G a pour rôle la coordination et le suivi des mécanismes nationaux de gestion des plaintes. Il doit également servir de cadre pour le partage des meilleures pratiques.

Suite aux recommandations de la mission d'appui à la composante régionale de novembre 2019 et aux commentaires de l'atelier de renforcement des capacités sur les sauvegardes sociales de novembre 2019 et des différentes réunions organisées avec l'UEMOA, la BM et l'UICN/PACO, le MRGPG a été finalisé et transmis à l'UEMOA qui, après revue, l'a soumis à la BM. Dans l'objectif d'informatiser les données relatives à l'enregistrement et au suivi du traitement et résolution des plaintes du MRGPG, deux fiches d'enregistrement et de suivi des plaintes du MRGPG ont été intégrées dans le logiciel RUCHE. Enfin, sur demande de l'UEMOA, il a été élaboré un mémorandum portant sur le MRGPG du projet WACA ResIP.

Il a été élaboré et mis à la disposition des spécialistes, une fiche de collecte de données sur les MNGPG, notamment pour la synthèse des données sur les comités de gestion des plaintes et sur les plaintes collectées et traitées.

9.4. Notation selon le critère des mesures de sauvegarde environnementale et sociale

Pour le critère de la mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementale et sociale, on a utilisé l'indicateur « Coefficient des Mesures de Sauvegarde » (CMS) pour mesurer et affecter une note, sur une échelle de 1 à 6, selon les modalités indiquées dans le tableau ci-dessous. Une pondération n'a pas été utilisée ici dans la notation, car les trois facteurs ont été jugés d'importance équivalente. Ils sont tous notés sur 3.

Les facteurs d'appréciation de la mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementale et sociale au niveau régional	La notation
Facteur « a » : Renforcement des capacités en sauvegarde environnementale et sociale	2/2
Facteur « b » : Suivi d'avancement des activités du volet Sauvegardes E&S	2/2
Facteur « c » : Les mécanismes régionaux de gestion des plaintes et griefs	1/2
Note globale	5/ 6

$$CG = 2 + 2 + 1 = 5/6.$$

Au vu de cette note 5/6, on peut conclure que le niveau de mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementale et sociale au niveau régional est satisfaisant (S).

X – APPRECIATION GLOBALE DE LA COMPOSANTE REGIONALE

1°) Synthèse des performances selon les critères d'évaluation

La synthèse des performances obtenues au niveau des principaux critères d'évaluation est la suivante :

Tableau N°4 : Synthèse des performances par critère

Les critères	Les notes	Les appréciations
La Pertinence	6/6	Très satisfaisant (TS)
La cohérence	5/6	Satisfaisant (S)
L'efficacité	3/6	Moyennement satisfaisant (MS)
L'efficience	3,95/6	Moyennement Satisfaisant (MS)
La durabilité	4/6	Moyennement Satisfaisant (MS)
Le genre	4/6	Moyennement Satisfaisant (MS)
Les mesures de sauvegarde E/S	5/6	Satisfaisant (TS)
Appréhension globale de la composante régionale	4,42/6	Moyennement Satisfaisant (MS)

La note globale de la composante régionale est de 4,42/6. Au vu de cette note, on peut conclure que la mise en œuvre et les performances obtenues par la composante régionale sont moyennement satisfaisants (MS).

2°) Analyse des critères de sélection des pays bénéficiaires du projet et de la composante régionale

Les six pays bénéficiaires du projet WACA ResIP comptent : cinq pays d’Afrique de l’ouest et un pays d’Afrique centrale ; quatre pays membre de la CEDEAO, quatre pays membres de l’UEMOA, un pays membre de CEEAC et un pays sans appartenance communautaire. On note ainsi que la présence de Sao Tome et Principe, appartenant à la CEEAC et à l’Afrique centre, ne semble pas se justifier, géographiquement, d’autant que le Ghana, pays ouest africain, membre de la CEDEAO, et encadré entre deux pays bénéficiaires (Togo et Côte d’Ivoire) n’a pas été retenu comme pays bénéficiaire. Les échanges avec la Banque mondiale ont fait ressortir que c’est à la suite d’une requête formulée par un pays donné, que celui-ci peut être retenu comme pays bénéficiaire. Certes, mais une approche d’information aurait pu se mener auprès du Ghana pour l’amener à formuler une requête pour faire partie du projet. De même, une telle approche d’information aurait pu se mener auprès d’autres pays à littoral d’Afrique centrale, pour que, avec la Sao Tome et Principe, un projet WACA ResIP soit élaboré à l’échelle de la CEEAC.

3°) Analyse des mécanismes de financement

Le mécanisme de financement retenu est une modalité « Entonnoir » où les ressources financières sont transférées à la Commission de l’UEMOA, dans un premier temps, puis à l’UICN dans un deuxième temps, et enfin au CSE et à ABC dans un troisième temps. L’UEMOA est maître d’ouvrage ; l’UICN maître d’ouvrage délégué ; CSE et ABC des prestataires de services. A priori, ce schéma, certainement source potentiel de lenteur et de retard, ne semble se justifier. On aurait pu concevoir des Accords de financement séparés entre la Banque mondiale, d’une part, et chacune des quatre organisations suscitées, d’autre part. Ceci serait un dispositif plus direct et sans doute plus fluide. Les échanges avec la Banque mondiale indique que cette institution, de par ses statuts, ne finance que les pays et les organisations économiques régionales. Des quatre organisations, seule l’UEMOA est éligible au financement de la Banque. C’est ce qui justifie que la Banque passe par l’UEMOA pour atteindre les trois autres structures. Néanmoins, il serait nécessaire de rechercher d’autres mécanismes de financement plus fluide et moins long.

4°) Analyse de la pertinence des organisations régionales de mise en œuvre

Les quatre organisations retenues (UEMOA, UICN, CSE, ABC) sont toutes pertinentes en prenant en considération les objectifs et les activités du projet WACA ResIP et de sa composante régionale. En effet, l’UEMOA a une politique commune d’amélioration de l’environnement et un programme de gestion du littoral ; l’UICN, le CSE et ABC sont impliqués dans les questions d’environnement, d’écologie, d’adaptation au changement climatique et de gestion de littoral. Il faudrait, cependant, dans le cadre de la deuxième phase du projet WACA ResIP, responsabiliser la CEDEAO et la CEEAC, si les pays bénéficiaires incluent d’autres pays d’Afrique de l’ouest et d’Afrique centrale.

5°) Analyse de la pertinence des organes de coordination et de pilotage

Le dispositif de coordination et de pilotage, comportant, entre autres, un comité national de pilotage pour chacun des six pays et un comité régional de pilotage pour l’ensemble du projet WACA ResIP, est pertinent et classique. Cependant, compte tenu des questions spécifiques aux parties prenantes de la composante régionale, la mise en place d’un comité de pilotage spécifique pour cette composante régionale aurait pu constituer un cadre de résolution des problèmes particuliers entre l’UEMOA, l’UICN, le CSE et ABC.

6°) Analyse du processus décisionnel de la Commission de l’UEMOA

Les textes règlementaires devant être adoptés par l’UEMOA doivent suivre le circuit décisionnel suivant :

- Réunion des experts sectoriels ;
- Réunion des Ministres sectoriels ;
- Réunion des experts statutaires ;
- Réunion des Ministres statutaires.

Ce circuit peut s'avérer long pour des décisions d'une certaine urgence. Par ailleurs, les réunions des Ministres font souvent l'objet de multiples reports, compte tenu de la disponibilité limitée des Ministres qui sont très sollicités du fait de leurs hautes fonctions.

Ce dispositif décisionnel est donc source de lenteur. Il conduit à des retards dans l'adoption des textes réglementaires. Cependant, il est difficile d'envisager une réforme du processus décisionnel de l'UEMOA qui est en place depuis la création de l'organisation en 1994. Les solutions alternatives ne peuvent être que l'anticipation et une meilleure programmation/planification des activités où une réunion des Ministres est nécessaire.

7°) Analyse du niveau de décision à l'UEMOA

Il y a trois niveaux de décision à l'UEMOA, à savoir :

- Le niveau du Président de la Commission de l'UEMOA ;
- Le niveau du Commissaire du Département de l'Agriculture, des Ressources en Eau et de l'Environnement (DAREN) ;
- Le niveau du Directeur de l'Environnement et des Ressources en Eau (DERE).

Une délégation de pouvoir a déjà été accordée par le Président au Commissaire du DAREN pour la mise en œuvre du projet. Cependant, pour les activités courantes de la composante régionale et du projet, on pourrait descendre encore le niveau de prise de décision, notamment au niveau du Directeur de l'Environnement et des Ressources en Eau. Cela peut concerner des activités telles que le recrutement des consultants, la passation des marchés, le transfert des fonds et la requête à adresser à la Banque mondiale pour avoir l'Avis de Non Objection.

XI – LES PRINCIPALES CONTRAINTES

Les principales contraintes rencontrées dans la mise en œuvre de la composante régionale du projet WACA ResIP sont :

Les spécificités des organisations des Nations Unies en matière de signature de contrat avec un tiers mais aussi en termes de procédure et règles de gestion des ressources humaines ne sont pas prises en compte dans les modèles de contrat utilisés au niveau de la composante régionale. Ainsi, par exemple, le statut de consultant défini dans les contrats va conduire normalement à un changement de consultant tous les deux ans selon les procédures.

Les règles des Nations Unies en matière de signature de contrat avec un tiers ont de la rigidité. Par exemple, le modèle de contrat soumis au Secrétariat de la Convention était non approprié et non applicable aux règles et procédures des Nations Unies. En effet, le modèle spécifiait non seulement un contrat de prestation de service qui est non recevable par l'ONU, mais aussi des contradictions au niveau des règles et procédures des Nations Unies.

Au niveau d'ABC, il y a eu des annulations et des reports d'activités en raison d'absences de trésorerie sur au moins 4 mois. Cela pose parfois des problèmes d'engagement vis-à-vis des prestataires, des consultants et surtout de crédibilité quand il s'agit de partenaires institutionnels et politiques. Il est indiqué d'évaluer le circuit de traitement, soumission, validation et mise à disposition des fonds.

Les retards dans la mise en place des modalités pratiques pour les contrats de services entre l'UICN, le CSE et l'ABC.

Le retard dans le recrutement et la mise en place du personnel de l'UICN/WACA BAR et de l'URG.

Les transferts tardifs des fonds à l'UICN par l'UEMOA : La mission d'audit interne a relevé une lourdeur dans le traitement des demandes de fonds de l'UICN par la Commission de

l'UEMOA. Elle a ainsi observé des durées de traitement des demandes de l'UICN relativement longues allant 50 à 273 jours. Le WACA BAR a ainsi connu trois périodes de tension de trésorerie, au cours de janvier, mai/juin et septembre-octobre 2020, qui ont ralenti les décaissements au cours desdites périodes. Les dépenses effectuées pendant ces périodes ont été préfinancées par l'UICN. Cependant, des échanges ont été menés entre l'UICN, l'UEMOA et la Banque mondiale pour améliorer durablement les procédures de soumission et de traitement des appels de fonds de l'UICN.

La crise sanitaire liée à la COVID 19, avec une hausse des contaminations en début d'année 2021 et l'émergence de la variante Omicron, n'a pas permis la réalisation des activités de renforcement de capacités programmées en présentiel. Les mesures de protection définies par les gouvernements et les institutions internationales ont impacté l'exécution des PTBA. L'impact de cette crise a entraîné le report de la plupart des activités de formations programmées par le WACA BAR au profit des spécialistes nationaux et a retardé la finalisation du processus d'informatisation. Pour faire face à cette pandémie et limiter son impact sur l'exécution du projet, un plan de contingence a été élaboré et mis en œuvre

Les retards enregistrés dans les processus de passation des marchés : Ces retards ont eu des répercussions dans la mobilisation des prestataires et des partenaires pour la mise en œuvre (consultants, cabinet de formation, structures partenaires). En effet, des retards ont été constatés tout au long de la chaîne de passation de marchés, de la préparation des dossiers techniques, jusqu'à l'approbation des contrats. La célérité et la maîtrise dans le traitement des dossiers de passation de marchés contribueraient énormément à l'amélioration de l'exécution des PTBA.

XII – LES PRINCIPALES LECONS APPRISES

Les principales leçons apprises lors de la mise en œuvre de la composante régionale sont les suivantes :

Il y a une complémentarité naturelle entre les organisations de coopération comme la Convention d'Abidjan et les organisations d'intégration comme l'UEMOA et devrait permettre à la Convention de renforcer ses appuis aux Etats parties.

La question de l'érosion côtière et la gestion du littoral doit se régler selon le principe de subsidiarité où le niveau régional et le niveau national doivent se compléter pour y trouver une solution appropriée. Cette question ne peut trouver une réponse convenable au niveau d'un seul pays.

Les plans de contingence ont permis d'adapter l'exécution de la composante à la situation de la Covid-19 : le plan de contingence, élaboré et validé par la Banque mondiale a montré son efficacité comme outil de planification qui a permis de prendre des mesures pour (i) assurer la sécurité du personnel et des bénéficiaires, (ii) respecter les mesures définies par les gouvernements et les institutions régionales, et (iii) assurer la continuité des activités dans la mesure du possible.

La mise en place des réseaux d'experts, un dispositif efficace d'échange et de renforcement de capacités des équipes : des réseaux des Coordonnateurs et des spécialistes ont été créés et animés par le WACA BAR pour servir de cadre efficace d'échange d'expériences, de partages d'information et de renforcement de capacités. Ces réseaux facilitent la coordination, la gestion des systèmes de suivi-évaluation, et de suivi environnemental et social.

La pertinence du télétravail et le recours à la visioconférence pour la poursuite des activités soft avec l'avènement de la pandémie.

Un dispositif institutionnel accompagné de bonnes conditions de travail sont des facteurs qui contribuent à la stabilité des équipes et à la performance du projet.

XIII – LES PRINCIPALES BONNES PRATIQUES

Les principales bonnes pratiques identifiées lors de la mise en œuvre sont les suivantes :

- L'utilisation de plusieurs leviers comme le plaidoyer et la sensibilisation des décideurs en plus de l'approche institutionnelle pour accélérer les décisions et leur mise en œuvre.
- Le travail collaboratif instauré entre les institutions régionales d'une part, et avec les six pays côtiers bénéficiaires d'autre part, en attendant d'étendre les activités à trois autres pays, s'est révélé être l'approche la plus indiquée pour la gestion du littoral en Afrique de l'Ouest. Le travail unilatéral d'un seul pays ne pourrait résoudre les questions d'érosion côtière, d'inondation et de catastrophes naturelles.
- Le télétravail et les réunions virtuelles, une nouvelle approche efficace de travail : dans le souci de poursuivre les activités tout en respectant les mesures restrictives imposées par le contexte de crise sanitaire de COVID 19, les structures partenaires ont adopté le télétravail comme solution. Cette option s'est révélée très opportune, pertinente et efficace pour la réalisation de certaines activités (gestion quotidienne, missions d'appui, formation et pilotage du projet...). Au regard de l'évolution de la crise sanitaire, il s'avère indispensable de renforcer les investissements pouvant faciliter cette approche de travail.
- Les comités mixtes inter-pays, comme le comité mixte Togo-Bénin, permettent l'implication de plusieurs pays dans les questions d'aménagement et de gestion des zones transfrontalières, avec des actions qui sont construites en synergie depuis le processus d'études jusqu'aux investissements.
- La mise en place et l'opérationnalité d'un Bureau d'appui régional en soutien aux pays.
- L'informatisation du système de suivi-évaluation à base d'un logiciel multi-projets fonctionnel en ligne a facilité le suivi et l'exécution de la composante régionale et de l'ensemble du projet.
- L'élaboration des projets de règlement par l'UEMOA pour l'application immédiate et concomitante des protocoles additionnels à la Convention d'Abidjan.

XIV – LES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Les principales recommandations à formuler sont les suivantes :

Recommandations pour la Banque mondiale

1°) Revoir l'ancrage institutionnel de ABC, notamment pour prendre en compte la spécificité de la Convention d'Abidjan, une convention sous la tutelle du PNUE, et dont les règles de fonctionnement peuvent ne pas s'aligner avec certaines exigences de l'UICN ou simplement référer à d'autres règles supra. Il s'agira, ainsi, à la Banque mondiale, en rapport avec le PNE, ABC et l'UICN, dès le départ, de trouver les formats appropriés de contrats, et trouver les montages institutionnels pour l'optimisation des flux financiers afin de réduire les risques de trésorerie.

2°) Accélérer la mise à disposition des Avis de Non Objection (ANO) par la Banque mondiale.

3°) Accélérer la procédure de mise à disposition, par la Banque mondiale à la Commission de l'UEMOA, de l'avance de démarrage au début du projet, afin d'éviter le retard dans le démarrage effectif des activités.

4°) Revoir le mécanisme actuel de mise à disposition des fonds qui est régi par des accords de financement : (i) de la Banque mondiale à l'UEMOA ; (ii) de l'UEMOA à l'UICN ; (iii) et de l'UICN à ABC et au CSE. Ce mécanisme pourrait être raccourci en prévoyant un accord direct de financement de l'UEMOA à ABC. Le statut du CSE ne l'autorise pas à recevoir un financement direct de l'UEMOA.

Recommandations pour le PNUE et ABC

5°) Revoir le format des contrats des consultants de longue durée, en particulier pour la Convention d'Abidjan et aussi pour les autres institutions qui n'est pas une pratique intégrée

aux procédures des institutions de mise en œuvre. Les limitations à deux ans de contrat avec obligation d'un break de 6 mois minimum, impliquent de procéder à un nouveau recrutement et un turn over.

Recommandations pour la Commission de l'UEMOA et l'UICN

6°) Revoir le statut du personnel clé de la composante régionale et de l'ensemble du projet, notamment le statut de consultant long terme, pour l'harmoniser avec le statut général du personnel de l'UEMOA et de l'UICN, car cette question n'est pas traitée dans ces deux institutions. Ceci permettra : i) d'assurer une stabilité et une disponibilité du personnel dédié à la mise en œuvre des activités ; ii) d'avoir les autorisations d'accès à certaines plateformes pour la gestion du projet, intégrant les coordonnateurs dans les processus d'engagement et de décision de l'organisation ; iii) de réduire le temps de traitement interne à l'organisation.

Recommandations pour la Commission de l'UEMOA

7°) Mettre en place une structure pérenne au sein de la Commission de l'UEMOA chargée d'examiner la situation des projets abrités par l'Union afin de faire des propositions sur le statut du personnel de ces projets et l'articulation des projets avec les services pérennes de la Commission de l'UEMOA.

8°) Revoir les dispositions de l'accord UEMOA/UICN relatives au transfert de fonds, en adoptant des modalités plus larges de décaissement, notamment en assouplissant le seuil de décaissement. Cela pourra raccourcir les délais et éviter les retards de transfert des fonds de la Commission de l'UEMOA vers l'UICN, lesquels retards sont sources de difficultés de trésorerie.

9°) Procéder au recrutement d'un spécialiste en passation des marchés pour suppléer le spécialiste, mis à disposition par la Commission de l'UEMOA, et qui occupe actuellement le poste de chef d'unité de gestion financière d'un autre département.

10°) Prendre les dispositions pour assurer la coordination de la planification, du suivi, de la réalisation et de la maintenance des investissements réalisés dans les pays bénéficiaires.

11°) Il faut pallier, par l'anticipation et une meilleure programmation des activités, au long processus décisionnel de la Commission de l'UEMOA qui comporte jusqu'à quatre paliers, à savoir :

- Réunion des experts sectoriels ;
- Réunion des Ministres sectoriels ;
- Réunion des experts statutaires ;
- Réunion des Ministres statutaires.

Ce circuit peut s'avérer long, en effet, et source de retard dans la mise en œuvre de certaines activités.

12°) Il faut rabaisser le niveau de la prise de décision à l'UEMOA, concernant les activités courantes de la composante régionale, du niveau du Président de la Commission, ou de celui du Commissaire de Département, à celui du Directeur de service, le DAREN notamment.

Recommandations pour l'UEMOA, l'UICN, le CSE et ABC

13°) Réviser le Manuel régional de procédures en cours de mise en œuvre pour préciser et harmoniser les procédures au niveau de l'UEMOA et de l'UICN. En effet, ces institutions ont des modes opératoires, des procédures et des exigences propres. Le défi est donc, au démarrage du projet, de préparer et adopter un Manuel régional de procédures qui, par ailleurs, devra se baser sur le principe de subsidiarité entre les partenaires, afin d'exploiter au mieux les avantages comparatifs de chaque institution. Il devrait aussi tenir compte des contraintes liées aux règles administratives et financières spécifiques à chaque institution.

14°) Prévoir, au niveau de la Commission de l'UEMOA, de l'UICN, du CSE et de ABC, des stratégies de sorties de projet, en recourant notamment aux instruments novateurs de

financement des investissements que la composante régionale devait contribuer à identifier et à mettre en place.

XV – PROPOSITION DE REALLOCATION DES RESSOURCES FINANCIERES

Une réallocation des ressources financières sera nécessaire pour la période 2022 et 2023, compte tenu du déséquilibre du niveau d'exécution technique et financière observée d'une sous composante à une autre. On note, en effet, que la sous composante N°3, au 31 décembre 2021, a le taux d'exécution financière le plus élevé, soit 79, 58%, contre 28,85% pour la sous composante N°1, 28,88% pour la sous composante 2 ; et 37,75% pour la sous composante 4, et cela pour un taux d'exécution technique global est de 53%.

Les activités restantes à réaliser au niveau de cette sous composante 3 sont les suivantes :

- Mise en œuvre d'un système d'alerte précoce ;
- Mise en place de l'Observatoire régional du Littoral ouest Africain (ORLOA) ;
- Appui aux pays pour la mise place ou le renforcement de leurs systèmes d'observations (ONL et SAP nationaux) et l'élaboration/actualisation de leurs schémas directeurs.

Le montant restant pour exécuter ces activités est de 306.348 \$US, pour budget quinquennal prévisionnel de 1 500 046 \$US et un budget cumulé dépensé de 1 193 698 \$US. Manifestement, il va manquer des ressources financières importantes pour couvrir les coûts d'exécution des activités restantes. Il est donc proposé une réallocation des fonds des sous composantes 1 et 2 vers la composante 3.

XVI - PROPOSITION DE PROGRAMMATION DES ACTIVITES POUR LES ANNEES 2022 ET 2023

En raison des faibles taux d'exécution des PTBA 2019, 2020 et 2021, avec des retards et des non-exécutions de certaines activités, il est proposé, pour les deux années restantes, 2022 et 2023, la reprogrammation des activités ci-après :

Pour l'année 2022 :

- Pour la sous composante 1 « Stratégies et solutions financières » :
 - réalisation des études d'élaboration du PARSI et de la stratégie de mobilisation des ressources pour le financement de la résilience côtière ;
 - finalisation de l'étude d'élaboration du plan d'action régional genre ;
 - adoption de cinq (05) règlements relatifs à l'internalisation des actes de ABC dans le corpus juridique de l'UEMOA ;
 - élaboration de trois (03) guides dans le domaine de l'évaluation environnementale et sociale ;
 - organisation des missions de plaidoyer auprès des institutions d'intégration régionale (CEDEAO, CEEAC, COP ABC, etc.) et des pays ;
 - poursuite de l'appui à la préparation de la deuxième phase du projet WACA ResIP ;
 - organisation de la réunion des ministres et des experts pour la validation des orientations relatives à la mise en place de l'ORLOA ;
 - tenue des réunions du Comité Régional de Pilotage du projet.
- Pour la sous composante 2 « Accords et protocoles régionaux relatifs au littoral » :
 - poursuite des appuis aux pays pour le renforcement des cadres juridiques nationaux ;

- organisation des ateliers de concertations nationales à Sao Tomé et Principe et au Nigéria pour la validation des plans d’actions ;
 - mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources pour le développement institutionnel de la Convention d'Abidjan ;
 - formation sur le leadership développement.
- Pour la sous composante 3 « Observation régionale du littoral » :
- adoption de la feuille de route pour la mise en place de l’ORLOA ;
 - opérationnalisation de l’ORLOA et du système régional d’alerte précoce ;
 - appui aux pays pour la mise place ou le renforcement de leurs systèmes d’observations (ONL et SAP nationaux) et l’élaboration/actualisation de leurs schémas directeurs.
- Pour la sous composante 4 : « Appui à la mise en œuvre au niveau régional » :
- finalisation du processus de recrutement du spécialiste en sauvegarde environnementale et de l’expert en solutions basées sur la nature ;
 - mise en place du plan de communication ;
 - poursuite de l’assistance technique aux UGP à travers le Cerema, le RAMPAO, les experts individuels (domaines de la restauration des mangroves et la lutte contre la pollution plastique), les experts de l’UICN et les spécialistes du WACA BAR ;
 - organisation des formations de renforcement de capacités des experts des UGP avec l’accompagnement du cabinet de formation ;
 - appuis à la préparation du projet WACA ResIP II : élaboration des objectifs, activités et partenaires de la composante régionale et contribution à la préparation des projets pays en Guinée Bissau, Ghana et Gambie.

Pour l’année 2023 :

- Pour la sous composante 1:
- Mettre en œuvre le PARSI et la stratégie de mobilisation des ressources pour le financement de la résilience côtière ;
 - Mettre en œuvre le plan d’action régional genre ;
 - Transposer dans les législations nationales les cinq (05) règlements relatifs à l’internalisation des actes de ABC dans le corpus juridique de l’UEMOA ;
 - Organisation des missions de plaidoyer auprès des institutions d’intégration régionales (CEDEAO, CEEAC, COP ABC, etc.) et des pays ;
 - Poursuivre l’appui à la préparation de la deuxième phase du projet WACA ResIP ;
 - Tenue des réunions du Comité Régional de Pilotage du projet.
- Pour la sous composante 2 :
- Poursuivre les appuis aux pays pour le renforcement des cadres juridiques nationaux ;
 - Mettre en œuvre la stratégie de mobilisation des ressources pour le développement institutionnel de la Convention d'Abidjan.
- Pour la sous composante 3 :
- Faire fonctionner l’ORLOA ;
 - Appuyer les pays pour la mise place ou le renforcement de leurs systèmes d’observations (ONL et SAP nationaux) et l’élaboration/actualisation de leurs schémas directeurs.
- Pour la sous composante 4 :
- Mettre en œuvre le plan de communication ;

- Poursuite de l'assistance technique aux UGP à travers le Cerema, le RAMPAO, les experts individuels (domaines de la restauration des mangroves et la lutte contre la pollution plastique), les experts de l'UICN et les spécialistes du WACA BAR ;
- Appuyer la réalisation de l'évaluation finale de la composante régionale ;
- Appuyer la préparation du projet WACA ResIP II.

ANNEXE N° 1 : Plan de travail 2022-2023

Activités réalisées en 2021	Programmation des activités restantes	
	Année 2022	Année 2023
Sous composante N°1 : Stratégies et solutions financières		
<p>Finalisation d'un Avis à manifestation d'intérêt (AMI) pour le recrutement d'un cabinet</p> <p>Organisation d'un atelier régional de validation des projets de textes sur les actes de la Convention d'Abidjan</p> <p>Organisation d'une réunion des experts et des ministres sectoriels (avant-projets de textes, Bilan littoraux et ORLOA)</p> <p>Réalisation de l'évaluation à mi-parcours du projet</p> <p>Réalisation des missions d'audit annuel interne (transport et perdiems)</p> <p>Réalisation des audits annuels externes</p> <p>Supervision des activités au niveau régional et des pays</p> <p>Acquisition des matériels informatiques (complément)</p> <p>Maintenance du logiciel TOM²PRO</p> <p>Mise en place un système d'archivage (physique et serveur)</p>	<p>Recrutement du cabinet pour l'élaboration du PARSI</p> <p>Elaboration du document du PARSI</p> <p>Organisation de l'atelier de validation du document du PARSI</p> <p>Contribution à la prise en charge des Experts Sectoriels aux réunions des Experts et des Ministres statutaires (Textes, Bilan des littoraux, ORLOA)</p> <p>Internalisation des actes de la convention d'Abidjan dans le corpus juridique de l'UEMOA : Recrutement du Consultant individuel ; Réalisation de l'étude ; Validation et finalisation du rapport de l'étude</p> <p>Elaboration du plan d'action régional genre du projet WACA ResIP sur la base des diagnostics genre des pays</p> <p>Organisation d'un atelier de validation du plan d'action genre et des consultations nationales de validation des diagnostics genre des pays</p>	<p>Elaboration du Document de stratégie régionale de mobilisation des financements</p> <p>Organisation de l'atelier de validation du document de stratégie régionale de mobilisation des financements</p> <p>Recrutement d'un éditeur pour éditer la réglementation</p> <p>Recrutement des consultants individuels pour l'élaboration (1) d'un guide général de réalisation des études d'impact environnemental, (2) d'un guide général de réalisation des Audits environnementaux et (3) d'un guide général pour la réinstallation des populations affectées</p> <p>Organisation de l'atelier de validation des guides</p> <p>Recrutement d'un consultant pour l'élaboration d'un rapport sur les rejets à l'origine de la pollution marine, assorti d'une stratégie de gestion</p> <p>Organisation de l'atelier de validation de l'étude régionale sur la pollution au plastique "West Africa Plastic flagship report"</p>

<p>Mise en place un système de vidéo conférence</p> <p>Acquisition des fournitures et consommables informatiques pour le matériel informatique</p> <p>Participation à des événements régionaux et internationaux sur la gestion des espaces littoraux (confection de kakémono, présentation du Projet, édition de dépliant.....)</p> <p>2 réunions du Comité Régional de Pilotage du projet WACA ResIP et 2 missions d'appui à la mise en œuvre du projet ont été organisés</p> <p>5 avant-projets de règlements relatifs à l'internalisation des quatre (04) protocoles additionnels de la Convention d'Abidjan dans le corpus juridique de l'UEMOA ont été élaborés et validés</p> <p>Elaboration et examen d'un projet de memorandum d'entente UEMOA/UICN/ABC</p> <p>3 ateliers virtuels (webinaire) et 3 ateliers présentiels de formations et d'échanges ont été organisés sur des thématiques relatives aux sauvegardes environnementales et sociales, communication, développement institutionnel et suivi-évaluation</p> <p>Le Comité scientifique régional (CSR), instance consultative du projet en vue d'apporter un appui scientifique et technique dans la mise en œuvre des initiatives de gestion des risques côtiers, a été mis en place</p> <p>Production avec les pays d'un répertoire des institutions nationales intervenant dans la gestion des risques côtiers en Afrique de l'Ouest</p> <p>Organisation de réunions pour l'élaboration du bilan des littoraux 2020 et de l'étude de faisabilité de l'Observatoire Régional du Littoral Ouest-Africain (ORLOA),</p> <p>Organisation par la Commission de l'UEMOA des ateliers de validation du bilan 2020 des littoraux et des livrables de l'ORLOA</p> <p>Participation au Congrès mondial de la nature de l'UICN</p> <p>Animation par la Commission de l'UEMOA, en collaboration avec ses partenaires, d'un side-event, lors de la COP13 de ABC</p>	<p>Edition et diffusion du PARSi et du plan d'action régional genre (document, plaquette, gadget)</p> <p>Organisation d'une réunion du Comité Scientifique Régional sur le PARSi</p> <p>Supervision des activités au niveau régional et des pays</p> <p>Acquisition des matériels informatiques (complément)</p> <p>Maintenance du logiciel TOM²PRO</p> <p>Poursuite de la mise en place un système d'archivage (physique et serveur)</p> <p>Poursuite de la mise en place un système de vidéo conférence</p> <p>Acquisition des fournitures et consommables informatiques pour le matériel informatique</p> <p>Formation continue (personnel de l'UEMOA/URG et gestionnaires des 3 projets BM-UEMOA)</p> <p>Organisation des missions d'implication des institutions d'intégration régionales (CEDEAO, CEEAC, COP ABC, etc.)</p> <p>Participation à des événements régionaux et internationaux sur la gestion des espaces littoraux (confection de kakémono, présentation du Projet, édition de dépliant.....)</p> <p>Organisation des sessions du comité régional de pilotage du projet</p> <p>Organisation des missions d'appui à de nouveaux pays pour leur intégration dans le programme WACA (ex : Ghana et Guinée Bissau)</p> <p>Organisation d'un plaidoyer auprès du Comité Inter-Parlementaire (CIP) de l'UEMOA</p> <p>Organisation d'un plaidoyer auprès des assistants parlementaires et les présidents des commissions environnement des parlements nationaux</p>	<p>Co-organisation de l'atelier de formation sur les sauvegardes environnementales et sociales (Prise en charge des structures nationales en charge des évaluations environnementales des pays UEMOA hors WACA, Burkina Faso, Guinée-Bissau, Mali et Niger)</p> <p>Organisation des missions d'appui à la réalisation du plan régional de communication</p> <p>Participation aux rencontres de concertation régionale sur la communication du projet</p> <p>Elaboration des supports et outils de communication (Kakémonos, affiches,...)</p> <p>Supervision des activités au niveau régional et des pays</p> <p>Organisation des sessions du comité régional de pilotage du projet</p> <p>Poursuite de la mise en œuvre du plan régional genre</p> <p>Réunions du CSR</p> <p>Mise en œuvre du manuel régional et de la décision de modification de l'organisation et du fonctionnement des CRP</p> <p>Fonctionnement de l'URG, Mobilisation et lancement du projet WACA ResIP II</p>
---	---	---

<p>Adoption du Manuel régional d'exécution du projet et modification de la décision n°564/2018/PCOM/UEMOA portant composition, attribution et fonctionnement du Comité Régional de Pilotage (CRP) du projet</p> <p>L'effectif de l'équipe de l'URG a connu une évolution avec le recrutement et la prise de service du Spécialiste en Communication. Le Spécialiste en Passation des Marchés a renforcé ses capacités sur l'outil STEP</p> <p>Une requête de financement de la seconde phase de la composante régionale du projet a été adressée à la Banque mondiale par la Commission de l'UEMOA accompagnée d'un projet de note conceptuelle. Ce projet de note conceptuelle a été détaillé et finalisé avec les institutions régionales partenaires notamment, l'UICN, ABC, le CSE, RAMP AO, le PRCM, en collaboration avec la Banque mondiale</p>	<p>Adoption des 5 avants projets par les Ministres chargé de l'environnement</p> <p>Adoption du mémorandum par l'UEMOA, l'UICN et l'ABC.</p> <p>Adoption du plan d'action régional genre et début de mise en œuvre</p> <p>Mise en œuvre du manuel régional et de la décision de modification de l'organisation et du fonctionnement des CRP</p> <p>Recrutement de consultants et élaboration du projet WACA ResIP II</p>	
<p>Sous composante N° 2 : Accords et protocoles régionaux relatifs au littoral</p>		

<p>Réunion du comité sur la science et la technologie pour l'adoption technique des plans d'actions</p> <p>Appui-Conseil aux 6 pays pour assurer adéquation entre convention et corpus juridique nationaux + appui à la préparation des projets de lois en vue de la transposition</p> <p>Régularisations des dépenses des consultations nationales sur les plans d'actions à Libreville, en Mauritanie, en Côte d'Ivoire et au Bénin</p> <p>Organisation de trois réunions du CST en prélude à la 13^{ème} Conférence des parties contractantes de la Convention d'Abidjan</p> <p>Amendement de 16 projets de décisions qui seront soumis au Bureau de la COP pour validation avant leur discussion et adoption à la COP13</p> <p>Réalisation de l'étude pour l'établissement d'une situation de référence des protocoles additionnels et des décisions de la COP dans les pays WACA ResIP</p> <p>Finalisation du plan de suivi évaluation intégrant les indicateurs décrits par la Convention d'Abidjan</p> <p>Adoption, pour chacun des quatre protocoles additionnels, par les participants de l'atelier d'un plan d'actions, tout en identifiant les actions prioritaires à mettre en œuvre</p> <p>Production des observations et des commentaires pour améliorer les rapports provisoires et final de l'étude relative à la revue du cadre politique, juridique et institutionnel en matière de gestion de l'environnement marin et côtier au Sénégal</p> <p>Elaboration par les UGP du Togo et du Benin des avant-projets de textes d'application de leur loi littorale respective et requête de la revue de la Convention d'Abidjan en termes d'alignement de ces textes</p> <p>Implication de la Convention d'Abidjan dans le processus d'élaboration de quatre avant-projets de règlements communautaires de l'UEMOA</p> <p>ABC s'est doté d'un plan de communication pour la composante 1.2. Un cahier des charges a été élaboré</p> <p>La phase de tests a commencé avec l'introduction de données mobilisées dans le cadre de WACA ResIP par la sous composante 1.2ABC a organisé un atelier de sensibilisation des parlementaires du Benin</p>	<p>Atelier régional d'information et de sensibilisation des parlementaires et élus locaux sur les enjeux de la zone côtière et les défis législatifs et juridiques (Voir avec activité parlementaire UEMOA)</p> <p>Participation d'ABC à la journée d'information et sensibilisation du CIP de l'UEMOA</p> <p>Appui-Conseil aux 6 pays pour assurer l'adéquation entre convention et corpus juridique nationaux + appui à la préparation des projets de lois en vue de la transposition</p> <p>Organisation de 3 ateliers nationaux de sensibilisation des parlementaires</p> <p>Appui technique aux pays pour la mise en œuvre de la planification spatiale marine (Sao Tome & Principe)</p> <p>Elaboration des Outils de communication</p> <p>Recruter un (e) consultant (e) junior pour la mise en œuvre du plan de communication</p> <p>Atelier de partage sur la mise en place d'un centre de ressources et réunion du Comité de Gouvernance</p>	<p>Ateliers et analyse des législations nationales</p> <p>Consultations nationales sur les plans d'actions dans les pays d'intervention du projet et sur la mise en œuvre de la convention d'Abidjan</p> <p>Réunions de validation des documents de présentation des protocoles pour ratification dans les pays WACA RésIP</p> <p>Elaboration d'un plan de communication d'ABC</p> <p>Mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources pour le développement institutionnel de la Convention d'Abidjan</p> <p>Atelier de formation sur le leadership development (6 pays ResIP)</p>
--	---	---

L'équipe de coordination de la sous-composante 1.2 a été dotée des équipements informatiques au cours du premier trimestre 2021

La 13^{ème} Conférence des parties – COP à la Convention d'Abidjan s'est déroulée du 13 au 15 décembre 2021 en mode virtuelle

Les partenaires de WACA ResIP ont organisé sous le leadership de l'UEMOA et la coordination de WACA BAR un side event sur WACA ResIP afin de valoriser le partenariat, les approches politiques et institutionnelles, les outils et les résultats atteints

Sous composante N° 3 Opérationnalisation de l'observatoire régional des côtes d'Afrique de l'Ouest		
<p>Mission de diagnostic des mécanismes d'observation du littoral en Guinée-Bissau (développement du WACA ResIP II)</p> <p>Mission de diagnostic des mécanismes d'observation du littoral au Ghana (développement du WACA ResIP II)</p> <p>Participation à la COP 13 de la Convention d'Abidjan</p> <p>Réalisation et validation de l'étude de faisabilité de la mise en place de l'Observatoire régional du littoral ouest africain (ORLOA)</p> <p>Le rapport du bilan 2020 des littoraux d'Afrique de l'Ouest qui correspond à la mise à jour du schéma directeur du littoral ouest africain a été finalisé et validé</p>	<p>Installation et mise en œuvre de l'observatoire régional du littoral ouest africain</p> <p>Mise en œuvre des conclusions et recommandations de l'étude (acte de création de l'ORLOA, mise en place des instruments juridiques, mise en place de l'organigramme, adhésion des membres, acquisition des équipements, etc.)</p> <p>Publication d'un bulletin de liaison trimestriel sur les activités de l'observatoire régional et la problématique des risques côtiers en Afrique de l'Ouest</p> <p>Equiperment informatique de la cellule régionale de coordination de l'observatoire régional</p> <p>Amélioration de la bande passante du réseau Internet</p>	<p>Développement d'une plateforme web de gestion et de partage des données à l'échelle régionale</p> <p>Mise en place un système d'alerte précoce sur les risques côtiers en Afrique de l'Ouest comme outil de prévention</p> <p>Publication d'un bulletin de liaison trimestriel sur les activités de l'observatoire régional et la problématique des risques côtiers en Afrique de l'Ouest</p> <p>Développement des outils de communication spécifiques sur les risques côtiers envers les décideurs dans les pays</p>
Sous-Composante N° 4 Appui à la mise en œuvre au niveau régional		
<p>3 ateliers virtuels (webinaire) et 3 ateliers présentiels de formations et d'échanges ont été organisés sur des thématiques relatives aux sauvegardes environnementales et sociales, communication, développement institutionnel et suivi-évaluation</p> <p>Renforcement des capacités en développement institutionnel et communication</p> <p>Formation sur le Leadership et gestion des équipes (y compris les frais de publication de l'AMI du cabinet)</p> <p>Formation des Spécialistes en Développement Institutionnel (SDI) : L'art de mobiliser les acteurs : mise en œuvre des actions</p> <p>Renforcement des capacités en sauvegardes environnementales et sociales</p>	<p>Organisation événements et Congrès / AG (Participation au Congrès mondial UICN)</p> <p>Création d'un réseau régional de radios du littoral diffusant des émissions sur la gestion du littoral dans les pays du WACA</p> <p>Assistance technique CEREMA et autres partenaires en appui aux projets pays</p> <p>Expertise individuelle de l'UICN sur la restauration des mangroves</p> <p>Appui à la protection des espèces : Etudes d'établissement de la liste verte des aires protégées et la liste rouge des écosystèmes</p>	<p>Elaboration des supports de communication (supports additionnels)</p> <p>Campagne de communication, dissémination (événement presse)</p> <p>Missions internationales - Evènements internationaux sur la gestion des espaces littoraux</p> <p>Expertise individuelle de l'UICN sur la lutte contre la pollution plastique (diagnostic national à Sao Tomé & Principe)</p> <p>Atelier régional de renforcement de capacité sur les sauvegardes E&S à l'endroit des institutions nationales</p>

<p>Atelier régional de renforcement de capacité, d'échange et de partage d'expériences sur les instruments de sauvegardes E&S (EIES, NIES/CIES/AEI, PAR et EESS) à l'endroit des spécialistes en sauvegardes E&S des pays WACA ResIP</p> <p>Atelier régional de renforcement de capacité sur le Cadre Environnemental et Social de la Banque Mondial</p> <p>Renforcement des capacités en suivi-évaluation</p> <p>Renforcement des capacités en passation de marchés</p> <p>Renforcement des capacités en gestion financière</p> <p>Atelier de planification et de renforcement de capacités des spécialistes en communication (9 jours)</p>	<p>Formation sur "Analyse institutionnelle, processus multi-acteurs et animation des coalitions"</p> <p>Gestion des projets orientée résultats : planification opérationnelle, exécution, suivi et contrôle</p> <p>Formation sur la création et la gestion des AMP</p> <p>Formation en capitalisation, communication des résultats du projet et aide à la prise de décisions (approches et outils)</p>	<p>(agences et ministères) des pays UEMOA WACA et non WACA et autres organisations régionales</p> <p>Formation en évaluation des projets de développement : Procédures des revues à mi-parcours et d'achèvement des projets de la Banque Mondiale</p> <p>Atelier de formations en ingénierie Côtière, planification et aménagement</p>
--	--	--

ANNEXE N°2 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

NOM ET PRÉNOM	FONCTION	STRUCTURE	CONTACT
1 ILBOUDO Ousmane	Coordonnateur	URG	00226 70 23 26 03
2 ASSANI Mouhamed Kaoneyini	Expert en intégration régionale		massani@uemoa.int
3 SALL Moussa	Coordonnateur Cellule régionale de la MOLOA	CSE	+221 77 658 49 26.
4 PRICE Thomas	Coordonnateur	WACA-BAR/UICN	+221 77 868 91 60
5 BATIENO Barthelemy	Coordonnateur	ABC	+221 77 417 38 24.
6 DEGUENON Christophe	Directeur	Commission de l'UEMOA	+ 229 67 20 37 20
7 CASSARA Manon Pascal	Expert	Banque Mondiale	mcassara@worldbank.org
8 DESRAMAUT Nicolas	Expert	Banque mondiale	ndesramaut@worldbank.org
9 Alimi ADOU RAHIM	Coordonnateur	UGP (Togo)	alimiadourahim@gmail.com
10 Ndéye Ouléye DIOP	Responsable financier	CSE (Dakar)	Oule.diop@cse.sn
11 Sekou Bery SOUMAILA	Responsable financier	URG/UEMOA	ssoumaila@uemoa.int
12 Abé Delfin OCHOU	Coordonnateur	UGP (Côte d'ivoire)	Ochou.delfin@gmail.com
13 Michel SIMPORE	Responsable de la passation des marchés	URG/UEMOA	msimpore@uemoa.int
14 Arlindo Carvalho	Coordonnateur	UGP (Sao Tome et Principe)	arlindode.carvalho54@gmail.com

Annexe N° 3 : LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES

- 1- Rapport bilan annuel d'activités de la composante régionale pour l'année 2019.
- 2- Rapport bilan annuel d'activités de la composante régionale pour l'année 2020.
- 3- Rapport bilan annuel d'activités de la composante régionale pour l'année 2021.
- 4- Rapport bilan annuel d'activités du projet WACA ResIP pour l'année 2019.
- 5- Rapport bilan annuel d'activités du projet WACA ResIP pour l'année 2020.
- 6- Rapport bilan annuel d'activités du projet WACA ResIP pour l'année 2021.
- 7- Document du projet WACA ResIP.
- 8- Rapport d'audit comptable et financier extérieur des comptes du projet pour 2019.
- 9- Rapport d'audit comptable et financier extérieur des comptes du projet pour 2020.
- 10- Rapport d'audit comptable et financier interne des comptes du projet pour 2019.
- 11- Rapport d'audit comptable et financier interne des comptes du projet pour 2020.
- 12- Aide-mémoire de la mission d'appui de Banque mondiale de 2019.
- 13- Aide-mémoire de la mission d'appui de Banque mondiale de 2020.
- 14- Aide-mémoire de la mission d'appui de Banque mondiale de 2021.

Annexe N° 4 : Les guides d'entretien

GUIDE D'ENTRETIEN POUR LA BANQUE MONDIALE

1°) Quel a été le processus de formulation/élaboration du projet WACA ResIP ? Quel a été le niveau d'implication de toutes les parties prenantes dans cet exercice : Commission de l'UEMOA, Banque mondiale, FEM, UICN, Etats bénéficiaires ? Comment le document de projet a été validé ou approuvé ? par un atelier, une Task Force, ou autre ?

2°) Quelles ont été les modalités d'exécution de la Composante N°1 et de l'ensemble du projet WACA ResIP ? Quel a été le dispositif de pilotage, de coordination et de mise en œuvre ? Comment les différents organes ont fonctionnés (Comités de pilotage ; comité technique ; WACA-BAR ; URG ; etc.)

3°) Selon vous, quels ont été les principaux acquis du Projet, les principaux effets et impacts de la Composante N°1 et de l'ensemble du projet ?

4°) Selon vous, quelles ont été les principales insuffisances, contraintes ou difficultés rencontrées au cours de la mise en œuvre de la composante N°1 et de l'ensemble du Projet ?

5°) Selon vous, quelles ont été les principales leçons apprises de la mise en œuvre des activités ?

6°) Quelles ont été les principales bonnes pratiques identifiées au cours de la mise en œuvre des activités ?

7°) Quelles sont les principales recommandations que vous pouvez formuler pour améliorer l'efficacité de la mise en œuvre du projet et pour les interventions futures de l'UEMAO, de l'UICN, de la Banque mondiale et des Etats.

8°) Quels sont les éléments de prise en compte de la dimension « durabilité » du Projet ? y a-t-il une stratégie de sortie du projet ?

9°) Quels sont les éléments de prise en compte de la dimension « genre » de la Composante N°1 et de l'ensemble du Projet ?

GUIDE D'ENTRETIEN POUR LE DAREN/COMMISSION DE L'UEMOA/URG

1°) Quel a été le processus de formulation/élaboration du projet WACA ResIP ? Quel a été le niveau d'implication de toutes les parties prenantes dans cet exercice : Commission de l'UEMOA, Banque mondiale, FEM, UICN, Etats bénéficiaires ? Comment le document de projet a été validé ou approuvé ? par un atelier, une Task Force, ou autre ?

2°) Quelles ont été les modalités d'exécution de la Composante N°1 et de l'ensemble du projet WACA ResIP ? Quel a été le dispositif de pilotage, de coordination et de mise en œuvre ? Comment les différents organes ont fonctionnés (Comités de pilotage ; comité technique ; WACA-BAR ; URG ; etc.)

3°) Selon vous, quels ont été les principaux acquis du Projet, les principaux effets et impacts du projet ?

4°) Selon vous, quelles ont été les principales insuffisances, contraintes ou difficultés rencontrées au cours de la mise en œuvre du Projet ?

5°) Selon vous, quelles ont été les principales leçons apprises de la mise en œuvre du Projet ?

6°) Quelles ont été les principales bonnes pratiques identifiées au cours de la mise en œuvre du projet ?

7°) Quelles sont les principales recommandations que vous pouvez formuler pour améliorer l'efficacité de la mise en œuvre du projet et pour les interventions futures de l'UEMAO, de l'UICN, de la Banque mondiale et des Etats.

8°) Quels sont les éléments de prise en compte de la dimension « durabilité » du Projet ?

9°) Quels sont les éléments de prise en compte de la dimension « genre » du Projet ?

10°) Le projet est-il sur le point d'atteindre son objectif de développement ?

11°) Les résultats déjà obtenus ont-ils respecté les standards de qualité ? Si non, quels ont été les problèmes rencontrés ? Les résultats ont-ils été atteints selon le budget et calendrier prévus ?

GUIDE D'ENTRETIEN POUR LE CSE

1°) Quel rôle le CSE a joué dans l'élaboration et la mise en œuvre de la Composante N°1 du projet WACA ResIP et de l'ensemble du projet.

2°) Quelle est votre appréciation sur la collaboration/parteneriat qui a été pour la mise en œuvre du projet avec les autres parties prenantes : UEMOA, UICN, Banque mondiale, FEM, les pays bénéficiaire ? Les difficultés rencontrées ?

3°) Selon vous, quels ont été les principaux acquis du Projet, les principaux effets et impacts du projet ?

4°) Selon vous, quelles ont été les principales insuffisances, contraintes ou difficultés rencontrées au cours de la mise en œuvre du Projet ?

5°) Selon vous, quelles ont été les principales leçons apprises de la mise en œuvre du Projet ?

6°) Quelles ont été les principales bonnes pratiques identifiées au cours de la mise en œuvre du projet ?

7°) Quelles sont les principales recommandations que vous pouvez formuler pour améliorer l'efficacité de la mise en œuvre du projet et pour les interventions futures de l'UEMAO, de l'UICN, de la Banque mondiale et des Etats.

8°) Quels sont les éléments de prise en compte de la dimension « durabilité » du Projet ?

9°) Quels sont les éléments de prise en compte de la dimension « genre » du Projet ?

10°) Le projet est-il sur le point d'atteindre son objectif de développement ?

GUIDE D'ENTRETIEN POUR ABC

1°) Quel rôle ABC a joué dans l'élaboration et la mise en œuvre de la Composante N°1 du projet WACA ResIP et de l'ensemble du projet.

2°) Quelle est votre appréciation sur la collaboration/partenerariat qui a été pour la mise en œuvre du projet avec les autres parties prenantes : UEMOA, UICN, Banque mondiale, FEM, les pays bénéficiaire ? Les difficultés rencontrées ?

3°) Selon vous, quels ont été les principaux acquis du Projet, les principaux effets et impacts du projet ?

4°) Selon vous, quelles ont été les principales insuffisances, contraintes ou difficultés rencontrées au cours de la mise en œuvre du Projet ?

5°) Selon vous, quelles ont été les principales leçons apprises de la mise en œuvre du Projet ?

6°) Quelles ont été les principales bonnes pratiques identifiées au cours de la mise en œuvre du projet ?

7°) Quelles sont les principales recommandations que vous pouvez formuler pour améliorer l'efficacité de la mise en œuvre du projet et pour les interventions futures de l'UEMAO, de l'UICN, de la Banque mondiale et des Etats.

8°) Quels sont les éléments de prise en compte de la dimension « durabilité » du Projet ?

9°) Quels sont les éléments de prise en compte de la dimension « genre » du Projet ?

10°) Le projet est-il sur le point d'atteindre son objectif de développement ?

Annexe N° 5 : Termes de référence de l'évaluation à mi-parcours

DOSSIER DE CONSULTATION POUR LA SELECTION D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR LA REALISATION DE L'EVALUATION A MI-PARCOURS DU PROJET WACA ResIP

SECTION 1 : TERMES DE REFERENCE DE LA MISSION

1. Contexte

Le programme de gestion du littoral ouest-africain (West Africa Coastal Areas - WACA) a été conçu pour apporter une réponse régionale et multisectorielle à la complexité de la gestion des écosystèmes marins et côtiers. Ce programme couvre dix-sept (17) pays allant de la Mauritanie au Gabon et vise à (i) fournir une expertise et un financement aux pays de la région pour la gestion durable de leur espace côtier face aux risques que constituent l'érosion, les inondations et la pollution et (ii) à renforcer l'intégration régionale des pays en travaillant avec les institutions et accords régionaux connexes, renforçant ainsi la résilience des communautés et les actifs économiques des pays du littoral ouest Africain.

Le Projet d'Investissement pour la Résilience des Zones Côtières en Afrique de l'Ouest (en anglais West Africa Coastal Areas Resilience Investment Project - WACA ResIP P16237) est le premier projet de ce programme formulé et mis en œuvre avec l'appui financier et technique de la Banque Mondiale au profit de six pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre (Bénin, Côte d'Ivoire, Mauritanie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal et Togo). L'objectif de développement du projet (ODP) est de renforcer la résilience des communautés et des zones côtières ciblées du littoral de l'Afrique de l'Ouest. Les défis sont partagés entre les pays et sont souvent de nature transfrontalière.

Les activités nécessaires à l'atteinte de l'objectif de développement et les résultats du WACA ResIP sont structurées en quatre composantes à savoir :

- **Composante 1, Renforcement de l'intégration régionale** : à travers cette composante, un soutien sera apporté pour (i) la mise en œuvre des politiques et protocoles régionaux en matière de gestion des zones côtières et de renforcement des capacités, (ii) le développement des systèmes d'alerte, (iii) la coordination de l'accès aux instruments financiers, le développement de nouveaux instruments et la coordination régionale, (iv) la communication et le partage de connaissances, (v) le suivi et l'évaluation au niveau régional.
- **Composante 2 ; Renforcement des politiques et institutions nationales** : cette composante fournira aux institutions politiques et à leurs représentants, les informations et connaissances nécessaires pour améliorer la gestion des zones côtières dans les pays. Elle va renforcer le cadre politique, juridique et institutionnel pour une gestion intégrée du littoral. L'observation du littoral et la surveillance biophysique de l'environnement marin et côtier, ainsi que le partage des données au bon moment sont essentiels pour la gestion de la zone côtière notamment les problématiques de l'érosion côtière, d'inondation et de pollution, de biodiversité, de gestion durable des terres et de conservation des écosystèmes.

- **Composante 3, Renforcement des investissements physiques et sociaux au niveau national :** cette composante financera les investissements pour la gestion des zones côtières, notamment les infrastructures urbaines résilientes aux changements climatiques sous forme de sous-projets. Il y a aussi des investissements sociaux telles les AGR.
- **Composante 4, Coordination du Projet :** cette composante comprend toutes les activités de coordination, gestion du projet et de développement de partenariat au niveau local et national pour la mise en œuvre des activités du projet.

Les composantes 2, 3 et 4 du projet sont opérationnalisées au niveau de chaque pays bénéficiaire. La composante 1 est mise en œuvre par la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) à travers une Unité Régionale de Gestion (UEMOA/URG) en collaboration avec l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) à travers son Programme Afrique Centrale et Occidentale (PACO), le Centre de Suivi-Ecologique (CSE) et le Secrétariat de la Convention d'Abidjan (ABC) au sein de l'ONU Environnement.

Le coût total du projet est évalué à 221,7 millions de dollars (MUSD) et financé par l'Association internationale de développement (IDA) (81%), le Fonds pour l'Environnement Mondial (10%), le Fonds nordique de développement (4%), et les Etats bénéficiaires (5%). La composante 3 portant sur les investissements physiques et sociaux représente 69% du coût total du projet soit un montant de 152,6 MUSD. Les coûts des composantes 2, 4 et 1 représentent respectivement 18%, 8% et 5% du total

Les activités du projet sur les sites concernés dans les six pays bénéficiaires (Bénin, Côte d'Ivoire, Mauritanie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal et Togo) bénéficieront directement à environ 200 000 personnes qui vivent le long du littoral et en dépendent pour leurs moyens de subsistance.

2. Justification

Pour assurer une mise en œuvre réussie du WACA ResIP, la Commission de l'UEMOA, les 6 pays WACA ResIP (bénéficiaires des financements) et la Banque mondiale ont mis en place des procédures et dispositifs d'implémentation parmi lesquels on peut retenir les procédures fiduciaires, de suivi-environnemental et social, de supervision et de suivi-évaluation.

Les accords de financement et les procédures de suivi-évaluation prévoient une évaluation à mi-parcours du projet après les deux ans et demi d'exécution pour apprécier le niveau d'atteinte des résultats escomptés ainsi que leur contribution à l'objectif de développement du projet et, surtout, de réorienter au besoin les actions et ou leurs modalités de mise en œuvre, pour l'atteintes des résultats escomptés. Cette revue, bien conduite, est d'une importance capitale dans le but d'améliorer la performance globale du projet, et notamment son efficacité.

Conformément aux accords de financements signés entre les bénéficiaires et la Banque mondiale, un rapport intégrant les résultats des activités de suivi et d'évaluation et exposant les mesures recommandées pour assurer la réalisation efficace du projet et l'atteinte de son objectif de développement au cours de la période restante de mise en œuvre rapport est attendu au plus tard fin octobre 2021. Il sera suivi d'une mission de revue à mi-parcours pour discuter et convenir avec le gouvernement des décisions et réorientation à prendre.

3. Objectifs de l'évaluation à mi-parcours

3.1. Objectifs

L'objectif général de l'évaluation à mi-parcours est d'examiner et de documenter la performance globale de l'exécution du projet et les résultats obtenus afin de conclure si le projet délivre les résultats prévus avec les ressources et les dispositifs mis en place. Cette revue examinera la pertinence, l'efficacité, l'efficience ; les leçons apprises et les conditions de durabilité des interventions du projet. Des recommandations seront formulées pour ajuster la mise en œuvre et la coordination afin que le projet puisse générer davantage des résultats et des changements significatifs sur la période restante

Les objectifs spécifiques de l'évaluation à mi-parcours sont :

- évaluer la pertinence des interventions du projet lors de la formulation et au regard du contexte actuel ;
- évaluer l'efficacité de l'exécution du projet en documentant les résultats obtenus et en analysant dans quelle mesure ces résultats contribuent à l'objectif de développement ;
- analyser l'efficience du processus de l'exécution globale, y compris la performance des partenaires ;
- analyser le degré de conformité du dispositif du projet avec les conventions légaux (accords juridiques) de l'accord de financement ;
- évaluer l'adéquation et la performance de l'arrangement institutionnel et organisationnel en place ainsi que de la gestion fiduciaire, technique et administrative et de la passation des marchés;

- examiner les conditions de durabilité des résultats du projet après sa mise en œuvre et faire des recommandations ;
- analyser les relations de collaboration/parteneriat et la perception des partenaires impliqués dans la mise en œuvre du projet ;
- formuler des recommandations pertinentes basées sur des résultats crédibles afin d'améliorer les performances du projet et de permettre à celui-ci d'atteindre effectivement son objectif de développement ;
- proposer au besoin une réallocation des fonds par composante/sous-composante en fonction des recommandations formulées et éventuellement des nouvelles activités proposées ainsi qu'un nouveau calendrier d'exécution.
- dégager des leçons ou enseignements tirés de la mise en œuvre qui contribueront à améliorer l'exécution du projet pour la durée restante de sa mise en œuvre et la formulation de WACA ResIP II.

3.2. Questions d'évaluation

L'évaluation à mi-parcours de WACA ResIP sera basée sur les critères fondamentaux d'évaluation des projets de développement suivants préconisés par le Comité d'Aide au Développement de l'OCDE. Un guide des questions pertinentes pour chaque critère est proposé en annexe 3.

➤ **Pertinence**

L'évaluateur doit examiner dans quelle mesure les activités du projet correspondent aux priorités et aux politiques des gouvernements et des institutions régionales, des groupes cibles et des partenaires au développement (Banque mondiale, FEM, FND).

➤ **Efficacité**

L'efficacité évalue le niveau d'atteinte des objectifs du projet en termes quantitatifs et qualitatifs, par rapport au temps. Ceci nécessite une description minutieuse et une documentation des principales activités réalisées pendant la première moitié de la période de mise en œuvre du projet ainsi qu'une analyse en profondeur des résultats atteints au niveau des résultats intermédiaires et de l'objectif de développement. Les différentiels entre les valeurs cibles et réalisées de la période sous revue seront soulignés, les facteurs externes qui ont eu un impact sur l'efficacité du projet seront expliqués et des propositions d'ajustement des objectifs (cibles) seront formulées au besoin. L'évaluateur doit examiner dans quelle mesure l'intervention est en train d'atteindre les résultats prévus.

➤ **Efficience**

L'efficience mesure les résultats – qualitatifs ou quantitatifs – obtenus par rapport aux moyens mis en œuvre. Le consultant évaluera comment les apports et ressources du projet (fonds, expertise, temps, etc.) ont-ils été économiquement convertis en résultats. Le critère d'efficience comprendra également (i) l'utilisation des ressources; (ii) La qualité de la gestion du projet et des arrangements; (iii) la qualité de la supervision et de l'appui à la mise en œuvre de la Banque Mondiale; (iv) appui à la mise en œuvre de la composante régionale.

➤ **Durabilité**

L'évaluateur analysera la probabilité que les acquis de l'intervention du projet perdureront après le projet. Elle évaluera également la probabilité que les résultats réels déjà obtenus ou les investissements physiques prévus soient résilients aux risques, notamment les risques liés au climat et à l'érosion côtière, après la durée de vie du projet. La stratégie d'après-projet, telle que formulée sera également examinée et des améliorations apportées. Les bonnes pratiques ainsi que les expériences reproductibles à promouvoir en vue de maximiser les effets positifs dans le temps seront également identifiées. Ce critère inclura également (i) la durabilité sociale; (ii) la durabilité économique et financière ; (iii) la durabilité institutionnelle et (iv) la durabilité environnementale.

➤ **Autres aspects à prendre en compte**

- **Evaluation du cadre des résultats:** la mission mesurera les indicateurs du cadre de résultat du projet et émettra des recommandations sur les possibles modifications du cadre.

- **Ciblage** : La mission évaluera dans quelle mesure les interventions du projet ont atteint les groupes cibles, c'est-à-dire les individus et organisations spécifiques pour lesquels des interventions particulières d'amélioration des conditions de vie avaient été formulées et mises en œuvre. Il s'agit d'examiner dans quelle mesure l'approche d'identification et de sélection des bénéficiaires des sous-projets d'AGR ont permis d'atteindre les groupes vulnérables (femmes) qui constituent la cible privilégiée de cette intervention.
- **Leçons apprises** : La mission présentera les principales leçons apprises de l'exécution du projet sur la base de l'analyse des apprentissages qui pourraient être répliquables à une situation générique. Toutes les leçons apprises présentées doivent être **importantes/significatives**, au sens où elles ont eu un impact réel ou supposé sur les opérations ; **valides**, au sens où elles sont des faits techniquement corrects ; et **appliquées**, au sens où elles identifient un design, un processus ou une décision spécifique qui réduisent ou éliminent les incidents ou échecs potentiels, ou renforcent les résultats positifs.
- **Relations de collaboration** : l'étude analysera la plus-value/avantages comparatifs de l'intervention en termes d'appropriation des processus par les institutions partenaires et de coopération entre ces institutions.

4. Méthodologie

Les méthodes d'évaluation quantitatives et qualitatives seront utilisées pour répondre aux questions d'évaluation susmentionnées. La démarche consistera à collecter et analyser les données secondaires et primaires à travers :

- La revue documentaire des documents à savoir le PAD, le cadre de résultats, le plan de travail pluriannuel, les PTBA validés et mis en œuvre; les rapports d'avancement du projet; les rapports intermédiaires financiers, les rapports de suivi environnemental et social, le plan de communication, les aides mémoires des missions d'appui à la mise en œuvre, les comptes rendus des réunions du comité de pilotage, les données statistiques disponibles auprès des institutions spécialisées ;
- Les entretiens (individuels ou en groupe) avec les partenaires de mise en œuvre ;
- L'exploitation des données des rapports des évaluations à mi-parcours des pays bénéficiaires pour produire le rapport consolidé.

Une note méthodologique détaillée a été élaborée par le consultant, et validée par l'UEMOA en concertation avec les autres partenaire régional (UICN, ABC et CSE) avant le démarrage de la collecte des données.

5. Tâches du consultant et livrables attendus

5.1. Tâches du consultant

Les principales tâches confiées au consultant chargé de la réalisation de l'évaluation à mi-parcours sont :

- Participation à la réunion de cadrage et la production du rapport de ladite réunion ;
- Production de la note méthodologique comprenant l'approche détaillée, les outils de collecte des données primaires (questionnaire et guides d'entretien), les méthodes de collecte, de traitement et d'analyse des données nécessaires à la revue ;
- Collecte et analyse des données nécessaires à la production du rapport de l'évaluation de la composante régionale ;
- Production du rapport provisoire de l'évaluation à mi-parcours de la composante régionale apportant des réponses claires aux questions d'évaluation et conforme au plan annexé aux présents termes de référence (un plan annoté sera fourni pour mieux guider le consultant) ;
- Présentation du rapport provisoire à l'atelier de validation pour recueillir les observations et commentaires des participants qui seront pris en compte pour produire le rapport final;
- Vielle à l'harmonisation de l'approche méthodologique utilisée au niveau national. Ceci se fera à travers la participation aux réunions de cadrage; la revue qualité des notes méthodologiques ; la revue qualité des rapports provisoires et la participation aux ateliers de validation des rapports nationaux ;
- Production du rapport consolidé (version provisoire et finale) de l'évaluation à mi-parcours du projet. Ce rapport consolide les données des rapports nationaux et du rapport régional. La version provisoire sera présentée à la réunion (virtuelle) de validation qui regroupera tous les acteurs régionaux et nationaux.

5.2. Livrables attendus

Les principaux livrables attendus du consultant sont :

- Le rapport de la réunion de cadrage ;
- La note méthodologique ;
- Le rapport provisoire d'évaluation à mi-parcours de la composante régionale ;
- Le rapport final d'évaluation à mi-parcours de la composante régionale ;
- Le rapport consolidé provisoire de l'évaluation à mi-parcours du projet ;
- Le rapport consolidé final de l'évaluation à mi-parcours du projet.

6. Durée et chronogramme de la mission

La mission d'évaluation de la revue à mi-parcours va durer 50 jours étalés sur une période de trois mois suivant le chronogramme ci-dessous.

Tâches	Responsable	Acteurs impliqués	Livrables attendus	Jours prestés	Durée	Début	Fin
Réunion de cadrage	UEMOA	UICN, ABC, CSE, consultant	Draft du rapport de la réunion	1	1	02/08/21	02/08/21
Production du rapport de la réunion de cadrage	Consultant	UEMOA, UICN, ABC, CSE	Rapport de la réunion	1	1	03/08/21	03/08/21
Elaboration de la note méthodologique	Consultant	UEMOA, UICN, ABC, CSE	Note méthodologique provisoire	1	2	04/08/21	05/08/21
Validation de la note méthodologique	UEMOA	UICN, ABC, CSE	Version amendée de la note	0	3	06/08/21	10/08/21
Finalisation de la note	Consultant	UEMOA, UICN, ABC, CSE	Note méthodologique finale	1	1	11/08/21	11/08/21
Participation aux réunions de cadres des Pays et revue des notes méthodologiques des consultants nationaux	Consultant	UEMOA, UICN, ABC, CSE	Observations sur les notes méthodologiques des pays	6	7	19/08/21	27/08/21
Collecte des données et production du rapport provisoire d'évaluation de la composante régionale	Consultant	UEMOA, UICN, ABC, CSE	Rapport provisoire	10	20	12/08/21	08/09/21
Validation du rapport d'évaluation de la composante régionale	UEMOA	UICN, ABC, CSE, consultant	Draft du rapport de l'atelier	2	11	09/09/21	23/09/21
Transmission des observations consolidées au Consultant	UEMOA	Consultant	Rapport de l'atelier + rapport provisoire amendé	0	1	24/09/21	24/09/21
Finalisation du rapport d'évaluation de la composante régionale	Consultant	UEMOA, UICN, ABC, CSE	Rapport final	2	2	27/09/21	28/09/21
Revue qualité des rapports nationaux et participation aux ateliers nationaux de validation	Consultant	UEMOA, UGP, UICN	Observations sur les rapports nationaux	10	9	01/10/21	13/10/21
Production du rapport consolidé provisoire	Consultant	UEMOA, UGP, UICN	Rapport consolidé provisoire	10	15	01/10/21	21/10/21
Validation du rapport consolidé	UEMOA	Consultant régional, consultants nationaux, UGP, UICN, ABC, CSE	Draft du rapport de l'atelier	1	9	22/10/21	03/11/21

Tâches	Responsable	Acteurs impliqués	Livrables attendus	Jours prestés	Durée	Début	Fin
Transmission des observations consolidées au Consultant	UEMOA	Consultant	Rapport de l'atelier + rapport consolidé provisoire amendé	0	1	04/11/21	04/11/21
Finalisation du rapport consolidé	Consultant	Consultant régional, consultants nationaux, UGP, UICN, ABC, CSE	Rapport consolidé final	5	5	05/11/21	11/11/21

7. Qualifications requises pour effectuer la mission

Pour mener à bien les tâches décrites dans ces termes de références, le consultant doit posséder les qualifications suivantes :

Formation : posséder un niveau de formation universitaire minimum BAC+5 en gestion des projets/programmes, économie, ingénierie, sciences sociales, sciences environnementales ou dans tout autre domaine pertinent ... ;

Expérience professionnelle générale : 10 ans d'expérience pratique gestion / suivi évaluation des projets /programmes de développement ;

Expérience professionnelle spécifique :

- avoir conduit, durant les cinq dernières années, au moins *cinq (5)* missions d'évaluation des projets/programmes de développement financés par les partenaires multilatéraux (Banque mondiale, FIDA, BAD, BOAD, BID, UE, AFD, ...) en qualité de chef de mission ;
- avoir conduit au moins deux missions d'évaluation à mi-parcours des projets de développement ;
- être familier avec le contexte socioéconomique de la zone d'intervention du projet ;
- avoir des connaissances des politiques et enjeux sur la gestion des zones côtières ;
- avoir de bonnes connaissances des organisations régionales d'intégration.
- Niveau professionnel en français. Connaissance de l'anglais également souhaitée.

8. Budget

Le budget du consultant doit inclure les honoraires, les frais remboursables (per diem, transport, hébergement et autres frais supportés dans le cadre de la mission).

9. Procédures de sélection du cabinet mission

Le consultant sera sélectionné selon la procédure de Sélection de consultant individuel conformément au « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) » de la Banque mondiale, daté de juillet 2016 et révisé en novembre 2017 avec prise en compte des dispositions relatives au conflit d'intérêt.

Annexe 1 : Plan du rapport consolidé d'évaluation à mi-parcours (A adapté pour l'évaluation de la composante de la composante régionale)

Table des matières

Liste des acronymes

Résumé exécutif

1. Introduction

2. Description du projet

2.1. Contexte du projet

2.2. Objectifs du projet

2.3. Modalités d'exécution

2.4. Groupes cibles/bénéficiaires

3. Objectifs et méthodologie de l'évaluation

3.1 Objectifs de l'évaluation

3.2 Méthodologie de l'évaluation

3.3 Contraintes et limites de l'évaluation (éventualité)

4. Evaluation de la pertinence du projet

4.1. Pertinence vis à vis du contexte externe

4.2. Logique interne

5. D. Evaluation de l'efficacité du projet

5.1. Cadre des résultats du projet

5.2. Résultats et effets du projet

- Mise en place des instruments/cadres juridiques et politiques
- Elaboration et mise en œuvre des plans d'aménagement et de gestion du littoral
- Mise en place de l'observatoire et du système d'alerte précoce
- Réalisation des investissements physiques
- Restauration/conservation des écosystèmes
- Développement des activités génératrices de revenu
- Ciblage des bénéficiaires / Degré de satisfaction des bénéficiaires aux interventions du projet

6. Evaluation de l'efficience du projet

6.1. Coûts et financement du projet

6.2. Qualité de la gestion du projet

6.3. Qualité de la gestion financière

6.4. Qualité de la passation de marchés

6.5. Qualité de suivi-évaluation

6.6. Qualité du suivi environnemental et social

6.7. Qualité de la communication

6.8. Performance des partenaires

6.9. Qualité de la supervision et de l'appui à l'exécution

6.10. Qualité de l'appui de la composante régionale

7. Evaluation de la durabilité

8. Leçons apprises et connaissances / savoirs

8.1 Durabilité technique

8.2 Durabilité financière

8.3 Durabilité institutionnelle et renforcement des capacités

9. Suggestion d'un Plan de travail 2022-2023

10. Conclusions et recommandations

Annexes

Annexe 3 - Guide pour l'évaluation du projet

Critère d'évaluation	Questions pertinentes
PERTINENCE	<ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que la formulation du projet s'est concentrée sur les besoins et priorités des bénéficiaires ? • Les approches promues étaient-elles cohérentes avec les conditions socio-politico-économiques au moment de la formulation et avec les conditions environnementales et climatiques qui prévalaient alors ? ces approches sont-elles toujours d'actualité ? • Les objectifs du projet étaient-ils réalistes et alignés sur ceux des plans de développement nationaux ainsi que des plans d'investissements multisectoriels (PIM), aux stratégies d'intervention des institutions régionales, des groupes cibles et des partenaires au développement (Banque mondiale, FEM, FND) ? • Y a-t-il eu des modifications importantes dans l'environnement externe du projet (i. e. politiques publiques, conditions socio-économiques, changements politiques, crises, etc.) depuis que le projet a été formulé et que l'exécution a commencé ? • Les objectifs initiaux du projet sont-ils toujours valides dans le contexte actuel ? • Les objectifs du projet doivent-ils être ajustés pour prendre en compte les évolutions du contexte ? • Quel est le positionnement du projet à d'autres interventions similaires ? • Le projet est-il cohérent avec les actions entreprises par les autres acteurs – Gouvernements, institutions régionales, groupes cibles et partenaires au développement (Banque mondiale, FEM, FND) ? • Le Document d'évaluation de projet (PAD) incluait-il une théorie de changement claire et logique ? • Le PAD incluait-il un cadre de résultats bien défini et clairement articulé ? • Toutes les activités et résultats intermédiaires identifiés étaient-ils cohérents avec l'objectif de développement ? • Les risques externes (ou hypothèses) étaient-ils clairement identifiés ? • Les indicateurs proposés étaient-ils pertinents et adaptés pour le suivi de l'exécution et des résultats du projet ? • Y a-t-il des modifications à apporter aux indicateurs (libellés, valeurs cibles) pour assurer leur cohérence avec les activités et les résultats intermédiaires ? Le genre a-t-il été bien pris en compte dans la formulation du projet ? La théorie de changement mérite-elle d'être revue ? • Les arrangements d'exécution initiaux étaient-ils bien définis et adaptés de façon à assurer une mise en œuvre fluide et efficiente du projet ? Y a-t-il des changements importants à apporter au niveau de ces arrangements ? Quels sont les changements à apporter pour améliorer le dispositif de mise en œuvre ? Quelles sont les autres stratégies éventuelles qui auraient permis de mieux atteindre les objectifs du projet ? Les divers moyens et instruments mobilisés pour concourir à la réalisation de l'objectif de développement du projet sont-ils cohérents ? <ul style="list-style-type: none"> • Les activités menées dans le cadre du projet et les résultats obtenus sont-ils compatibles avec la finalité globale et la concrétisation des objectifs fixés ? Quelle est la pertinence et la contribution des activités/composantes et des indicateurs leur correspondant à l'objectif de développement du projet ?
L'EFFICACITE	<ul style="list-style-type: none"> • Les activités engagées depuis le démarrage du projet ont-elles été mises en œuvre comme prévu ? Si non, pour quelles raisons ? • Tous les produits attendus ont-ils été atteints au niveau quantitatif et qualitatif ? • Ont-ils débouché sur les résultats attendus et ceux-ci ont-ils été correctement mesurés et documentés ? • Au cas où les résultats ne seraient pas atteints ou ne le seraient que partiellement, quelles sont les raisons ? • Le projet est-il sur le point d'atteindre son objectif de développement ? • Le suivi de l'exécution du projet est-t-il correctement effectué ? • Tous les résultats déjà délivrés à tous les niveaux ont-ils été correctement mesurés, quantifiés et documentés ? • L'information est-elle fiable ?

	<ul style="list-style-type: none"> • Les résultats déjà obtenus ont-ils respecté les standards de qualité ? Si non, quels ont été les problèmes rencontrés ? • Les résultats ont-ils été atteints selon le budget et calendrier prévus ? • Le projet-il est sur le point de générer tous les bénéfices prévus pour tous les groupes cibles ? • Quels sont les facteurs externes qui facilitent ou limitent la réalisation des produits et l'atteinte des objectifs du projet ? • Quels facteurs de la formulation et de l'exécution du projet ont-ils le plus contribué aux résultats estimés en termes d'efficacité ?
EFFICIENCE	<ul style="list-style-type: none"> i. Utilisation des ressources <ul style="list-style-type: none"> • Quels ont été les principaux types de dépenses déjà engagées ? Pour les activités déjà réalisées, y a-t-il eu des écarts avec les coûts estimés, et si oui pour quelles raisons ? Quels sont les amendements nécessaires qu'il faut apporter au budget ? • Les contributions financières de tous les partenaires du projet ont-elles été mobilisées à temps et de façon adéquate pendant la période sous revue ? • Par rapport aux ressources dépensées, le nombre (et la qualité) des produits étaient-ils optimaux ? Le projet aurait-il pu produire davantage avec les mêmes ressources, ou les mêmes résultats avec moins d'argent ? D'autres approches auraient-elles pu produire des résultats de façon plus efficiente en termes de coûts, temps et ressources ? ii. Qualité de la gestion du projet et des arrangements <ul style="list-style-type: none"> • Les conventions légaux et arrangements institutionnels et d'exécution du projet ont-ils été satisfaits et pris en compte ? L'UGP a-t-elle été correctement pourvue en personnel avec des employés motivés ? Les ressources humaines ont-elles été optimisées ? Sont-elles en adéquation avec les exigences du Projet ? Comment l'Unité de Gestion du Projet (UGP) a-t-elle coordonné et géré les activités du projet ? Le calendrier d'exécution a-t-il été respecté ? La coordination du projet a-t-elle été réactive aux changements ayant survécu dans l'environnement ou aux recommandations des missions d'appui à la mise en œuvre ou du Comité de Pilotage du projet ? L'UGP a-t-elle été pourvue en personnel avec des employés motivés ? Dans quelle mesure les divers instruments de gestion du projet (plan de travail pluriannuel, PTBA, plan de passation des marchés, plan de Suivi-évaluation) et le Système de Gestion de l'Information (SGI) ont-ils été préparés, suivis et utiles pour le projet ? Etaient-ils utilisés correctement par l'équipe de gestion du projet ? Quelles sont les améliorations nécessaires qu'il faut apporter à ces instruments pour les rendre plus utiles ? • Des arrangements adaptés étaient-ils en place pour une bonne gestion financière, des flux de fonds, la comptabilité financière et la préparation en temps et en heure des rapports financiers ? Y a-t-il eu des problèmes ? • Les arrangements et les cadres de passation des marchés mis en place dans les pays et au niveau régional ont-ils permis d'accompagner la mise en œuvre du projet ? quelles mesures et moyens mettre en place pour renforcer leurs efficacité et performance ? • Le système de suivi-évaluation du projet était-il efficient pour fournir une information fiable et à temps sur les produits délivrés, les résultats et les impacts ? L'information de suivi-évaluation était-elle correctement analysée et utilisée par la coordination du projet à des fins de planification et de prise de décisions ? • Quels sont les instruments de sauvegarde environnementale et sociale qui ont été mis en place ? Sont-ils mis en place dans les délais et sont-ils conformes aux dispositions prévues par les politiques opérationnelles déclenchées dans le cadre du projet ? • La stratégie et les plans de communication élaborés permettent-ils d'assurer une meilleure communication sur le projet ? Quel est le niveau de mise en œuvre des plans de communication ? Les objectifs attendus de la période sous-revue sont-ils atteints ? Les supports de communication sont-ils adéquats par rapport à la cible ? sont-ils compréhensibles ? • Le Comité de pilotage du projet était-il utile et proactif pour aider à résoudre les problèmes et pour guider l'exécution du projet ? iii. Qualité de la supervision et de l'appui à la mise en œuvre de la Banque mondiale <ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure les services et l'appui fournis par la Banque mondiale ont assuré une bonne formulation et une exécution efficiente du projet ? La Banque mondiale a-t-elle mobilisé l'expertise technique et les ressources adéquates pour la formulation et l'exécution du projet ?

	<ul style="list-style-type: none"> • Les missions d'appui à la mise en œuvre ont-elles été utiles et ont-elles permis d'identifier et de résoudre des problèmes à temps opportun ? • La Banque mondiale était-elle efficiente dans l'administration du prêt, la revue des procédures et dossiers de passations de marchés et des PTBA ? Y a-t-il eu des délais dans le transfert des fonds ? • Quelles sont les mesures possibles qu'il faut apporter pour améliorer la contribution de la Banque mondiale et des autres partenaires à la mise en œuvre du projet ? <p>iv. Qualité de l'appui technique de la composante régionale</p> <p>Les services d'appui fournis par la composante régionale (UEMOA, UICN, ABC et CSE, autres AT (Cerema)) ont-ils contribué efficacement à la mise en œuvre des composantes nationales ? La facilitation de l'accès à l'expertise de haut niveau a-t-elle été assurée comme prévu ? Le niveau régional a-t-il été proactif aux sollicitations des UGP ? Quels sont les changements qu'il faut apporter aux arrangements actuels pour améliorer l'appui du niveau régional à la mise en œuvre des composantes régionales ?</p> <p>Outre ces éléments, l'évaluation portera également sur la performance de chacun des autres partenaires impliqués dans l'exécution du projet. Il s'agit des organisations ou entités directement responsables de l'exécution du projet ou chargées de délivrer des conseils stratégiques, de superviser et de fournir des services essentiels. La revue déterminera si tous ces partenaires se sont acquittés correctement de leurs rôles et responsabilités respectives pendant la première moitié de mise en œuvre du projet. Des propositions seront également fournies pour améliorer la performance de ces partenaires dans la période restante du projet.</p>
DURABILITE	<p>Une stratégie d'après-projet adéquate avait-elle été développée et mise en œuvre depuis le début du projet ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Durabilité sociale : Les bénéficiaires du projet ont-ils les capacités et compétences nécessaires, individuellement ou collectivement, pour assurer la gestion et l'entretien des investissements prévus ou réalisés par le projet ? Sont-ils socialement acceptables ? Y a-t-il eu une implication et participation adéquate des bénéficiaires pendant la période sous revue ? Y a-t-il un intérêt et la volonté, parmi les communautés ou institutions concernées, de poursuivre les approches promues ou les investissements après le projet ? Quelles sont les mesures à mettre en œuvre pour améliorer la participation des bénéficiaires ? • Durabilité économique et financière : Les investissements sociaux du projet, notamment les sous-projets d'AGR, génèrent-ils suffisamment de cash-flow (entrée d'argent) et de revenus pour couvrir les coûts d'opération et de maintenance et assurer le renouvellement des équipements/investissements après leur amortissement ? Les investissements du projet sont-ils économiquement et financièrement viables ? Si non, quelles sont les contraintes et les approches de solutions ? Les investissements physiques protégeront-ils durablement les biens et les populations des zones bénéficiaires contre l'érosion, les inondations et la pollution ? • Durabilité institutionnelle : Les institutions appuyées par le projet seront-elles autonomes et viables ? Des capacités opérationnelles ont-elles été créées et/ou renforcées au niveau des partenaires locaux et nationaux ? Y a-t-il un signe clair de l'engagement du gouvernement pour accompagner l'exécution, le suivi, la mise à disposition de fonds pour l'entretien et la maintenance des investissements physiques, des instruments et outils d'observation du littoral en cours de réalisation ? • Durabilité environnementale : Les approches et investissements promus ou prévus par le projet sont-ils respectueux de l'environnement ? Aident-ils à réduire la pression sur les ressources naturelles de base et le cadre de vie et l'exposition aux risques d'érosion, d'inondations et de pollution ? Promeuvent-ils des adaptations au changement climatique ? Les catastrophes naturelles récurrentes peuvent-elles mettre en danger les perspectives de durabilité ?

AUTRES	<ul style="list-style-type: none">• Evaluation du cadre des résultats• Ciblage• Leçons apprises• Relations de collaboration

